préserver
participer
promouvoir les méthodes respectueuses
informer
éducation à l'environnement
sensibiliser
rencontrer
partager
échanger
développement durable
éduquer
former
valoriser les actions exemplaires

INFORMER SENSIBILISER ÉDUQUER FORMER

POUR LA RÉUSSITE DES CONTRATS DE MILIEUX AQUATIQUES

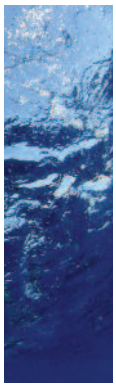

Préambule

Ce guide pratique est le fruit d'une réflexion partagée entre des associations d'Éducation à l'Environnement, des gestionnaires de milieux aquatiques et des partenaires institutionnels. Il fait suite à un constat notable : le volet "sensibilisation et communication" est le parent pauvre des contrats de milieux aquatiques.

Cette situation doit évoluer car des projets de territoire tels que les contrats de milieux ne peuvent se penser et se réaliser sans une réelle implication et motivation des acteurs locaux, donc sans une sensibilisation et une communication efficaces et réfléchies. De plus, la demande sociétale s'amplifie sur les préoccupations environnementales et l'amélioration du cadre de vie.

Cet ouvrage vise à aider les élus, les gestionnaires ou tout porteur d'un contrat de milieu aquatique (ou de projet d'un contrat) à concevoir une stratégie d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, afin de décliner les fiches actions les plus pertinentes et opérationnelles du volet "sensibilisation et communication". Cette stratégie est un atout indéniable pour atteindre tous les objectifs du contrat.

Le guide n'a pas vocation à donner une "recette" technique immuable mais de proposer une démarche afin de réaliser la stratégie d'Éducation à l'Environnement de son bassin et la traduire en fiches actions.

Ce travail, bien que centré sur les contrats de milieux aquatiques par les exemples cités, les témoignages donnés, les enjeux mis en avant… peut être exploité dans le cadre d'autres démarches territoriales liées aux milieux aquatiques, tels que les documents d'objectifs, les plans de gestion ou les SAGE. Une extrapolation peut même être faite aux démarches engagées par les Parcs ou dans le cadre de Natura 2000. En effet, certaines recommandations sont transférables à toutes démarches territoriales susceptibles d'avoir un enjeu environnemental "aquatique" sur son territoire.

Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, de quoi parle-t-on ?

Éduquer c'est…

… permettre à quelqu'un de se construire, de s'ouvrir au monde et d'accéder à sa propre pensée critique en acquérant un ensemble de savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoir-devenir qui sont nécessaires à l'intégration sociale. L'éducation devient un processus par lequel une personne se développe harmonieusement, personnellement et dans son environnement. La sensibilisation, l'information, la formation, la participation à des actions collectives constituent des formes d'éducation.

L'environnement c'est…

… tout ce qui nous entoure et agit sur nous : les éléments naturels et les éléments matériels, mais aussi les personnes, leurs activités, leurs relations, leurs cultures, leurs institutions.

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) vise à faire comprendre la complexité du monde auquel nous appartenons, en prenant pleinement en compte les problématiques culturelles, sociales et économiques, à éveiller l'esprit d'initiatives pour agir et vivre ensemble en :

- s'adressant à tous, partout et tout au long de la vie ;
- développant des pédagogies actives et participatives ;
- assurant la construction de liens entre les personnes et la nature, faisant vivre des valeurs humanistes et inscrivant les habitants dans la vie citoyenne.

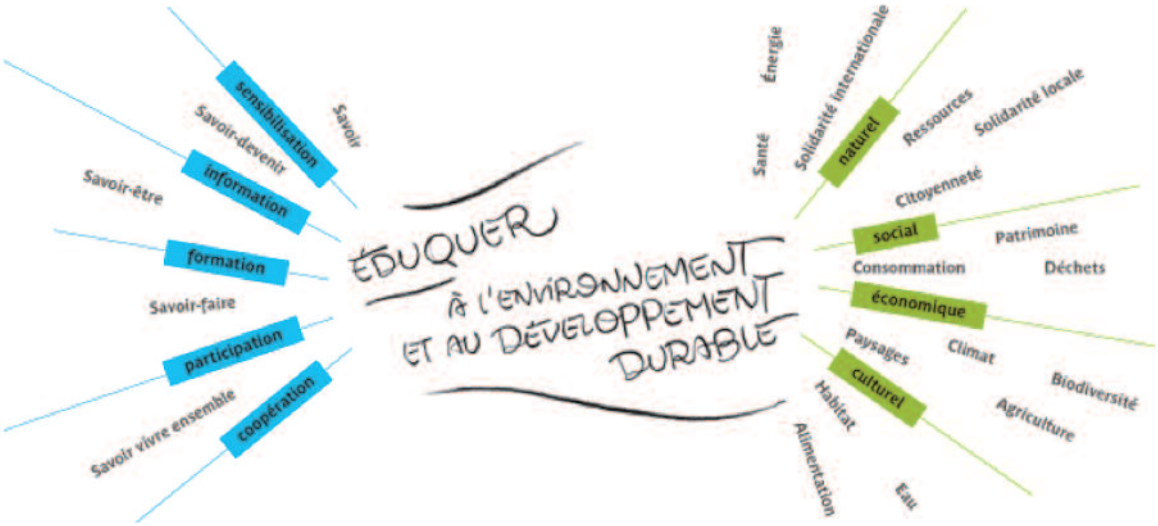

Sommaire

Contexte 6

Partie 1 9

Pourquoi élaborer une stratégie d'EEDD dans le cadre d'un contrat de milieu aquatique ?

Le contrat de milieu aquatique, une démarche territoriale 10
L'EEDD, un projet de société 13
L'EEDD dans les contrats de milieux aquatiques, un facteur de réussite 15
Le partenariat, un levier déterminant 17

Partie 2 19

Comment élaborer une stratégie d'EEDD dans le cadre d'un contrat de milieu aquatique ?

Vous êtes en phase d'émergence ou de candidature 23
Vous êtes en phase d'élaboration du dossier définitif 30
Vous êtes en phase d'exécution du contrat 37
Vous êtes en phase d'achèvement ou renouvellement du contrat 40

Partie 3 43

Comment décliner des enjeux en actions d'EEDD ?

Clé de lecture d'une fiche problématique et de sa fiche action 45
Lutter contre les pollutions domestiques 46
Diminuer les pollutions d'origine industrielle 48
Limiter l'utilisation des pesticides 50
Prévenir le risque inondation 52
Protéger les milieux 54
Restaurer la continuité biologique et sédimentaire 56
Partager les usages 58
Atténuer l'érosion et la submersion de la zone côtière 60
Gérer en concertation la zone côtière 62
Gérer la ressource en eau 64

Références / Bibliographie 67

Contexte

Parmi les démarches territoriales où il est pertinent d'encourager le développement d'actions d'information et de sensibilisation, les contrats de milieux aquatiques sont apparus comme prioritaires dans notre région.

C'est ainsi qu'un atelier de travail spécifique, rassemblant des collectivités, des gestionnaires de milieux aquatiques et des professionnels de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), s'est organisé au sein de la Plateforme Régionale de Concertation pour l'EEDD en Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin de définir les actions à mettre en œuvre pour développer l'EEDD dans les contrats de milieux aquatiques. Les actions pressenties ont été rassemblées au sein d'une fiche actions (cf. Fiche actions de la Plateforme "développement de l'EEDD dans les contrats de milieux aquatiques" sur www.plateforme-eeddpaca.org).

L'objectif est de construire des volets "sensibilisation et communication" de qualité dans les contrats de milieux aquatiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, accompagnant les objectifs du contrat et permettant ainsi la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques sur les territoires concernés.

La Plateforme Régionale de Concertation pour l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) en Provence-Alpes-Côte d'Azur est un espace de gouvernance, ouvert à tous les acteurs (institutions, collectivités territoriales, associations, entreprises) de l'EEDD depuis 2004, pour mener à bien une démarche globale et collective de **développement de l'information, de la formation et de l'éducation pour tous, à tous les âges de la vie.**

Ainsi rassemblés, les acteurs ont élaboré un **Document d'Orientations Partagées**, véritable stratégie régionale pour l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable.

Cette stratégie suggère notamment de favoriser la cohérence des territoires afin d'avoir une meilleure pertinence dans les actions. Plus particulièrement, elle fixe comme objectif **d'encourager l'EEDD au sein des démarches de développement durable des territoires.**

Les enjeux premiers des contrats de milieux sont souvent liés à la gestion des risques, à la restauration des milieux ou à la qualité des eaux. Les volets C sont alors, la plupart du temps, conçus comme une suite de mesures d'accompagnement des volets A et B au sein desquelles l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable est rarement anticipée à sa juste mesure.

Suite à un diagnostic sur les volets C des contrats de milieux aquatiques de PACA, réalisé en 2009-2010 par la Maison Régionale de l'Eau, l'élaboration d'un guide pratique d'aide à la construction d'une stratégie d'EEDD dans les contrats est devenue évidente et nécessaire.

Le diagnostic du volet "sensibilisation et communication" des contrats de milieux de PACA

Ce diagnostic a porté sur 22 contrats à différents stades d'avancement.

Différents constats ont pu être établis :

- Le volet C (coordination, communication et suivi du contrat), n'est que très peu développé dans les contrats ; il comporte beaucoup moins d'actions que les deux autres volets A (amélioration de la qualité des eaux) et B (gestion, restauration et mise en valeur des cours d'eaux).
- Les actions d'information/sensibilisation sont souvent décousues, sans réelle cohérence entre elles, signe qu'elles ne sont pas issues d'une stratégie globale, pensée et réfléchie en amont. D'ailleurs, les études préalables de stratégie d'éducation à l'environnement pour un développement durable, incontournables pour réaliser les fiches actions cohérentes de ce volet sont rares, voire exceptionnelles.
- Différents publics sont touchés par les actions des volets C étudiés, mais les cibles restent sensiblement toujours les mêmes : grand public, population du bassin versant et riverains (dans 18 contrats), élus (dans 15 contrats) et public scolaire (dans 17 contrats).
- Les actions s'orientent plus vers de la sensibilisation et de la communication pour les trois premiers publics (grand public, population du bassin et élus). Les véritables actions d'éducation à l'environnement, pérennes dans le temps, sont plutôt mises en place pour les scolaires, à travers des programmes d'interventions tout au long de l'année. Mais ces actions sont peu en lien avec les actions du contrat.
- Plusieurs supports sont utilisés pour développer ces actions : bulletins d'information, journaux, brochures ou plaquettes d'information, lettres périodiques, sites internet, réunions publiques, journées d'information, journées thématiques, sorties/visites sur le terrain, événementiels, salons avec des stands d'animations, aménagements de sentiers… Ces supports restent très classiques et peu diversifiés.
- Un chargé de mission pédagogique à temps plein a été embauché dans cinq des contrats étudiés. Pour les autres contrats, le besoin est fortement ressenti car ce volet n'est pas le cœur de métier des gestionnaires. Mais le manque de financement et l'aspect chronophage de cette activité sont d'importants freins.
- Le budget moyen alloué à ce volet ne représente qu'un très faible pourcentage du budget total du contrat. Les moyens ne sont pas toujours donnés pour mener un volet C ambitieux et cohérent.

Des actions existent donc, mais on peut déplorer le manque de diversité dans les cibles, les méthodes et les supports.

De plus, même si l'on trouve des fiches actions dans les volets C des contrats, celles-ci ne sont pas toujours cohérentes avec les objectifs du contrat lui-même. Il s'agit souvent d'actions déjà existantes sur le territoire, avant la démarche "contrat", qui sont recensées et ajoutées dans le volet C, ou même d'actions inspirées d'autres contrats. Elles n'ont pas été anticipées et définies spécifiquement en fonction des cibles prioritaires fixées dans le bassin du contrat, ni suivant les objectifs à atteindre.

Le constat actuel est que les volets "sensibilisation et communication" ne représentent pas une priorité pour les structures de gestion en comparaison des nombreuses actions qu'ils ont à gérer dans les autres volets.

Cette situation est liée à plusieurs facteurs :

- L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable est souvent mal connue. La dimension éducative comprenant l'information, la sensibilisation et la formation de tous les habitants à tous les âges de la vie ne rentre pas dans les compétences des techniciens de rivières en charge des contrats de milieux.
- L'utilité sociétale de l'EEDD est mal reconnue ce qui limite sa prise en considération.
- Les techniciens et élus des territoires connaissent mal les professionnels de l'EEDD et, de ce fait, ne les associent pas en amont lors de l'élaboration du contrat. Pourtant leurs compétences et pertinences dans l'éducation des publics sont des atouts pour atteindre les objectifs des contrats de milieux.
- Les structurations des services de l'État et des collectivités qui valident les contrats de milieux ne permettent pas toujours d'apporter un avis suffisamment en amont de la procédure par les techniciens en charge de l'EEDD : l'avis est souvent apporté en aval et il est alors trop tard pour faire évoluer cet aspect.
- Les professionnels de l'EEDD participent peu aux démarches territoriales et se font peu connaître des gestionnaires de territoire.

Pourtant, avant la mise en place des contrats, des études peuvent être réalisées pour définir les cibles à toucher, ou encore la stratégie de diffusion/de communication/d'éducation à mettre en place. Mais ces études restent exceptionnelles.

Elles sont pourtant nécessaires à la bonne marche du contrat de milieu et devraient se faire en amont des choix d'actions de sensibilisation, de communication et d'éducation à l'environnement.

La bonne définition et la mise en œuvre, par la suite, des actions du volet "sensibilisation et communication" permettent l'adhésion et l'implication de la population et garantissent ainsi la pérennisation des projets territoriaux. Il est indispensable que la population soit informée des démarches et actions sur son bassin de vie pour prendre part activement à l'objectif du projet, de façon responsable et citoyenne.

Il est donc fondamental, pour mettre en place un volet "sensibilisation et communication" de qualité, de cerner l'ensemble des enjeux du territoire et des acteurs afin de déterminer les outils de communication, de sensibilisation et d'éducation les plus adaptés aux besoins de chaque territoire.

POUR UN VOLET C PERTINENT

- Informer, sensibiliser, éduquer tous les publics de son bassin
- Innover dans les méthodes pédagogiques et les supports de communication
- Construire des partenariats entre les gestionnaires de territoire et les acteurs de l'EEDD
- Définir une stratégie d'EEDD spécifique à son bassin versant
- Promouvoir des échanges et des co-formations entre les acteurs du contrat
- Mener des actions d'EEDD en cohérence avec les enjeux du contrat

Partie 1

Pourquoi élaborer une stratégie d'EEDD dans le cadre d'un contrat de milieu aquatique ?

1

Le contrat de milieu aquatique, une démarche territoriale 10
L'EEDD, un projet de société 13
L'EEDD dans les contrats de milieux aquatiques, un facteur de réussite 15
Le partenariat, un levier déterminant 17

1 LE CONTRAT DE MILIEU AQUATIQUE, UNE DÉMARCHE TERRITORIALE

Les contrats de milieux aquatiques contribuent à promouvoir les principes de la loi sur l'eau de 1992 : **la gestion équilibrée de la ressource en eau visant à assurer la préservation des écosystèmes aquatiques, la protection et le développement de la ressource en eau.**

Institués par la circulaire du 5 février 1981, les contrats de milieux (rivière, lac, nappe, baie…) définissent et mettent en œuvre un programme d'actions (études, travaux…).

Comme leur nom l'indique, ils sont un engagement contractuel technique et financier sur une période donnée (de 5 à 7 ans en moyenne), entre différents partenaires et maîtres d'ouvrage pour une gestion concertée et durable d'une entité hydrographique cohérente (bassin versant, baie, canal…).

Si, à la différence des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), ils n'ont pas de portée juridique, ce sont des outils opérationnels qui demeurent pertinents pour la mise en œuvre du SDAGE, déclinaison territoriale de la Directive Cadre Européenne sur l'eau dont l'objectif est d'atteindre le bon état des milieux aquatiques d'ici 2015, et des programmes de mesures adoptés en 2009.

Ces contrats sont signés entre les partenaires concernés : Préfet(s) de département(s), Agence de l'Eau, collectivités territoriales et locales, associations, privés…

Le comité de bassin

Depuis le 1er janvier 2004, l'agrément des contrats a été déconcentré aux comités de bassin. Le comité de bassin Rhône-Méditerranée a décidé de déléguer à son bureau, les agréments pour les projets de contrat comme il le faisait déjà pour les SAGE. Il prend alors la formation de comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée.

Le comité de milieu

Le comité de milieu (comité de rivière, de lac, de nappe, de baie…) institué par arrêté préfectoral, pilote l'élaboration, la réalisation et le suivi du contrat. Sa composition veille à ce que l'ensemble des acteurs du territoire concerné soit représenté. Le président du comité de milieu est toujours un élu. Le comité de milieu est le lieu de débat où les différents acteurs définissent les objectifs du programme de travaux, les modalités de financement, les maîtrises d'ouvrage et les évaluations.

Le comité de milieu n'a pas de personnalité morale, l'animation nécessite donc l'appui d'une structure porteuse, par exemple un syndicat de rivière, un établissement public de bassin… qui met en œuvre les actions prévues au contrat et assure le secrétariat du comité.

Un comité scientifique, composé de personnalités compétentes dans les différentes disciplines concernées par le contrat de milieu aquatique peut être créé pour aider le comité de milieu.

Architecture d'un contrat de milieu

Selon la circulaire du 30 janvier 2004 relative aux contrats de rivière ou de baie du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, un contrat de milieu se décline en trois volets :

- Le volet A :
  Amélioration de la qualité de l'eau
  Il concerne tout ce qui traite de la qualité des eaux (superficielles, souterraines, maritimes) et de la lutte contre les pollutions en vue de la restauration de cette qualité.
  Il peut se décliner en diverses problématiques plus spécifiques telles que : l'assainissement des effluents domestiques, la maîtrise des pollutions agricoles…

- Le volet B :
  Restauration et valorisation des cours d'eau
  Il se décline lui-même en 3 sous-volets :
  > Le volet B1
  Il concerne les travaux de restauration physique des milieux aquatiques de renaturation, d'entretien et de gestion des berges, du lit, du littoral et des zones inondables, de mise en valeur de ces milieux, de protection des espèces piscicoles pour la restauration du bon état écologique des cours d'eau.
  > Le volet B2
  Il traite des actions de prévention des inondations et de protection contre les risques concernant les zones urbanisées.
  > Le volet B3
  Il traite des travaux d'amélioration de la gestion quantitative de la ressource (optimisation de la gestion des prélèvements, soutien des étiages…) ainsi que de la protection des ressources en eau potable.

- Le volet C :
  Coordination, animation, suivi et réalisation du bilan du contrat
  Ce volet concerne l'animation et le suivi du contrat de rivière lui-même, mais aussi toutes les actions de "communication" dont les cibles ne sont pas uniquement des maîtres d'ouvrages (information sur l'avancement du contrat), mais plus largement la population du bassin versant, facilitant ainsi l'affirmation d'une unité territoriale et d'une culture locale de l'eau. Il doit permettre de faciliter la mobilisation des acteurs individuels pour agir le plus en amont possible pour pérenniser les pratiques respectueuses de l'environnement. C'est à ce titre un facteur important de durabilité de l'action.

Nouvelles orientations, nouvelle organisation

Depuis 2009, la procédure d'élaboration et d'agrément des contrats de milieux a été actualisée notamment pour être en phase avec le SDAGE et les programmes de mesures révisés pour prendre en compte les objectifs et dispositions de la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

Le SDAGE fixe les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques, ainsi que des objectifs de qualité à atteindre d'ici à 2015.

Les contrats de milieux aquatiques se devaient de renforcer leur efficacité et leur attractivité, mais aussi de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux.

L'actualisation de cette procédure passe également par l'accélération du rythme d'engagement des contrats et le renforcement du rôle du bilan à mi-parcours. Afin de traduire de manière opérationnelle ces orientations, une nouvelle "panoplie" des pièces relatives au dispositif d'élaboration et d'agrément est proposée :

> **La procédure d'élaboration et d'agrément des contrats de milieux, actualisée,** incluant une étape amont de partage d'informations, entre porteurs de projets et services au sujet des éléments du SDAGE, l'apport de précisions au sujet des points sur lesquels le Comité d'agrément doit porter son attention, un nouveau dimensionnement des bilans, en particulier à mi-parcours.

> **Un "contrat mode d'emploi"** qui décrit le contenu attendu des dossiers soumis à agrément (dossiers sommaires de candidature, dossiers définitifs, bilans à mi-parcours ou de fin de contrat). Il vise à rendre plus lisible la contribution du contrat aux objectifs du SDAGE.

> **Une grille de porter à connaissance et d'analyse des contrats** pour faciliter la compréhension du positionnement des actions vis-à-vis des objectifs et des masses d'eau.

Cette nouvelle forme permet un croisement des problématiques et notamment d'intégrer les aspects information, communication, sensibilisation en transversal sur l'ensemble du contrat, et non plus dans une catégorie à part, dissociée. Cela afin d'avoir une meilleure cohérence globale.

État d'avancement des contrats de milieux aquatiques
(www.crige-paca.org, août 2013)

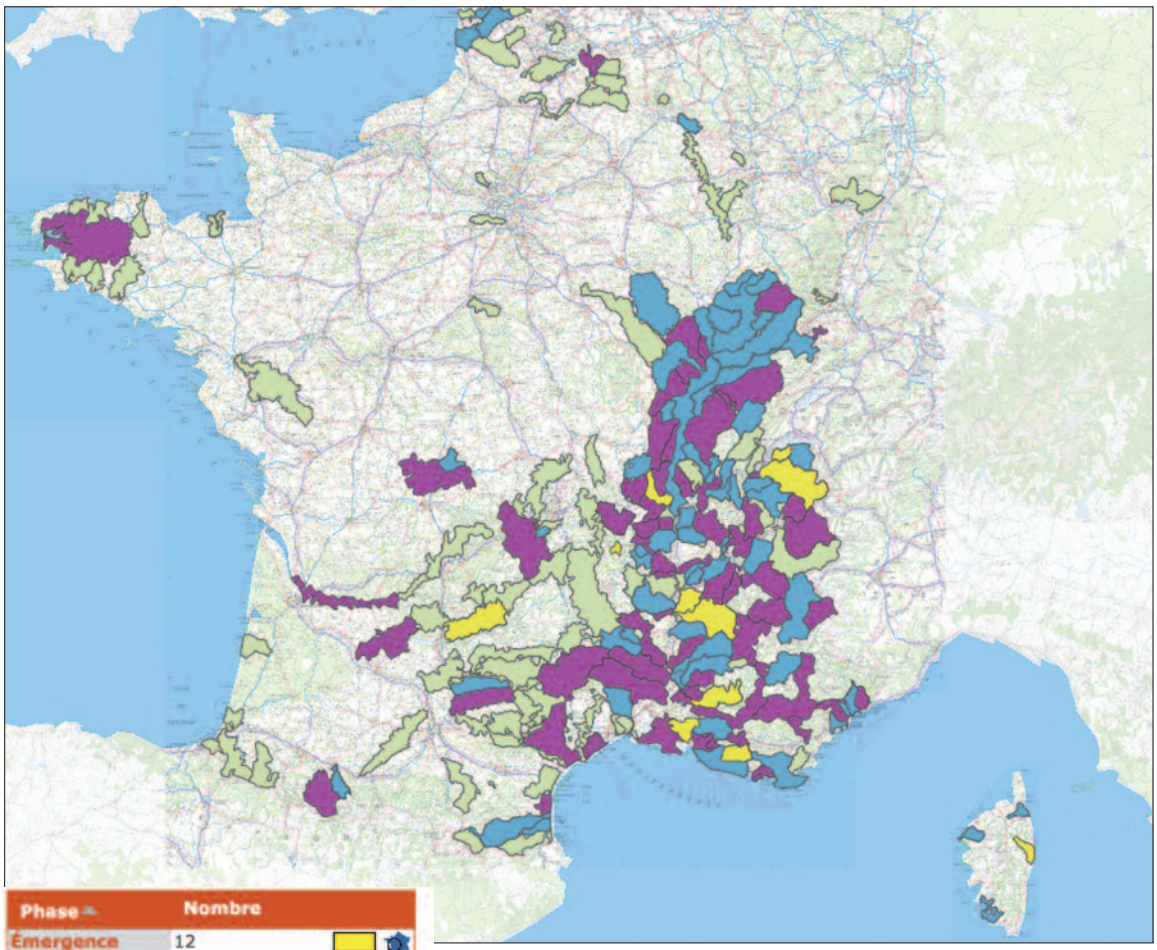

Phase	Nombre
Émergence	12
Élaboration	62
Signé en cours d'exécution	66
Achevé	121

- **Emergence** : depuis l'initiation de la démarche jusqu'à la validation du dossier de candidature
- **Elaboration** : depuis la rédaction du projet de contrat jusqu'à la signature du contrat entre les partenaires concernés
- **Exécution** : la phase de mise en oeuvre des actions et de suivi du contrat
- **Achevé** : contrat terminé

2 L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, UN PROJET DE SOCIÉTÉ

L'Éducation à l'Environnement (EE) est un courant pédagogique proposé en 1977 par la conférence de Tbilissi : c'est une éducation civique qui a pour but "d'amener les individus et les collectivités à saisir la complexité de l'environnement tant naturel que créé par l'Homme, complexité due à l'interactivité de ses aspects biologiques, physiques, sociaux, économiques et culturels".
Ce modèle d'Éducation à l'Environnement vise aussi "à acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention, à la solution des problèmes de l'environnement et à la gestion de la qualité de l'environnement".

En 1987, apparaît la notion de Développement Durable (DD), "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs" Rapport Brundtland.

Et peu à peu, l'Éducation à l'Environnement (EE) s'est transformée en Éducation au Développement Durable (EDD), une éducation qui permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Elle prend en compte les trois piliers du développement durable : le pilier social, le pilier environnemental et le pilier économique.

Nous avons choisi, dans ce document, de parler d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), en référence à la Plateforme Régionale de Concertation qui œuvre pour l'EEDD en Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 2004, car la compréhension des enjeux environnementaux et de leur complexité nous paraît être un préalable indispensable à la mise en œuvre d'actions en faveur du développement durable.

Quelle qu'en soit l'appellation, cette éducation repose sur des démarches pédagogiques diversifiées et la mise en place de partenariats. Elle concerne toutes les personnes, à tout âge de la vie et quel que soit le niveau social. Elle développe le sens de l'esprit critique et met en perspective la responsabilité de l'individu au sein de son environnement. Elle laisse à chaque personne la liberté de penser, de décider et d'agir avec ses ressources.

Cette éducation ne se limite pas à la protection de la nature. Elle s'intéresse aux changements d'habitudes, d'attitudes et de comportements indispensables pour un développement durable. Elle est intimement liée à son territoire et à ses enjeux. Elle permet aux citoyens de participer de façon éclairée et responsable aux débats participatifs, à la recherche des solutions et à la mise en œuvre des actions.
L'EEDD donne à chacun des clés de compréhension leur permettant de développer leur propre opinion, pour décider et agir en connaissance de cause.

Par Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, nous entendons dans ce guide toutes les actions d'information, de communication, de sensibilisation, d'éducation et de formation.

QUELQUES PRINCIPES D'ACTION DE L'EEDD

Toute action d'éducation à l'environnement agissant sur les comportements des personnes et des groupes sociaux doit s'appuyer sur un certain nombre de principes :

> **Il faut connaître pour pouvoir agir.** L'information et la connaissance sont les préalables indispensables à toute approche participative invitant et incitant des groupes cibles à appuyer les actions de protection de l'environnement et de développement durable ;

> **La diffusion de l'information est une question centrale.** Les connaissances, l'information scientifique et le savoir doivent être disponibles et accessibles pour faire bénéficier divers groupes cibles des connaissances nécessaires à la réussite du développement durable du territoire.

> **La participation de tous est un gage de réussite.** L'expérience prouve que sans une participation active des citoyens et de tous les acteurs concernés, il ne peut y avoir ni protection de l'environnement, ni utilisation rationnelle et durable des ressources, ni développement social, culturel ou humain durables ;

> **L'environnement est une responsabilité commune et partagée** qui concerne toutes les composantes de la société, à différentes échelles spatiales et temporelles ;

> **Le contexte local conditionne l'efficacité et la réussite de l'action environnementale** en faveur du développement durable. La stratégie d'éducation à l'environnement doit tenir compte des spécificités géographiques et socioculturelles du territoire concerné.

QUELQUES GRANDES DATES

Juin 1972 > La Conférence mondiale sur l'environnement, à Stockholm, qui aboutit à la Déclaration de Stockholm. Cette déclaration met en évidence "la nécessité d'adopter une conception commune et des principes communs qui inspireront et guideront les efforts des peuples du monde en vue de préserver et d'améliorer l'environnement".

Octobre 1975 > La Charte de Belgrade, issue du Colloque international pour l'éducation à l'environnement, qui s'est tenu la même année en Yougoslavie. La charte reprend et précise l'essentiel de la Déclaration de Stockholm, à laquelle elle ajoute les buts, les objectifs et les principes des programmes d'éducation à l'environnement.

Octobre 1977 > La Conférence de Tbilissi, qui s'est tenue en Géorgie, URSS. Elle propose de façon plus approfondie le rôle, les objectifs et les caractéristiques de l'éducation à l'environnement, en explicitant ses buts et ses principes.

1983 > L'ONU crée la commission mondiale sur l'environnement et le développement. Cette commission propose une définition du concept de développement durable dans le rapport Brundtland (du nom de la Présidente de la commission, Premier ministre de la Norvège à l'époque), publié en 1987 et intitulé "Notre avenir à tous". Le développement durable serait donc "le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs".

1992 > Signature de l'Agenda 21, à Rio, lors du premier Sommet de la Terre. Il s'agit d'un ensemble de mesures concernant le changement climatique, la désertification, la déforestation, la perte de biodiversité, la pollution des eaux, l'épuisement des sols, les conditions de travail dans les pays en développement, etc.

1997 > Protocole de Kyoto. Il vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 5 % dans la période 2008-2012 par rapport aux niveaux enregistrés en 1990. Il n'est toujours pas entré en vigueur, notamment à cause du refus des États-Unis de le ratifier.

2002 > Dix ans après Rio, la Communauté internationale se retrouve à Johannesburg, au Sommet du Développement Durable. Un moment d'évaluation des initiatives prises depuis Rio, mais surtout de relance politique du processus défini dans l'Agenda 21 de construction d'un développement humain durable.

2012 > 20 ans après, le Sommet du Développement Durable se retrouve à Rio de Janeiro afin de renouveler l'engagement politique en faveur du développement durable tout en évaluant les progrès réalisés et les lacunes encore à combler, autour de 2 questions essentiellement : comment construire une économie qui concilie croissance économique, progrès sociaux et réponses aux grands défis environnementaux ? Comment améliorer la coordination entre toutes les organisations et les pays du monde pour que tout le monde agisse dans le même sens ?

3 L'EEDD DANS LES CONTRATS DE MILIEUX AQUATIQUES, UN FACTEUR DE RÉUSSITE

Le bassin versant est une entité physique et un bien commun à l'ensemble des habitants et du vivant.
Les principes du développement durable s'appliquent pleinement à la gestion des milieux aquatiques. Le plan d'actions d'un contrat de milieu aquatique, qui vise à améliorer les conditions environnementales, nécessite des modes de vie adaptés et des comportements compatibles avec les actions entreprises.

Les élus, conscients de ces défis, mettent en œuvre des contrats de milieux aquatiques qui se concrétisent par des mesures en faveur de la protection de l'eau. Ces démarches de développement durable s'appuient sur une gouvernance ouverte qui nécessite des connaissances et des compétences de la part des participants. L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable est avant tout un outil indispensable pour présenter et faire comprendre au public les politiques de l'eau et les actions qui en découlent.
L'appropriation de ces mesures par la population et les acteurs socio-économiques est un objectif majeur des politiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Elle passe par la réalisation d'un programme d'actions qui renforce les mesures prises sur la protection des milieux aquatiques et vise tous les publics.

Bien structurée et en adéquation avec les objectifs du contrat, l'EEDD accompagne efficacement toutes les actions prévues :
- l'éducation des plus jeunes ;
- la formation des professionnels ;
- l'information et la sensibilisation de la population ;
- l'information et la formation des usagers et riverains.

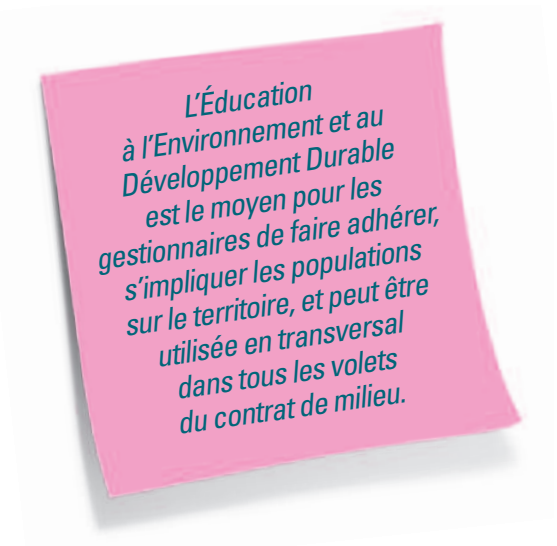

Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il existe une diversité de milieux et de paysages où l'eau est omniprésente. Ce territoire doit faire face à des problématiques environnementales et socio-économiques qui portent atteinte à son patrimoine aquatique :
- pressions sur la ressource pour garantir un accès à l'eau pour tous (habitants, agriculture, industrie, tourisme, loisirs…) ;
- pollutions ;
- sécheresses accentuées par le changement climatique ;
- diminution de la biodiversité liée à la dégradation des habitats aquatiques ;
- augmentation démographique et sur-fréquentation touristique ;
- augmentation de la pression foncière ;
- inondations et risques torrentiels ;
- développement de l'hydroélectricité.

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable peut donc être un levier certain pour la gestion de votre milieu aquatique :
> **Pour faire savoir** à la population, qui doit être informée des actions engagées ou attendues sur son territoire dans le cadre du contrat de milieu ;
> **Pour faire connaître** le milieu naturel, les acteurs, le plan de gestion, l'intérêt des actions engagées… pour que chacun comprenne et soit sensibilisé aux enjeux et aux actions du contrat de milieu de son territoire ;
> **Pour favoriser la prise de conscience** de chacun sur les usages et sur les enjeux du partage de l'eau par tous ;
> **Pour faire adhérer**, pour transformer les représentations individuelles en un projet collectif ;
> **Pour faire agir** en participant aux actions, en facilitant leur réalisation en portant le contrat dans la vie quotidienne des citoyens.

L'EEDD permet ainsi d'apporter au programme d'actions du contrat une plus-value :

> Environnementale grâce à :
- une meilleure connaissance du milieu ;
- une meilleure maîtrise des consommations ;
- des actions de préservation du milieu aquatique ;
- la prise en compte des changements climatiques.

Pour cesser de produire des dégradations et atteindre les objectifs du contrat de milieu.

> Économique avec :
- des économies de traitements de l'eau suite à la diminution des pollutions ;
- des économies d'opérations d'entretien et de nettoyage suite à des comportements respectueux ;
- le développement d'activités durables (agricoles, touristiques, sportives) ;
- l'émergence de nouveaux métiers verts ;
- des ressources naturelles de meilleure qualité.

Pour améliorer son cadre de vie et atteindre les objectifs de la DCE.

> Sociale par :
- des comportements plus respectueux à l'égard de la ressource et de son partage ;
- une solidarité autour d'un patrimoine naturel ;
- une mise en valeur des savoir-faire ancestraux ;
- le partenariat des compétences ;
- la valorisation des bonnes pratiques ;
- une nouvelle culture du risque ;
- l'information des citoyens, préalable indispensable à la concertation ;
- des décisions démocratiques, évitant le corporatisme et l'exclusion sociale.

Pour retrouver des valeurs communes et faire jouer la démocratie de l'eau.

De la sorte, l'EEDD engage un processus de responsabilité partagée avec :
- **des intentions claires** portées par les élus ;
- **des méthodes adaptées** proposées par les professionnels de l'EEDD ;
- **des moyens spécifiques** mis en œuvre par les partenaires techniques et financiers ;
- **des engagements forts** de tous les acteurs.

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable constitue un projet de société au service d'un projet de territoire durable.

La démarche d'EEDD doit être construite en cohérence avec le territoire et les acteurs, suivant une progression dans les méthodes, en fonction des publics cibles, **une stratégie d'interventions spécifique à chaque contrat** doit être élaborée pour savoir où l'on va et comment y arriver.

Une réflexion stratégique du volet C en amont permet de gagner en efficacité, en énergie et en cohérence.

Les gestionnaires de milieux aquatiques conscients de ces problématiques ont un rôle clé à jouer dans la construction de cette stratégie auprès des populations de leur bassin.
Celle-ci peut être élaborée en interne ou en externe, partiellement ou complètement.
Elle aura toute sa dimension si elle est élaborée le plus en amont possible, mais elle peut être intégrée et mise en œuvre à toutes les étapes du contrat de milieu, c'est ce que ce guide pratique propose de vous montrer dans sa deuxième partie.
Elle aura une plus grande envergure si elle s'assure d'un partenariat basé sur des valeurs communes avec les associations d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable.

4 LE PARTENARIAT, UN LEVIER DÉTERMINANT

Le partenariat se définit comme une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts.

Sur chaque territoire, la compréhension des milieux aquatiques (rivière, lacs, nappes souterraines, zones humides, mer) et des enjeux liés est un exercice extrêmement complexe qui nécessite des compétences très diverses. Pour répondre à cette complexité, la mise en œuvre de l'ensemble des volets d'un contrat de milieu doit faire appel à un large partenariat interdisciplinaire (géologues, biologistes, chimistes, hydrologues, hydrauliciens…) et interinstitutionnel (collectivités, professionnels de l'eau, de l'environnement, de l'assainissement usagers, associations…).

Le volet "sensibilisation et communication" du contrat a pour principaux objectifs de transformer les représentations mentales et les comportements de l'ensemble des acteurs d'un territoire, et plus largement de la population du bassin versant, en vue de la préservation durable des milieux aquatiques.
Pour être efficaces, ces actions devront s'appuyer elles aussi sur un large partenariat éducatif adapté aux enjeux du territoire et aux publics ciblés.

Travailler en partenariat est important pour créer des synergies et faire passer des messages.

Si l'on prend l'exemple du public scolaire, il est clair que l'école toute seule n'a pas les moyens de répondre aux exigences complexes d'une éducation à l'eau et aux milieux aquatiques. Les enseignants reconnaissent la nécessité de travailler avec d'autres partenaires, sans frilosité, sans crainte de perdre leur âme, et sans déléguer leur mission d'enseignement.
Une autre exigence forte de ce partenariat est de permettre à ses différents acteurs d'échanger leurs points de vue, de chercher à donner un sens commun à leur compréhension des problématiques du territoire et des solutions envisagées : l'ingénieur de l'eau doit comprendre les attentes de l'enseignant et des élèves, l'usager d'un milieu doit comprendre les préoccupations du biologiste, l'agriculteur celles du gestionnaire des ressources en eau… et réciproquement.

Cette étape de mise en commun doit prendre le temps nécessaire pour créer un climat de confiance. Elle permettra de réunir les conditions d'un **partenariat harmonisé** propice à la mise en synergie des compétences de chacun des partenaires.
Car il existe toujours des compétences diverses sur un territoire. Les mettre en synergie permet d'inventer de nouvelles manières de fonctionner pour être plus constructifs et efficaces ensemble afin de gérer au mieux le territoire concerné.

Pour cela, le partenariat est la forme la plus adaptée puisqu'il privilégie des démarches ascendantes, permet la co-construction, l'implication de chacun. Il est plus souple et pertinent que les procédures de mise en concurrence qui sclérosent les compétences et peuvent même contrarier l'objectif global visé.

En matière d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, les associations sont un partenaire incontournable.
Ces associations sont impliquées et actives dans leur territoire. Proches du terrain et des citoyens, elles développent un réel savoir-faire en pédagogie de l'environnement. Elles sont les interlocuteurs privilégiés des organismes publics et des acteurs locaux (services et établissements publics de l'État, collectivités, partenaires associatifs et privés) et renforcent à travers leurs actions la communication institutionnelle.

L'action associative possède ainsi un pouvoir de démultiplication incomparable, pour faire changer les comportements et faciliter l'atteinte d'un bon état des eaux.

Elles peuvent être associées, dès le lancement de la démarche, de façon concertée et selon leur champ de compétences, dans votre contrat de milieu pour participer à la co-construction de celui-ci car elles ont :

- des pratiques variées et adaptées à différents publics ;
- des équipes qualifiées et expérimentées ;
- une conception réaliste et humaniste de leur territoire ;
- des connaissances précises sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- une maîtrise des enjeux du développement durable ;
- des partenariats établis avec des relais indispensables (Éducation Nationale, Accueils Collectifs de Mineurs…).

UN PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ :
LES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les associations d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable vous aideront efficacement à chaque étape de votre projet pour sensibiliser et impliquer les habitants, favoriser la préservation et le partage de l'eau. Ces professionnels peuvent vous accompagner pour :

> identifier les différentes cibles du territoire de votre projet et les actions adaptées

> organiser et animer des réunions au plus près des habitants, dans les quartiers, auprès des usagers, d'associations (pêche, loisirs…) en favorisant l'écoute et l'expression de tous

> participer à l'élaboration de votre plan de communication

> concevoir et réaliser des outils pertinents et appropriés à chaque public : expositions, plaquettes, sentiers d'interprétation

> organiser et mettre en œuvre des sorties thématiques diversifiées auprès du grand public et de publics spécifiques

> concevoir, organiser et animer des programmes pédagogiques en milieu scolaire, dans les centres de loisirs ou de vacances…

POURQUOI ÉLABORER UNE STRATÉGIE D'EEDD DANS LES CONTRATS DE MILIEUX AQUATIQUES ?

Pour maintenir le niveau d'ambition de votre programme d'actions, car l'EEDD va vous aider à atteindre les différents objectifs de votre contrat

Pour faire jouer la démocratie de l'eau, car l'EEDD incite les citoyens à être acteurs de leur territoire dans l'intérêt général

Pour être au cœur des synergies d'acteurs dans la reconquête de votre milieu aquatique et en attente des retombées partenariales, médiatiques…

Partie 2

Comment élaborer une stratégie d'EEDD dans le cadre d'un contrat de milieu aquatique ?

Vous êtes en phase d'émergence ou de candidature 23
Vous êtes en phase d'élaboration du dossier définitif 30
Vous êtes en phase d'exécution du contrat 37
Vous êtes en phase d'achèvement ou renouvellement du contrat 40

2

Les grands champs de l'EEDD

Avant d'élaborer une stratégie d'EEDD, il est nécessaire d'avoir une culture commune entre les acteurs du contrat, culture basée, en premier lieu, sur une sémantique partagée des actions possibles.
Dans ce guide, nous distinguerons ainsi quatre grands champs, faisant tous partie intégrante de l'EEDD mais avec des finalités et des méthodes différentes :

> La communication, qui s'attache à diffuser des informations, à faire savoir. Il s'agit de transmission de messages, ne nécessitant pas la rencontre physique des personnes.

> La sensibilisation à l'environnement, qui vise à communiquer des informations dans le but d'attirer l'attention et d'éveiller la conscience du public. Cette action est généralement ponctuelle. L'information donnée vise à éveiller aux enjeux et nécessite une rencontre physique entre les personnes.

> L'éducation à l'environnement et au développement durable, qui a pour objectif de donner les moyens aux individus d'acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention des problèmes de l'environnement et à la gestion de la qualité de l'environnement. Cette acquisition nécessite une action en continue, dans la durée et une pédagogie structurée. L'éducation confère à la cible un statut d'acteur.

> La formation, qui regroupe un ensemble d'activités visant essentiellement à assurer l'acquisition des capacités pratiques, des connaissances et des attitudes requises pour comprendre un processus.

Bien qu'il y ait des différences d'approches, de cibles et d'objectifs visés par ces quatre champs, ils restent complémentaires. Par exemple, un enfant peut se trouver éduqué à l'école, sensibilisé dans son club de voile et informé via une revue…

Ce partage préalable des définitions a besoin d'être posé avant de démarrer toute élaboration d'une stratégie d'interventions afin que chacun mettent derrière les mots, les mêmes intentions et finalités.

Quelques principes préalables pour l'EEDD

Certains principes fondamentaux sont incontournables pour que la stratégie d'EEDD de votre territoire soit opérationnelle :

> Respecter la diversité, mais créer de la cohérence : la diversité des acteurs susceptibles d'aider à l'élaboration et d'accompagner la stratégie d'éducation à l'environnement est une force. Cette diversité d'acteurs crée la pluralité des méthodes pédagogiques et des outils d'éducation à l'environnement. Mais la diversité doit exprimer aussi la cohérence dans la finalité des actions. Pour cela, un socle commun d'objectifs et de connaissances est à partager entre tous dès le début du contrat : temps de rencontre pour mieux se connaître entre acteurs, formation commune au territoire, aux enjeux… Chacun doit être respecté dans ses différences et ses compétences mais partager une finalité commune : la réussite du contrat.

> Informer, former mais ne pas formater : il est essentiel de communiquer de façon avérée sur la situation du milieu et de manière objective sur les enjeux du territoire. Aucun partenaire de la stratégie de l'éducation à l'environnement ne doit vouloir convaincre ou imposer son point de vue sur la situation. L'EEDD doit permettre à chacun de développer son sens critique, ouvrir à la réflexion et laisser la liberté d'actions à tous.

> S'intégrer plutôt qu'imposer : les actions préconisées dans la stratégie doivent être menées en partenariat avec les acteurs locaux et tenir compte de l'existant sur le territoire. Il ne s'agit pas de tout réinventer mais de contribuer à développer, améliorer, pérenniser l'existant et de répondre aux besoins non satisfaits.

> S'inscrire dans la durée pour plus de crédibilité : l'éducation à l'environnement n'est pas un phénomène de mode mais une condition indispensable à la prise de conscience citoyenne des enjeux du territoire. Les actions pressenties doivent donc s'inscrire dans le temps pour asseoir leur crédibilité et atteindre leurs objectifs.

> **Trouver les bons modes de contractualisation** pour favoriser les synergies plutôt que la concurrence : il est de plus en plus coutumier de procéder à des appels d'offre pour contractualiser avec les acteurs de l'EEDD. Or, il s'avère que cette procédure est peu adaptée au contexte de l'éducation à l'environnement. Elle met les différents acteurs potentiels en concurrence et rend difficile tout projet de coopération et de partenariat sur les territoires. Loin de favoriser les dynamiques constructives, elle contribue à individualiser les acteurs et altère la mutualisation des projets. Pourtant, d'autres modes de contractualisation existent (appel à projets, convention de partenariat…) et sont plus pertinents dans une démarche de contrat de milieu où la concertation est le mot d'ordre. Il convient d'envisager toutes ces possibilités avant de lancer un appel public à la concurrence.
En outre, décréter que sur son territoire l'éducation n'est pas une marchandise est non seulement hautement symbolique, mais met en confiance les acteurs dans l'intérêt général.

La procédure de réalisation d'un contrat de milieu aquatique

La mise en place d'un contrat de milieu aquatique passe par une démarche de concertation qui peut durer plusieurs années avant d'aboutir à la signature du contrat. S'ensuit alors sa phase d'exécution pour une période moyenne de 6 ans durant laquelle les actions prévues sont mises en œuvre.
Consultation, concertation, co-construction, portage… les acteurs de l'EEDD peuvent intervenir à différents niveaux d'implication dans le contrat :

> Phase d'émergence : lors de la concertation initiale en participant à la réflexion, lors de la réalisation du dossier préalable en proposant une stratégie d'EEDD et des actions, etc.

> Phase d'élaboration : en tant que membre du Comité de rivière, lors de la réalisation du dossier définitif en rédigeant voire en portant des fiches actions, etc.

> Phase d'exécution : en mettant en œuvre les fiches actions, en animant avec le chargé de mission la partie EEDD du contrat, etc.

> Phase d'achèvement : en participant à la démarche d'évaluation du volet EEDD du contrat, en proposant des perspectives de nouvelles stratégies et actions dans le cadre d'une reconduction, etc.

Élaboration du dossier sommaire de candidature
Agrément préalable | **Création du Comité de rivière**
→ **Phase d'émergence**

Élaboration du programme d'actions et du dossier définitif
Agrément définitif | **Signature du contrat**
→ **Phase d'élaboration**

Réalisation et suivi du contrat
Animation du contrat | **Mise en œuvre des actions**
→ **Phase d'éxécution**

Achèvement du contrat
Étude bilan, évaluation et prospective
→ **Phase d'achèvement**

Un contrat de milieu aquatique doit être expressément voulu par tous les partenaires concernés. Il repose sur une forte mobilisation des élus locaux, des riverains et des usagers. Le contrat de milieu aquatique doit apporter une plus-value sur les actions entreprises ou à entreprendre, une meilleure structuration et s'appuyer sur une véritable concertation territoriale.

1 VOUS ÊTES EN PHASE D'ÉMERGENCE OU DE CANDIDATURE

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable est un outil de la réussite du contrat. Il est donc essentiel de s'en préoccuper au plus tôt.

Cette phase d'émergence n'est pas cadrée d'un point de vue juridique et peut-être longue en fonction des territoires (5 à 7 ans en moyenne). Elle permet de lancer l'idée d'un contrat et de commencer à mobiliser les différentes parties.
Elle doit aboutir à la **rédaction d'un dossier préalable** de candidature présentant l'état des lieux du bassin, les orientations de gestion retenues par les acteurs locaux, les actions et les maîtres d'ouvrages potentiels ainsi qu'un programme d'études complémentaires.

Il est nécessaire d'anticiper le volet C au même titre que les autres volets, dès la concertation initiale. Interpeller les acteurs de l'EEDD au plus tôt permet de mieux identifier les acteurs du territoire, de cerner les actions existantes, d'ouvrir la concertation à d'autres réflexions et enjeux que ceux purement qualitatifs ou quantitatifs.

Un diagnostic du territoire est réalisé pour mettre en évidence les éléments techniques essentiels, les principaux enjeux, les atouts et les faiblesses du bassin versant, les secteurs ou les thèmes sur lesquels des investigations complémentaires doivent être menées. Cette étude est souvent conduite par un bureau d'études, suite à l'élaboration d'un cahier des charges par les parties prenantes.

L'expérience a montré qu'une sensibilisation, voire un début de concertation précoce, tendent à désamorcer les procès d'intention et les conflits, en particulier entre les usagers du milieu aquatique. Les données résultant du diagnostic sont les premiers éléments à communiquer pour partager dès le départ et amorcer une culture commune. Dès lors, la sensibilisation des acteurs commence.

Deux sous-étapes peuvent ainsi être identifiées au cours de cette phase de candidature en fonction de l'avancée du projet :
- l'idée d'un contrat est en train d'émerger
- vous préparez/lancez l'étude préalable de candidature

1.1 / L'idée d'un contrat est en train d'émerger

La qualité des eaux du bassin se dégrade. Le risque inondation préoccupe. La continuité biologique et sédimentaire n'est plus assurée. Les conflits d'usage se développent. Un manque de cohérence entre les actions des acteurs se fait sentir. Les associations environnementales font pression. Des actions d'éducation à l'environnement existent mais sans être reliées à une politique territoriale précise.
Une mobilisation des élus, des riverains, des usagers s'organise pour réhabiliter et valoriser le patrimoine aquatique. La concertation s'initie.
L'idée d'un contrat de milieu aquatique commence à émerger auprès d'un certain nombre d'acteurs.
Au départ, les principales préoccupations relèvent de problèmes d'épuration, d'inondation, de dégradations fortes du cours d'eau, de réhabilitation des milieux. Les questions d'éducation à l'environnement sont rarement évoquées.
Et pourtant, les actions d'EEDD sont parmi les premiers éléments qui permettent de se rencontrer, partager ses connaissances, faire émerger des questionnements, des attentes, des craintes…

NOTE À L'ATTENTION DU GESTIONNAIRE

Avec votre connaissance du territoire, vous pouvez déjà répondre aux quelques questions suivantes :

> Y a-t-il des actions d'Éducation à l'Environnement sur votre territoire ?
> Si oui, quelles sont-elles ?
> Par qui sont-elles portées ?
> À qui s'adressent-elles ?
> Quelles sont les actions pour la jeunesse (scolaires et extra-scolaires) ?
> Quelles sont les actions réalisées pour le grand public ?
> Quelles sont les liens entre ces actions et les problématiques de votre territoire ?
> Ces actions vous semblent-elles cohérentes ou au contraire dispersées, sans relations les unes avec les autres, voire sur certains aspects incohérentes ?
> Quels sont les lieux de ressources pédagogiques de votre territoire ?
> Quels sont les acteurs sur lesquels vous pourrez vous appuyer pour mettre en place des actions d'EEDD sur votre territoire ?
> Si vous engagez une démarche de contrat de milieu, en quoi les actions d'EEDD pourraient-elles contribuer à vos objectifs ?

Les réponses à ces questions vous permettront de conforter votre argumentaire pour engager vos partenaires dans la démarche d'un contrat.

1.2 / Vous préparez ou lancez l'étude préalable de candidature

La concertation initiale a débuté. Des groupes se sont déjà réunis pour échanger sur la pertinence d'un contrat de milieu sur le territoire. Il y a finalement matière à aller plus loin. Le diagnostic du territoire ou l'étude préalable sont lancés. Afin d'obtenir l'agrément préalable, une pertinence territoriale, des enjeux clairement identifiés et une mobilisation de tous les acteurs sont indispensables.

C'est donc à ce moment que tout se prépare, se construit. Pour la mise en place du volet "sensibilisation et communication" aussi. Dès lors, vous pouvez initier une réflexion en matière d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable.

Comment procéder ?

Plusieurs pistes peuvent être exploités à différentes étapes :

- dans les ateliers de "consultation"avec des commissions thématiques
- dans l'étude préalable
- dans les comptes rendus de l'étude préalable
- dans la proposition de composition du Comité de rivière

1.2.1 / Dans les ateliers de "consultation" avec des commissions thématiques

La finalité de ces ateliers est de faire connaissance, d'échanger, de commencer à partager une même vision du territoire. Plusieurs commissions sont généralement créées en fonction des différentes problématiques diagnostiquées.

• Créer une commission EEDD

Si vous mettez en place ce type d'atelier, vous pouvez créer une commission thématique sur l'EEDD pour rassembler l'ensemble des acteurs intéressés par les questions de sensibilisation, d'éducation, d'information et de communication. Cet atelier peut vous permettre de faire connaissance avec les acteurs, leurs actions, leurs domaines de compétences, leurs partenaires, leurs publics. Mais aussi de recueillir leur vision du territoire, leurs attentes, leurs besoins par rapport à un futur contrat de milieu aquatique et d'identifier déjà les acteurs susceptibles d'être des ressources ou des vecteurs ultérieurement dans l'exécution du contrat.

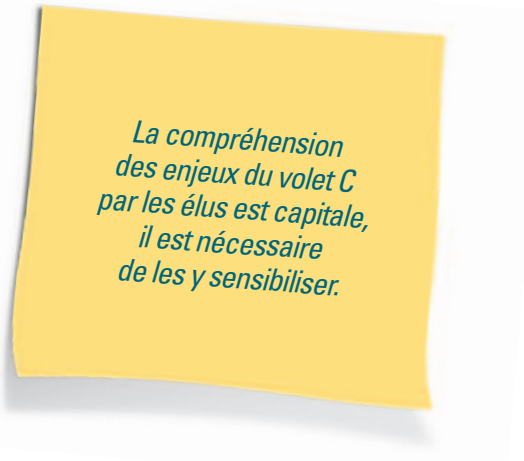

TYPOLOGIE DES ACTEURS DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toute structure intéressée, contribuant à l'EEDD, peut être considérée comme un acteur de l'EEDD. Mais il est possible néanmoins de distinguer différentes catégories d'acteurs.

Les structures professionnelles de l'EEDD

Ce sont des associations dont l'EEDD est le cœur de métier.
La majorité d'entre elles sont adhérentes du GRAINE PACA, réseau pour l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Sur le site www.grainepaca.org, elles sont répertoriées par département.
Certaines associations à dimension régionale interviennent aussi sur tous les territoires :
La Maison Régionale de l'Eau : www.maisonregionaledeleau.com,
La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) PACA : http://paca.lpo.fr
Planète Sciences Méditerranée : www.planete-sciences.org/mediterranee
FNE PACA : www.fnepaca.fr
L'URCPIE (Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement)
mail : ur-cpiepaca@orange.fr

Les acteurs complémentaires de l'EEDD

Des réseaux associatifs (thématiques ou territoriaux) existent et rassemblent des informations qui peuvent vous intéresser et/ou vous aider dans vos recherches de contact/partenariat : Le REE05 (Réseau Éducation à l'Environnement des Hautes-Alpes et Ecrins) : www.ree05.org
Le REEMA (Réseau d'Éducation à l'Environnement Montagnard Alpin) : www.reema.fr
Le Réseau Mer Provence-Alpes-Côte d'Azur : www.reseaumer.org
Des compétences complémentaires sont aussi mobilisables auprès d'autres organismes comme les Fédérations de pêche, les AAPPMA, l'ONEMA, les organismes consulaires (Chambres d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie), l'Office National de la Forêt, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les ASA, les Fédérations départementales des structures d'irrigation collective, les accompagnateurs de montagne/de territoire, les associations de chasseurs, les comités départementaux de randonnée, les offices de tourisme, les services et régies des eaux, les associations de protection et de valorisation du patrimoine, les Muséum d'Histoire Naturelle, les associations et les clubs sportifs (canoë, escalade...), les clubs nautiques , les associations d'éducation populaire, les accueils collectifs de mineurs, les comités de quartier...
Ou encore certaines collectivités comme les Parcs naturels régionaux, les Conseil généraux, les Communes.

Les partenaires techniques et financiers de l'EEDD

Certains organismes ou structures sont des partenaires privilégiés de l'EEDD : les collectivités territoriales ou locales (Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseils généraux, Communautés de communes, Communes), les services déconcentrés de l'État (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, Direction Régionale Jeunesse et Sports). Selon les territoires ou les publics, les rectorats et académies de l'Éducation nationale, les établissements publics de l'État (Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, l'ADEME, ONEMA, ONF, les Chambres consulaires, les Parcs nationaux…) mais aussi, les Parcs naturels régionaux, les Syndicats mixtes, les Fédérations d'éducation populaire…
Le partenariat est à définir selon le contexte local et les publics visés.

• Inviter les acteurs de l'EEDD dans les autres commissions

N'hésitez pas à solliciter certains professionnels de l'EEDD motivés pour participer à d'autres ateliers, d'autres commissions thématiques. L'EEDD n'est pas une finalité en soit, elle doit accompagner les enjeux territoriaux.

Ce croisement de points de vue facilitera la pertinence de chacun par une meilleure connaissance du territoire, de ses enjeux, de ses acteurs. Ainsi, cette mixité permettra :

- pour les gestionnaires : d'identifier les professionnels de l'EEDD et leurs savoir-faire, de créer du partenariat, de montrer leurs priorités dans le contrat, de comprendre comment l'EEDD peut être un moteur du contrat et une plus-value pour atteindre les objectifs souhaités ;
- pour les professionnels de l'EEDD : d'identifier les objectifs et les problématiques du contrat, de s'approprier les enjeux du territoire, de connaître l'ensemble des acteurs impliqués dans un contrat de milieu pour créer du lien et des synergies.

1.2.2 / Dans l'étude préalable

C'est une étape clé de tout contrat de milieu. Le volet "sensibilisation et communication" doit être pensé dès le début du contrat, comme les 2 autres volets, et donc faire partie intégrante de l'étude préalable elle-même.

Pour cela, plusieurs pistes peuvent être exploitées :

• Engager des études complémentaires EEDD dans le cahier des charges

Il est tout à fait possible d'apporter des demandes spécifiques au champ de l'EEDD dans le cahier des charges de l'étude préalable. Ainsi, il pourrait s'attacher à :

- répertorier les acteurs de l'EEDD présents sur le territoire ;
- réaliser un diagnostic des actions d'EEDD : types d'actions existantes, méthodologie employée, partenariat développé, etc ;
- identifier les publics ciblés par les actions existantes et les moyens/outils utilisés ;

" Témoignage de l'Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM)

Au-delà des actions phares qui visent à optimiser la gestion de la ressource en eau et à l'économiser à l'échelle du Canal de Manosque, l'intérêt de mettre en place des actions de sensibilisation à destination de la population locale sur la gestion, la maîtrise et la préservation de l'eau est vite apparue. Il n'y a pas eu à proprement parler d'élaboration d'une stratégie d'EEDD, mais les propositions émises lors des ateliers thématiques ont été prises en compte et validées en comité de pilotage. À côté de l'édition d'un bulletin "La Filiole" et d'un site Internet réalisés par l'ASCM, les actions (réalisation d'un cahier des bonnes pratiques de jardinage à destination des arrosants, organisation de visites guidées auprès du grand public, animation de programmes pédagogiques auprès des scolaires) sont portées et mises en œuvre par des associations locales d'EEDD et elles enregistrent un bon retour des publics concernés. Même si l'ASCM considère que c'est important, l'EEDD n'est pas vraiment prioritaire, tant il y a d'importants travaux à réaliser. Un bilan sera fait au terme du contrat et sans doute que ce guide sera un bon outil d'aide pour le développement de l'EEDD. "

- recenser les besoins en termes de sensibilisation et d'information auprès de ces acteurs ;
- mettre en corrélation objectifs du contrat et publics à mobiliser par les actions de sensibilisation et d'information. Un questionnaire vous est proposé pour vous aider à formaliser votre demande (cf. p28).

Ces différentes propositions permettront non seulement de commencer à imaginer les actions du volet "sensibilisation et communication" à mettre en œuvre pour chacune des problématiques relevées dans le diagnostic, mais aussi d'identifier les publics (parties prenantes) à cibler par ces actions, en fonction des enjeux.

Le RRGMA possède une bibliothèque de cahiers des charges sur son site, accessible aux membres du réseau. N'hésitez pas à l'utiliser pour vous aider dans vos démarches. www.rrgma-paca.org

« Témoignage de la Communauté de communes du Comté de Provence (Caramy/Issole)
Il nous semble très important de recruter un chargé de mission qui assurera la prise en compte du Volet C, dès la phase d'émergence du contrat de rivière. »

• Sélectionner un prestataire avec des compétences en EEDD

Vous pouvez spécifier certains critères concernant le choix du prestataire qui sera sélectionné pour réaliser votre étude préalable.
Ainsi, vous pouvez demander dans votre cahier des charges que le prestataire ait une compétence EEDD clairement affichée.

Cela peut se traduire soit par l'implication d'un professionnel de l'EEDD (groupement, sous-traitance…) dans la réponse à la consultation, soit par une compétence interne du bureau d'études (CV des personnes).
Cette compétence supplémentaire pourrait apporter des points additionnels à la note technique (par exemple : intégrer dans le cahier des charges une pondération s'il y a des références en EEDD, des points supplémentaires s'il y a une équipe pluridisciplinaire cohérente, etc.).

• Consulter des professionnels de l'EEDD

Vous pouvez faire appel aux compétences des professionnels de l'EEDD dans le cadre de l'étude préalable. Déjà en contact avec plusieurs cibles, ils vous aideront à mobiliser certains acteurs et vous appuieront dans l'identification d'enjeux environnementaux et sociologiques sur votre bassin.

Le partenariat est indispensable. L'identification des acteurs et des actions du territoire est donc un pré-requis incontournable.

OUTIL : questionnaire d'aide à l'identification des cibles par rapport aux enjeux

Les principaux enjeux de votre contrat de milieu ont été définis. Ces enjeux amènent des solutions principalement d'ordre technique. La participation des publics est souvent implicite.
Il est nécessaire de préciser les relations à créer entre les usagers, le grand public et chacune des actions envisagées.
Pour vous aider à identifier les différents publics vers lesquels se tourner en fonction des objectifs du contrat, vous pouvez vous appuyer sur ce questionnaire.
Pour chaque enjeu, pouvez-vous répondre aux questions suivantes :

- *Quelle est la nature de l'enjeu ?*
- *Quels sont les moyens envisagés ?*
- *Quels sont les usagers ou les populations directement impliqués dans l'enjeu ou dans les moyens envisagés ?*
- *Quelles sont les actions de communication passives envisagées (diffusion de plaquettes d'information) ?*
- *Quelles sont les actions d'EEDD impliquant les usagers ?*
- *Quelles sont les actions envisagées pour les scolaires ?*
- *Quelles sont les formations envisagées ? Pour quels publics ? Elus, services municipaux ?*
- *Quelles sont les actions spécifiques envisagées vers les acteurs socio-économiques impliqués dans l'enjeu ou dans les solutions techniques ?*
- *Quelles sont les actions envisagées, le cas échéant, pour des publics présentant une spécificité particulière comme, par exemple, le handicap ?*
- *Quels sont les liens avec les autres actions ? Est-il possible de conjuguer plusieurs enjeux ou solutions techniques pour construire un programme EEDD plus complet et plus cohérent ?*

Les réponses à ces questions sur les enjeux et les solutions techniques vous permettront de dresser une synthèse globale des publics et des populations concernés et du programme EEDD à mettre en œuvre.

Pour chaque public, vous pouvez ensuite remplir le tableau suivant, donné à titre d'exemple :

Public	Enjeu	Action technique envisagée	Action pédagogique envisagée
Riverains	Entretien des berges	Programme d'incitation à l'entretien des berges et de la ripisylve	Plaquettes d'information, Réunions publiques
Public jeune	Gestion quantitative de la ressource	Suivi des prélèvements	Programme d'économie d'eau auprès des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et des scolaires
Habitants	Prévention du risque inondation	Études sur la connaissance du phénomène de crue	Réunions publiques Plaquettes sur la réduction de la vulnérabilité
…	…	…	…

N'omettez pas de contacter les fédérations/comités régionaux auxquels des structures locales peuvent être affiliées, ils vous seront d'une aide précieuse pour identifier les publics à toucher.
N'oubliez pas non plus certains publics souvent délaissés, comme les personnes en situation de handicap.

RÉALISATION DES ATELIERS DE CONCERTATION AVEC DES ACTEURS DE L'EEDD

Réaliser des ateliers de concertation est une des étapes pour préparer un contrat de milieu aquatique.
Ils permettent que tous les acteurs soient consultés et ainsi d'anticiper d'éventuels conflits futurs, de désamorcer des problèmes bien en amont, afin que le diagnostic territorial soit partagé et que les orientations choisies soient consensuelles.
Petit schéma de rappel de la démarche de concertation dont vous pouvez vous inspirer pour travailler avec les acteurs de l'EEDD.

RAPPEL DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

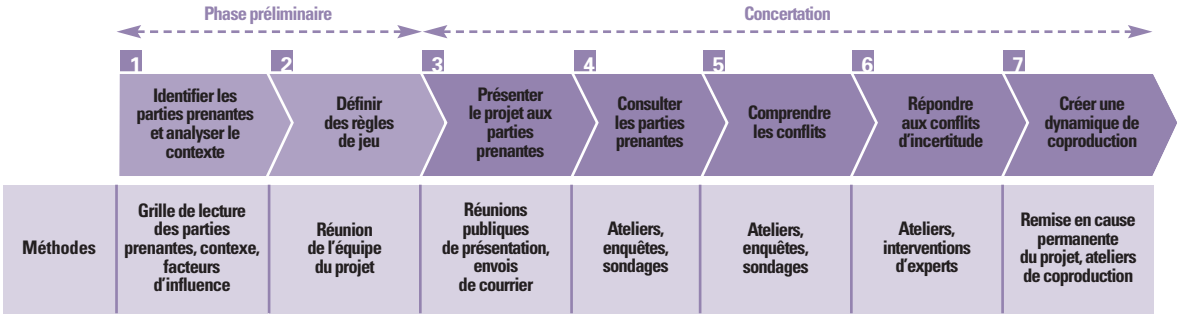

1.2.3 / Dans le compte rendu de l'étude préalable

Si un diagnostic spécifique EEDD a été réalisé, il est important qu'il apparaisse dans la carte de synthèse globale de l'étude préalable sur les problèmes et les enjeux, au même titre que les aspects qualitatifs ou physiques. Cette carte mettra ainsi en évidence ce qui est fait en matière d'EEDD et identifiera les atouts ou les manques au regard des enjeux du territoire.

1.2.4 / Dans la proposition de composition du Comité de milieu

Le Comité de rivière est l'organe institutionnel de contrôle et de coordination du contrat. Il pilotera l'élaboration du dossier définitif, validera le document final et suivra la mise en œuvre du contrat après la signature. Il doit être constitué de l'ensemble des acteurs de l'eau à l'échelle du bassin, représentant tous les intérêts en cause (politique, administratif, associatif, scientifique, usager…). Ces membres sont désignés par le Préfet. Il doit veiller à une composition représentative et équilibrée des différents acteurs et usagers.

Il est donc pertinent qu'un professionnel de l'EEDD fasse partie du Comité de milieu et soit dans la liste des membres proposés au Préfet. Il sera une plus-value dans l'élaboration du dossier définitif et le suivi des actions lors de l'exécution.

« Témoignage du CPIE Alpes de Provence

Les professionnels de l'EEDD peuvent aussi participer au Comité de Pilotage d'un contrat de milieu aquatique. C'est le cas dans les Alpes de Haute-Provence, dans le cadre du Contrat de Canal de Manosque ou le Contrat de Rivière Bléone, où nous avons été invités à participer, dans nos domaines de compétences (pratiques pédagogiques, connaissances du territoire et des acteurs, des enjeux environnementaux…) via le Comité de Pilotage, aux différentes phases d'avancement du contrat de milieu. »

2 VOUS ÊTES EN PHASE D'ÉLABORATION DU DOSSIER DÉFINITIF

L'agrément provisoire a été donné et le Comité de milieu créé.
Les acteurs se regroupent pour se mettre d'accord sur la stratégie commune du contrat de milieu et la décliner en fiches actions. À ce stade, les résultats de l'étude préalable sont repris et on hiérarchise les propositions, les actions à mettre en œuvre.

Un Comité de Pilotage et des commissions sont mis en place avec notamment les représentants des différents usagers. Il peut y avoir les mêmes structures/personnes que dans les ateliers de consultation de la phase d'émergence. Les structures/personnes peuvent aussi être différentes, complétées et diversifiées…

Toutes les actions du volet "sensibilisation et communication" doivent permettre de répondre aux enjeux du contrat. Ces actions doivent de plus permettre de valoriser et de faciliter les actions préconisées dans les volets A et B.

La stratégie d'EEDD doit être destinée à tous, acceptée et partagée par tous, adaptée aux enjeux du contrat et aux attentes du territoire.

PLUS-VALUE DE L'EEDD POUR CONTRIBUER À LA RÉUSSITE DU PROGRAMME D'ACTION DU CONTRAT

Plan d'action	Objectifs liés aux usagers	Résultats attendus des usagers pour contribuer à la réussite de l'action
Maintenir et améliorer la qualité des eaux	Réduction à la source des nuisances	Changement de pratique des usagers
Assainissement	Réduire les dysfonctionnements	Bon usage des installations par les usagers
Dépollution	Actions de prévention en parallèle aux actions de police	Respect de la réglementation
Préserver l'environnement	Porter à connaissance Information de tous les publics Réduire les pollutions	Bon niveau de connaissance de tous les publics des problématiques Bonnes pratiques
Organiser les usages	Préparer l'avenir Prévenir les conflits	Bon niveau de connaissance des problématiques
Restauration des berges et rivages	Formation professionnelle/ accès aux berges	Améliorer des usages professionnels/ coopération des riverains
Protéger les ressources	Favoriser la connaissance mutuelle des acteurs Favoriser les actions de participation citoyenne/ culture du risque	Anticiper les conflits d'usages
Prévention des inondations	Favoriser les actions de participation citoyenne/ culture du risque	Implication et responsabilisation des citoyens
Gestion des prélèvements	Anticiper les conflits d'usages	Respect de la réglementation Gestion raisonnée de la ressource
Protection des ressources en eau potable	Maintenir la qualité de l'eau	Limiter les nuisances

Que l'EEDD ait été considérée dès la phase d'émergence ou non, **la phase d'élaboration du contrat est une étape cruciale pour construire une stratégie d'information, de sensibilisation, d'éducation et de communication cohérente**, qui accompagnera le contrat tout au long de son exécution, pour une meilleure intégration/implication des publics visés, notamment de la population du bassin versant, facilitant ainsi l'affirmation d'une unité territoriale et d'une culture locale de l'eau.

> *« Témoignage du Syndicat Mixte d'aménagement de la Bléone*
>
> *En associant dès cette phase les différents partenaires en EEDD, ils ont pu assister aux réunions et Comité de Pilotage concernant le volet C mais également aux réunions pour les autres volets, afin de pouvoir mettre en relation les différentes problématiques et élaborer une véritable stratégie du volet C, avec des actions touchant différents publics sur les différentes thématiques couvertes par le syndicat. »*

L'élaboration de la stratégie d'EEDD et sa mise en œuvre opérationnelle peuvent se faire à différents stades d'avancement de la phase d'élaboration du dossier définitif, grâce à divers outils techniques et financiers et avec de multiples partenaires :

- lors des ateliers de concertation
- lors d'une étude complémentaire
- lors de la rédaction des fiches actions.

2.1 / Lors des ateliers de concertation

La concertation autour du volet information et sensibilisation peut suivre plusieurs objectifs :

- se mettre d'accord sur la stratégie de sensibilisation, d'information à mettre en place
- la partager avec les usagers
- la décliner en fiches actions opérationnelles
- commencer à identifier les porteurs de ces fiches actions : à la fin de la phase d'élaboration, le dossier définitif du contrat de milieu sera prêt avec toutes les fiches actions. Dans celles-ci, en plus des objectifs, des cibles, du phasage ou du budget, doit apparaître le maître d'ouvrage. Il est donc indispensable, si une stratégie EEDD ou des fiches actions spécifiques du volet information et sensibilisation sont élaborées, que les maîtres d'ouvrage correspondants soient identifiés.

Les acteurs EEDD peuvent être porteurs de fiches actions.

Les ateliers de concertation et/ou le Comité de rivière sont les instances adéquates pour identifier ces acteurs.

2.1.1 / Si vous avez sollicité des acteurs de l'EEDD dès la phase d'émergence

Vous en connaissez déjà un certain nombre. Un atelier de concertation rassemblant ces acteurs peut être mis en place dans la continuité, et de nouveaux acteurs, identifiés lors de l'étude préalable et du diagnostic de territoire, peuvent y être associés.

Une fois de plus, il ne faut pas hésiter à faire se rencontrer les différents usagers et acteurs du contrat.

Si en phase d'émergence, les acteurs EEDD se sont rassemblés au sein d'un même atelier, à cette étape, vous pouvez envisager la participation des professionnels de l'EEDD aux autres ateliers. Cela permettra de travailler de manière transversale, et que les actions d'information et de sensibilisation soient prises en compte dans l'ensemble du dossier définitif, c'est-à-dire dans tous les volets.

> *« Témoignage du Syndicat d'aménagement du Bassin de l'Arc*
>
> *Une des plus grandes difficultés rencontrées dans cette phase est la mobilisation des élus en-dehors des problématiques assainissement et inondation, alors qu'ils pourraient être de véritables partenaires, relais "VRP" des actions menées dans le cadre du volet C. »*

2.1.2 / Si vous ne vous êtes pas encore préoccupé des actions de sensibilisation et de communication

Vous avez ici la possibilité de lancer la démarche en créant un collège des acteurs de l'EEDD et en les invitant à participer aux autres collèges. À ce stade, leurs expériences et compétences aideront à définir et à ancrer les actions auprès des publics ciblés.

2.2 / Lors d'une étude complémentaire

À ce niveau d'avancement de la procédure, que vous ayez ou non commencé à construire le volet "sensibilisation et communication" lors de la phase d'émergence, en plus des ateliers de concertation et comme pour les volets A et B, une étude complémentaire peut être demandée afin d'apporter plus d'éléments constructifs pour les actions de sensibilisation et d'éducation, et être intégrée dans le dossier définitif, pour finaliser l'élaboration d'une stratégie d'EEDD, cohérente avec les objectifs du contrat.

Cette étude peut bénéficier de financements publics, au même titre que les autres études complémentaires.

Cette étude complémentaire peut être menée en interne ou en externe.

2.2.1 / En interne

• Par le chargé de mission du contrat

Vous pouvez confier la réalisation de la stratégie d'EEDD de votre contrat à votre chargé de mission.

Cette option a pour avantage la maîtrise des objectifs du contrat, donc une bonne liaison entre la stratégie EEDD et les objectifs du contrat.

Mais attention, cette activité supplémentaire est chronophage et prendra du temps sur l'animation des autres volets. De plus, votre chargé de mission n'a pas forcément les compétences en EEDD.

Pour l'élaboration de la stratégie, même si cela peut se faire en interne, il est préférable de la conduire en partenariat avec des professionnels de l'EEDD.

• Par un chargé de mission recruté spécifiquement

Son rôle serait d'élaborer le diagnostic (s'il n'a pas été réalisé en phase d'émergence), d'animer la construction de la stratégie EEDD et la déclinaison des fiches actions, puis par la suite, de coordonner et/ou mettre en œuvre cette stratégie. Ce poste apporte une réelle plus-value dans l'organisme gestionnaire, surtout au niveau de la coordination de la stratégie car il y a un référent clairement identifié et disponible pour cela. Les objectifs du contrat sont maîtrisés ce qui favorise la liaison entre la stratégie d'EEDD et ces objectifs.

Par contre, le financement du poste spécifique doit être trouvé par le gestionnaire.

OUTIL : modèle de fiche de poste de chargé(e) de mission information et sensibilisation

Intitulé du poste	Chargé(e) de mission information et sensibilisation
Contexte général	Dans le cadre du contrat de milieu aquatique de…, le gestionnaire est souvent sollicité pour participer à des interventions de sensibilisation, pour l'élaboration ou la validation d'outils pédagogiques, pour accompagner la construction technique et financière d'actions de sensibilisation du grand public ou même répondre à des demandes d'informations sur le milieu aquatique. De plus, le dossier préalable de candidature du contrat de milieu affiche une volonté de sensibiliser/informer les publics pour accompagner le contrat sans néanmoins avoir été déclinée de manière plus détaillée. Le gestionnaire souhaite recruter un(e) chargé(e) de mission pour définir une stratégie d'interventions à l'échelle du territoire et préciser son positionnement.
Spécificités du poste	Poste en relation avec de nombreux acteurs : professionnels de l'EEDD, collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État, élus…
Salaire indicatif	De 30 à 35 K€ annuel
Description générale du poste	Au sein de l'équipe, sous la responsabilité du directeur (de la directrice), et en lien permanent avec le chargé de mission du contrat, le (la) chargé(e) de mission information/sensibilisation aura pour mission de : - Animer/ élaborer une stratégie d'interventions - Coordonner et rédiger des fiches actions - Mettre en œuvre des fiches actions
Description des missions	Suivant le moment où intervient son embauche (phase d'émergence, d'élaboration, d'exécution), le chargé de mission information/sensibilisation pourra avoir différentes missions, qui évoluent aussi avec l'avancement du contrat : - Mener un inventaire des actions, acteurs et besoins sur le territoire en matière d'EEDD - Élaborer la stratégie d'EEDD en lien avec les objectifs du contrat - Décliner la stratégie en fiches actions - Coordonner la stratégie (mise en œuvre, suivi, régulation, bilan) - Contribuer aux actions issues de la stratégie (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, coordinateur) - Effectuer une veille et promouvoir les actions d'EEDD issues de la stratégie - Fédérer, développer et animer le réseau d'acteurs - Assurer la communication sur la stratégie
Diplôme requis	Niveau bac +4 ou +5, dans un domaine scientifique : écologie, biologie ou dans un métier de médiation, d'animation de réseau, de gestion d'espaces naturels, d'éducation.
Compétences requises et expérience professionnelle	Profil du poste : - Expérience en coordination de projets pédagogiques, animation et coordination de réseau. - Connaissances de l'EEDD, de pratiques et méthodes pédagogiques - Connaissances environnementales sur les milieux aquatiques - Connaissances des acteurs et partenaires des contrats de milieux aquatiques et de l'EEDD sur le territoire - Maîtrise des techniques d'animation de réunions, de groupes de travail - Faire preuve de rigueur, d'organisation, d'autonomie et d'une forte capacité d'adaptation - Témoigner d'une réelle capacité relationnelle et d'un fort intérêt pour le travail d'équipe - Etre capable de réaliser des écrits professionnels de qualité : rigueur et synthèse

> *« Témoignage de la Maison Régionale de l'Eau*
>
> *Nous avons répondu à un appel d'offres lancé par le GIPREB. Il s'agissait d'une AMO pour la définition d'une stratégie d'éducation à l'environnement et au développement durable sur le territoire de l'Étang de Berre. Après avoir réalisé un diagnostic du territoire, nous avons décliné une stratégie territoriale. Les actions qui en découlent ont été priorisées par le gestionnaire qui aujourd'hui la met en œuvre. »*

> *« Témoignage de l'Association syndicale de la Meyne et cours d'eau d'Orange*
>
> *La partie EEDD du volet C du contrat de rivière de l'Aygues n'a pas été prise en considération lors de la phase d'émergence faute de temps et de moyens humains. Toutefois, elle pourrait encore être intégrée si des outils (cahier des charges, fiches de poste) et des financements étaient alloués pour cette thématique. En effet, ces moyens supplémentaires permettraient d'identifier des porteurs d'opérations extérieurs et, éventuellement, de leur confier des missions spécifiques en EEDD. »*

2.2.2 / En externe

Le gestionnaire peut déléguer à une structure la réalisation d'une étude complémentaire ou/et d'une AMO pour l'élaboration de la stratégie et des fiches actions (cf. l'exemple de cahier des charges ci-contre). Plusieurs moyens de contractualisation sont possibles : l'appel d'offres, l'appel à contribution ou à projets, la convention de partenariat…

Cette option a pour avantage de confier votre stratégie à un professionnel ayant une bonne connaissance du secteur EEDD (acteurs, actions, cibles déjà touchées), une connaissance du monde institutionnel et des compétences pédagogiques.

Mais attention à retenir le bon prestataire pour éviter un manque de lien avec le contrat et ses objectifs si le mandataire appréhende mal le territoire et les enjeux du contrat.

RÔLE DES PROFESSIONNELS DE L'EEDD

Les professionnels de l'EEDD peuvent intervenir à différentes étapes de votre contrat et à divers titres :

- **À titre consultatif :** ils peuvent être présents/représentés dans les différentes commissions ainsi qu'au Comité de Pilotage ;
- **Au titre d'expert :** ils peuvent être des experts consultés à différents stades du contrat ;
- **Au titre de prestataire :** ils peuvent être maîtres d'œuvre de la stratégie et/ou porter/réaliser des fiches actions ;
- **Au titre d'animateur :** ils peuvent aider le gestionnaire dans la démarche de concertation/animation des différents groupes de travail, dans le Comité de Pilotage.

OUTIL : exemple de cahier des charges pour l'élaboration d'une stratégie d'EEDD et de fiches actions

Contexte	Missions
Contexte général	De nombreux organismes interviennent dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Le milieu aquatique "XXX" représente aujourd'hui un thème souvent utilisé dans les actions éducatives réalisées sur ses rives. Le dossier préalable de candidature affiche la volonté de développer des actions de sensibilisation et d'information. Sa déclinaison en axes d'intervention possibles dans le domaine de l'EEDD est très peu détaillée. Les intervenants sont multiples, les projets et cadres d'interventions le sont tout autant. Dans de nombreux cas le "gestionnaire XXX" est consulté pour la réalisation d'interventions ciblées sur le milieu, pour l'aide à l'élaboration d'outils pédagogiques, pour un accompagnement dans la construction technique et financière de projets de sensibilisation du grand public. Le "gestionnaire XXX" élabore le programme d'actions de son futur contrat. Cette démarche nécessite de définir une stratégie d'intervention à l'échelle du territoire et basée sur un diagnostic de l'existant et des besoins des acteurs locaux, et ce dès maintenant.
Définition des besoins	La multiplication des demandes d'information, d'interventions, d'outil de communication, tant par l'éducation nationale, les centres de loisirs, les associations spécialisées dans l'EEDD et désireuses de construire des outils, ainsi que le montage du dossier définitif, nous amène à préciser le positionnement du "gestionnaire XXX" par rapport à cette thématique.
Définition de la prestation	Il s'agit d'assister le "gestionnaire XXX" dans la définition d'une stratégie d'intervention en EEDD et dans la déclinaison de cette stratégie en fiches actions du contrat de milieu aquatique sur ce thème. Cet ensemble de fiches devra permettre de répondre aux besoins sur le territoire et d'apporter le cadre aux actions entreprises par des maîtres d'ouvrages autres que le "gestionnaire XXX", structure porteuse du contrat. L'estimation des budgets à engager sera réalisée suite à l'élaboration des fiches actions et à la définition des maîtrises d'ouvrage envisagées pour chacune d'entre-elles.
Zones d'étude	Périmètre des communes du contrat de milieu aquatique.
Contenus de la prestation	*Vous pouvez demander tout ou partie des propositions ci-dessous dans votre cahier des charges. Tout dépend de ce que vous avez déjà mené en interne/externe ou pas.* - Inventaire des actions d'EEDD menées auprès des publics identifiés comme prioritaires dans le contrat de milieu aquatique : liste des publics. - Recensement des professionnels de l'EEDD sur le territoire du contrat de milieu ou à proximité - Entretiens avec les acteurs locaux pour cerner les besoins (collectivités, inspection académique, instituteurs, pêcheurs, responsables d'activités de loisirs, institutions…). - Proposition d'une stratégie d'interventions pour le "gestionnaire XXX" et de fiches actions correspondantes. Ces fiches actions pourront être envisagées soit sous maîtrise d'ouvrage du "gestionnaire XXX", en fonction de la stratégie préalablement définie, soit sous maîtrise d'ouvrage autre (professionnels de l'EEDD…). Dans le cas d'actions proposées à une maîtrise d'ouvrage autre que le "gestionnaire XXX", une charte de l'EEDD sur le territoire du contrat de milieu aquatique pourrait être définie pour encadrer les actions. - Élaboration d'une charte des interventions d'EEDD sur le territoire concerné. - Rédaction des propositions de fiches actions. Le niveau de détail développé dans ces fiches actions leur permettra d'évoluer. - Identification des limites à la mise en place d'un programme d'EEDD sur la zone d'étude.
Objectifs de la prestation	La proposition de stratégie d'intervention devra permettre au "gestionnaire XXX" : - D'identifier les publics visés et les types de démarches/outils à mettre en œuvre pour chacun d'eux, - De programmer dans les délais d'application du contrat la mise en œuvre d'actions dont les niveaux de priorité sont différents, - D'exploiter les outils existants au niveau départemental, régional et national et éventuellement d'orienter le travail vers des adaptations ou la création d'outils spécifiques au contexte du milieu aquatique concerné. - D'être cohérent avec les orientations définies à l'échelle régionale, et complémentaire des travaux déjà engagés, notamment dans le cadre de la Plateforme Régionale de Concertation pour l'EEDD.
Durée de la prestation	*Elle est à adapter à votre cas, mais ne négligez pas cette étude en souhaitant un rendu rapide dans les 6 mois (état des lieux des actions, des acteurs et des besoins, les leviers, les freins, les attentes…), au risque qu'elle ne soit pas exhaustive, que tous les acteurs n'aient pu être identifiés et qu'au final, elle ne reflète pas la réalité de votre territoire.* La durée prévisionnelle de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage est de XX mois.
Réunions	En plus des entretiens et échanges téléphoniques réguliers qui auront lieu avec le responsable du "gestionnaire XXX" assurant le suivi de la prestation, le prestataire prévoira 3 réunions avec le Comité de Pilotage constitué pour le suivi de cette prestation : - 1 réunion de cadrage au début de la prestation, - 1 réunion intermédiaire de régulation, - 1 réunion préalable au rendu définitif.
Rendu	Le rapport final clôturant la prestation sera remis au "gestionnaire XXX" et intégrera les remarques du Comité de Pilotage émises lors des 2 dernières réunions. Ce rapport contiendra nécessairement - La description des démarches/outils existants sur le territoire, - La liste des entretiens réalisés et leurs principales conclusions, - La proposition de stratégie d'intervention, - La charte de l'EEDD sur le milieu aquatique, - Les fiches actions à intégrer au contrat de milieu aquatique.
Planning	Le prestataire proposera dans son offre un planning précisant la durée de travail accordée à chaque tâche de la mission.
Critères de sélection des offres	La qualité de l'offre : contenu, méthode, clarté et compréhension de la demande (40 %). L'expérience du candidat dans des démarches comparables et les qualifications de l'équipe proposée (30 %). Le prix proposé (30 %).

CLÉ DE RÉUSSITE : DÉVELOPPER LES INTERRELATIONS ENTRE LES DIFFÉRENTS VOLETS A, B ET C

Les actions des volets A et B doivent être prises en compte dans la stratégie (dans l'élaboration du volet C). À l'inverse, des actions de sensibilisation et de communication peuvent aussi apparaître dans les fiches actions des volets A et B (pour valoriser / faire connaître l'action).

Par exemple, pour l'aménagement d'une station d'épuration, penser à l'aménagement pédagogique pour valoriser cet aménagement vis-à-vis du grand public… La fiche action est alors un outil permettant la mise en œuvre de la stratégie EEDD.

2.3 / Lors de la rédaction des fiches actions

Les fiches actions sont rédigées au cours de cette phase du contrat puisqu'elles feront partie du dossier définitif présentant le projet de contrat. Il faut donc les construire et déjà identifier les maîtres d'œuvre/ maîtres d'ouvrage.

Pour chacune des fiches, quel que soit le volet considéré, il faut trouver le bon maître d'ouvrage. Plusieurs cas se présentent :

- soit c'est le gestionnaire qui porte toutes les fiches
- soit toutes les fiches sont portées par des structures extérieures
- soit il y a un mélange des deux (gestionnaire et autres structures).

Pour l'élaboration des fiches actions du volet "sensibilisation et communication", il en va de même. Dans le cas où la fiche doit être portée par une structure extérieure, les professionnels de l'EEDD sont des partenaires incontournables.

L'intérêt pour le professionnel de l'EEDD : il est identifié comme un acteur partie prenante du territoire, et non pas uniquement comme un prestataire.

L'inconvénient pour le professionnel de l'EEDD : il doit trouver a minima 20 % d'autofinancement pour mettre en œuvre l'action.

« Témoignage concernant une fiche action du Contrat de Baie d'Azur portée par le CPIE Ile de Lérins et Pays d'Azur

Si la fiche est portée conjointement entre le gestionnaire et un professionnel de l'EEDD, il y a aussi des avantages. Le portage des actions étant partagé, notamment au niveau financier (et non pas porté que par le gestionnaire), il y a plus de chances que les actions soient pérennisées à l'issue du contrat. »

« Témoignage du CPIE Alpes de Provence

Dans le cadre du Contrat de Canal de Manosque, il a été convenu que les porteurs de fiches actions d'EEDD devenaient les maîtres d'ouvrage des actions. C'est ainsi que le CPIE Alpes de Provence est maître d'ouvrage de plusieurs actions : réalisation d'un cahier de bonnes pratiques du jardinage avec des sorties et des ateliers, étude de faisabilité d'un outil pédagogique régional spécifique aux canaux, animation de programmes pédagogiques en milieu scolaire. Il nous appartient de mobiliser les financements de ces opérations auprès des différents partenaires... et d'apporter 20 % d'autofinancement, ce qui n'est pas évident. À cela s'ajoute la nécessité d'avancer la trésorerie indispensable à la conduite des opérations. Cependant, il faut noter, dans ce cas de figure, que les propositions d'action étant débattues et validées lors des réunions thématiques et des Comités de Pilotage, nous recevons une certaine légitimité, partagée par l'ensemble des partenaires du contrat. »

MÉTHODOLOGIE POUR DÉCLINER LA STRATÉGIE EN FICHES ACTIONS

1 - Hiérarchiser les objectifs à atteindre (niveau 1, 2 et 3)
2 - Prioriser les cibles à toucher en fonction des objectifs de niveau 1, 2 et 3 et les lier à la chronologie des actions des volets A et B
3 - Identifier l'action / l'outil le plus adéquat pour toucher la cible
4 - Identifier les relais potentiels à mobiliser pour toucher la cible
5 - Évaluer les fiches actions (indicateurs de suivi)…

3 VOUS ÊTES EN PHASE D'EXÉCUTION DU CONTRAT

Votre dossier définitif a reçu l'agrément du Comité de bassin. Votre contrat de milieu a été signé par tous les partenaires engagés dans la démarche.
Le Comité de rivière doit assurer et coordonner la mise en œuvre du contrat, chaque signataire étant responsable de la réalisation des actions qui le concerne.

Concernant le volet C en particulier, deux missions principales doivent être menées :
- la coordination de la mise en œuvre de la stratégie et/ou des fiches actions,
- la mise en œuvre de la stratégie et/ou les fiches actions elles-mêmes.

3.1 / Si vous n'avez pas construit de stratégie d'EEDD en amont mais avez des fiches actions dans le champ de l'EEDD

Quels que soient les enjeux du bassin versant, les contrats de milieux comportent toujours un volet C avec un minimum d'actions.

Dans ce cas, les différentes actions inscrites doivent être mises en œuvre sans stratégie préalable, mais une certaine vigilance s'impose. Une attention particulière doit être portée à la cohérence de ces actions entre elles pour ne pas donner une impression de confusion aux publics ciblés, ne pas refaire des opérations qui existent déjà à l'échelle du territoire, ne pas interférer avec des acteurs portant des projets similaires…

Heureusement dans cette phase, tout n'est pas figé. Il est toujours possible d'impliquer les acteurs EEDD et d'améliorer ce qui a été prévu. Des études complémentaires peuvent être menées tant sur les partenariats possibles que sur le choix des actions menées.

En effet, lors de vos bilans intermédiaires ou de vos rapports d'activités annuels, une évaluation des actions entreprises peut permettre, le cas échéant, d'ajuster ou de construire de nouvelles actions, plus en cohérence entre elles et avec les objectifs du contrat. Il ne pourra pas y avoir de concertation aussi poussée que dans les phases précédentes, mais une consultation sur un avenant au projet peut être envisagée.

Avec les nouvelles procédures de contrat requérant un bilan intermédiaire à mi-parcours (3 ans), il est possible de moduler les actions et ainsi de mettre à jour le volet sensibilisation/information pour qu'il soit plus en liaison avec les objectifs du contrat.

Cette mise à jour peut se préparer pendant les trois premières années d'exécution et être mise en œuvre sur les trois suivantes.

Même en cours de contrat, il est possible d'engager des études complémentaires, de faire des avenants et un bilan à mi-parcours pour réajuster la stratégie.

« *Témoignage de la Maison Régionale de l'Eau*

Nous développons et animons différents programmes d'éducation à l'eau sur les bassins de la région. C'est donc naturellement que certains gestionnaires nous consultent pour les accompagner dans leur contrat, généralement lors de l'exécution de leurs actions d'information/sensibilisation. Il s'agit alors pour nous de définir précisément les attentes du gestionnaire pour mettre en place les dispositifs pédagogiques les plus adaptés aux enjeux du milieu. Il est parfois dommage que nous ne soyons pas associés plus en amont car certaines actions et outils auraient pu être plus pertinents et ambitieux s'ils avaient été pensés plus tôt . »

3.2 / Si vous avez construit un programme d'actions, une stratégie d'EEDD lors des phases précédentes

À ce stade, vous devez coordonner la mise en œuvre des fiches actions et mettre en œuvre les fiches actions.

3.2.1 / Coordonner la mise en œuvre des fiches actions

Cette mission n'est pas à sous-estimer en terme de temps de travail. C'est une mission à part entière qui va être chronophage et qu'il est bon de planifier dès le départ de la phase d'exécution du contrat dans sa charge de travail.

Cette coordination peut se faire en interne avec a minima un quart temps à y consacrer ou être déléguée en externe si assez de temps ne peut être libéré au sein de la structure porteuse du contrat.

Lorsque les réalisations ne sont pas possibles en interne par manque de temps ou de compétences, le recours à un prestataire extérieur peut s'avérer très efficace.

Elle peut aussi être réalisée par des structures extérieures. Dans ce cadre-là, la coordination requise en amont est fondamentale. La mise en œuvre des fiches actions par des structures extérieures présente l'avantage d'avoir des interlocuteurs professionnels en EEDD. Ils ont une bonne connaissance des différents publics visés et des actions pertinentes pour chacun d'eux. Cependant il est à noter un risque de manque de connaissances du contrat de milieu aquatique et des enjeux du territoire par les structures extérieures. Des échanges préalables sont indispensables pour définir clairement les objectifs à atteindre et partager des connaissances. Il est important d'assurer un suivi des prestataires pour que les actions restent entièrement en phase avec les objectifs du contrat.

« Témoignage du Syndicat Mixte de Gestion du Buëch et de ses Affluents

Le SMIGIBA travaille en partenariat avec des associations qui mènent notamment des projets de sensibilisation et de découverte en milieu scolaire. Le plus difficile est de dégager du temps pour ce volet, afin de pouvoir discuter sur les contenus des actions, réajuster les projets. De toute façon au sein de l'équipe, même si une personne est en charge de cette partie, elle manque de temps. Il nous est apparu nécessaire de faire appel à des structures d'EEDD pour la mise en œuvre du Volet C. »

3.2.2 / Mettre en œuvre les fiches actions

Cette mission peut être conduite par le gestionnaire, selon différentes modalités, à savoir en interne par des agents de la structure porteuse ou dans le cadre de partenariats. Cette seconde option apporte une cohérence sur les plans social et économique du développement durable ; elle permet de s'insérer dans le tissu social en faisant appel aux compétences locales.

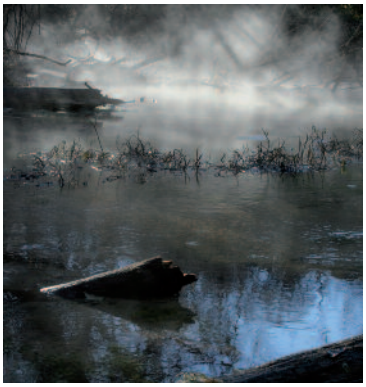

LA CONTRACTUALISATION

L'éducation devrait déroger au code des marchés publics. Pourtant, actuellement, l'appel d'offres est le mode le plus utilisé. Pour plus de détails sur les différents modes de contractualisation possible, référez-vous au guide de l'ARPE sur les relations contractuelles entre associations d'environnement et collectivités territoriales.
www.arpe-paca.org

« Témoignage du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Nous avons choisi de travailler sur le volet information des scolaires avec une structure d'EEDD. Faire appel à des professionnels dont c'est le métier est apparu comme une évidence. La coordination de cette action pédagogique se fait en interne et demande du temps. Nous suivons tant le fond que la forme des interventions avec notre partenaire lors d'échanges réguliers. »

4 VOUS ÊTES EN PHASE D'ACHÈVEMENT OU RENOUVELLEMENT

Dans la mesure du possible, les actions du volet "sensibilisation et communication" ne doivent pas être éphémères et exister uniquement le temps du contrat. Elles doivent perdurer au-delà de l'exécution du contrat soit dans le cadre d'un nouveau contrat le cas échéant, soit au travers de nouvelles modalités à définir entre les acteurs impliqués.

L'étude bilan/évaluation/prospective du contrat doit tenir compte de ces actions.

Le bilan/évaluation s'attache à :
- dresser un état des lieux et analyser l'information recueillie : quelles actions ont été mises en œuvre, quelles cibles ont été touchées, avec quels outils, par quelles méthodes, qui sont les acteurs impliqués dans le volet C…?
- vérifier si les objectifs du contrat ont bien été atteints et dans quelles conditions : les objectifs des fiches actions et/ou de la stratégie ont-ils été respectés ?
- identifier les réussites notables et les pratiques adaptées, ainsi que les éventuels dysfonctionnements et leurs causes potentielles ;
- porter un regard critique sur la procédure et son adéquation à la nature des problèmes à traiter : est-ce que les actions ont été efficaces ? Les cibles visées ont-elles été atteintes (totalement, partiellement) ? Par rapport aux objectifs du contrat, est-ce que le volet C a rempli sa mission ?
- répondre aux questions évaluatives ;
- établir des conclusions et formuler des recommandations.

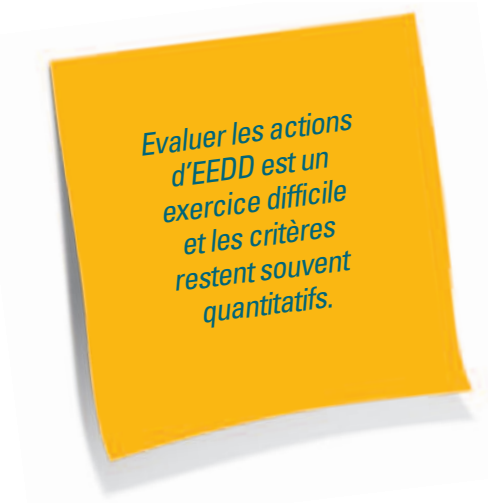

La prospective utilise ces recommandations pour anticiper le lendemain du contrat, et fournir une aide à la décision qui peut, selon les cas :
- poser les conditions de la continuité d'une gestion du bassin, identifier l'organisation ultérieure matérielle et financière la plus adéquate, justifier le périmètre du territoire, décider du devenir de la structure porteuse ;
- construire un nouveau projet de bassin.

4.1 / Si vous n'aviez pas bien élaboré ou construit le volet "sensibilisation et communication" lors du précédent contrat

L'évaluation va faire ressortir les manques et les besoins mais aussi les points positifs des actions menées.
En terme de prospectives, vous allez être confronté à deux cas : l'arrêt du contrat ou son renouvellement.

4.1.1 / Le contrat est arrêté

Dans ce cas, des questions se posent pour la suite des opérations d'EEDD sur le territoire : certaines actions peuvent-elles être pérennisées ? Comment ? Avec qui ? Avec quels moyens ? Dans quels buts ?

4.1.2 / Le contrat est renouvelé

C'est l'occasion d'améliorer les choses, de faire des propositions, de construire des actions avec l'ensemble des acteurs déjà impliqués dans le 1er contrat et de faire appel à de nouveaux partenaires (vous pouvez vous reporter à la phase d'élaboration pour vous aider à élaborer cette stratégie).

4.2 / Si vous aviez construit un volet "sensibilisation et communication" cohérent avec les objectifs de votre contrat

Les fiches actions ont été mises en œuvre. En fonction des éléments d'évaluation, deux cas peuvent se présenter : l'arrêt du contrat ou son renouvellement.

4.2.1 / Le contrat est arrêté

Les mêmes questions se posent : les actions peuvent-elles être pérennisées au-delà du contrat ? De quelle manière ? Avec quels moyens ? Par qui ?
Les actions de sensibilisation/information/communication mises en place peuvent vivre au-delà du contrat si le bilan démontre qu'elles ont répondu aux objectifs visés et qu'il y a toujours un besoin.
Les partenariats mis en place dans les six ans d'exécution du contrat sont un atout pour pérenniser les actions.
Aux acteurs du territoire de définir de nouvelles modalités pour faire perdurer les actions d'EEDD.

4.2.2 / La prospective met en avant l'intérêt de renouveler un contrat

Une nouvelle stratégie doit être définie avec les acteurs impliqués à partir de l'évaluation du 1er contrat réalisé. Elle précisera les actions qui peuvent être pérennisées, les nouvelles actions à mettre en œuvre selon les nouvelles cibles à toucher et les méthodes/outils les plus pertinents pour y arriver.
Certains éléments détaillés dans les étapes précédentes du guide pourront vous aider à améliorer encore l'efficacité de votre démarche pour une meilleure implication des différents acteurs.

> *« Témoignage du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nartuby*
>
> *Face à des événements exceptionnels tels que la crue de la Nartuby en 2010, il est primordial de réinstaurer le dialogue avec les riverains et la population locale, pour qui les travaux sont une priorité. »*

> *« Témoignage de l'Association Syndicale de la Meyne et cours d'eau d'Orange*
>
> *Le premier contrat de milieu (contrat de rivière Meyne et annexe du Rhône) est à l'initiative du Conseil général de Vaucluse qui avait engagé sur ce bassin versant une Charte de bonne gestion du milieu. Lorsque les contrats de rivière ont vu le jour, la Charte a été transformée en contrat. Toutefois, la question de l'EEDD n'avait pas été réellement soulevée dans ce 1er contrat. C'est pourquoi, un des objectifs du 2e contrat est de proposer ce qui a été oublié dans la première démarche en matière d'éducation à l'environnement.*
>
> *La partie information/sensibilisation/communication du volet C a donc déjà été évoquée, lors des comités de pilotage, par l'ensemble des partenaires et des structures participant à l'élaboration de ce 2e contrat. »*

EN RÉSUMÉ

Définir la stratégie d'éducation à l'environnement de son contrat de milieu
… en concertation, en fonction des enjeux de son bassin, des attentes et besoins du territoire, des objectifs du contrat…

Décliner sa stratégie en fiches-actions
… en hiérarchisant les objectifs, en priorisant les cibles, en identifiant les outils et actions les plus efficaces, en innovant dans les démarches, en diversifiant les publics…

Coordonner et mettre en œuvre les fiches-actions
… en privilégiant le partenariat, en mobilisant des relais territoriaux…

LE SOURSE

Le schéma régional de la ressource en eau, le SOURSE, dont l'objectif global est de garantir durablement l'accès à l'eau pour tous en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a identifié la responsabilisation des élus, citoyens et usagers, comme une condition essentielle de sa réussite. Ainsi, la sensibilisation, l'éducation et la formation constituent tout autant un axe stratégique d'intervention que des leviers opérationnels d'action, qui doivent être utilisés auprès de tous les acteurs. La déclinaison opérationnelle du SOURSE qui précèdera la mise en place de l'instance de concertation régionale sur l'eau, l'AGORA, permettra de recenser les actions pouvant répondre à ces problématiques et de réfléchir à leur priorisation et à leur mise en œuvre.

Partie 3

Comment décliner des enjeux en actions d'EEDD ?

Clé de lecture d'une problématique et de sa fiche action 45
Lutter contre les pollutions domestiques 46
Diminuer les pollutions d'origine industrielle 48
Limiter l'utilisation des pesticides 50
Prévenir le risque inondation 52
Protéger les milieux 54
Restaurer la continuité biologique et sédimentaire 56
Partager les usages 58
Atténuer l'érosion et la submersion de la zone côtière 60
Gérer en concertation la zone côtière 62
Gérer la ressource en eau 64

3

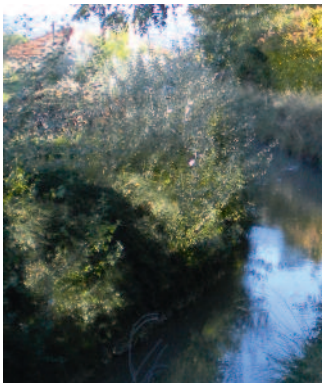

Pour vous aider à mettre en pratique les recommandations de ce guide, nous vous procurons ici un espace plus concret dans lequel vont être déclinés les principaux enjeux rencontrés par les gestionnaires de milieux aquatiques sous l'angle de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable.

L'objectif n'est pas de vous apporter une boîte à outils prête à l'emploi, mais de vous donner des pistes à explorer, pour ne pas rester centré sur des actions d'EEDD existant déjà, et pour trouver celles qui correspondent à vos objectifs et à vos publics cibles. Les fiches qui vont suivre sont des outils d'aide au questionnement, à la réflexion, pour l'élaboration d'une stratégie d'EEDD cohérente avec l'ensemble du contrat.

10 enjeux sont ici visités :

- Lutter contre les pollutions domestiques
- Diminuer les pollutions d'origine industrielle
- Limiter l'utilisation des pesticides
- Prévenir le risque inondation
- Protéger les milieux
- Restaurer la continuité biologique et sédimentaire
- Gérer la ressource en eau
- Partager les usages
- Atténuer l'érosion et la submersion de la zone côtière
- Gérer en concertation la zone côtière

Pour chacun d'eux, vous trouverez un ou plusieurs exemples de fiche action vous montrant de quelle manière une action d'information, de sensibilisation, d'éducation ou de formation peut contribuer à atteindre les objectifs fixés par l'enjeu dont il est question.

Ces exemples sont des actions qui ont réellement été réalisées ou sont prévues dans le cadre de démarches territoriales.

Elles peuvent vous inspirer et/ou être adaptées pour être déclinées sur le territoire de votre contrat de milieu aquatique.

Clé de lecture d'une fiche problématique et de sa fiche action

La problématique dont on va parler, et **l'orientation fondamentale du SDAGE** dans laquelle elle s'inscrit.

Des éléments contextuels : *quelques éléments généraux du contexte de cet enjeu dans notre région, puis les publics pouvant bénéficier d'actions d'EEDD en lien avec la problématique, les opérations concernées, les démarches existant ailleurs, ainsi que le détail précis d'une action qui a été réalisée dans une démarche territoriale.*

Public(s) à informer, sensibiliser, éduquer, former sur cet enjeu : *le(s) public(s) que l'on peut envisager comme cible, pour les actions d'information et de sensibilisation afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du contrat concernant l'enjeu, est(sont) ensuite listé(s). Cette liste est déclinée en tableau opérationnel dans lequel, pour chaque public ciblé, sont proposées des actions précises, les objectifs correspondants, une ou des méthodologies à utiliser, des outils pouvant être employés, des moyens de diffusion à activer et des partenaires à associer.*

Lien avec les autres actions : *cette partie permet de montrer en quoi et comment relier, sur la problématique donnée, les actions d'information/sensibilisation et les autres actions du contrat, concernant l'amélioration de la qualité de l'eau, la restauration et la valorisation des cours d'eau.*

"Pour aller plus loin" : *vous apporte des références à d'autres démarches en lien avec l'enjeu concerné et existant à différentes échelles (communale, départementale, régionale, nationale) afin d'alimenter vos réflexions du travail déjà réalisé ailleurs.*

Enjeu du Contrat : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES
Orientation fondamentale du SDAGE (OF 5-B) :
LUTTER CONTRE L'EUTROPHISATION DES MILIEUX AQUATIQUES

> **Présentation générale du contexte :** *La préservation de la qualité sanitaire et biologique des milieux aquatiques et des usages (alimentation en eau potable, vie piscicole, loisirs…) requiert un traitement efficace de l'ensemble des eaux usées (domestiques, industrielles et agricoles). L'assainissement est le premier moyen d'action pour limiter la pollution des eaux et leurs conséquences pour les milieux naturels et les activités humaines. C'est un enjeu majeur commun à tous les contrats de milieux.*
Le diagnostic mène soit à la création de nouvelles stations d'épuration, soit à l'amélioration des process existants car ces installations restent un outil fondamental pour la protection des milieux naturels.
Le bon fonctionnement des usines de dépollution dépend aussi de la "bonne" composition des eaux usées à traiter. Des éléments ou des produits "non conventionnels" dans les réseaux d'eaux usées peuvent engendrer de graves dysfonctionnements et des rejets non conformes.
Un accompagnement pédagogique des aménagements techniques réalisés permet de mieux faire connaître les actions engagées, faire comprendre les choix effectués et engager les publics à contribuer à l'entretien de ces aménagements.

> **Public(s) à informer, sensibiliser, éduquer, former sur cet enjeu :**
Habitants des communes, scolaires et jeunes, élus, techniciens, collectivités, agriculteurs / industriels.

Qui va bénéficier de l'action ?	**Pourquoi** cette action est-elle proposée ?	**Quelle(s)** est (sont) l'(les) action(s) proposée(s) ?	**Comment** l'(les) action(s) va(vont)-t-elle(s) être réalisée(s) ?		**Avec qui** l'action va(vont)-t-elle(s) être menée(s) ?
PUBLIC visé	OBJECTIFS de l'action	METHODE utilisée	OUTILS utilisés	MOYENS de diffusion	PARTENAIRES associés
- Habitants des communes	- Informer - Limiter les rejets inappropriés dans le réseau d'eaux usées - Réduire les consommations d'eau	- Visite de la station d'épuration - Campagne de communication	- Circuit pédagogique - Plaquette pédagogique - Article - Exposition/Conférence - Fiche technique - Journée portes ouvertes	- Mairie - Office de tourisme - Club, associations - Revue municipale - Médias locaux (radio, presse)	- Professionnels de l'EEDD - Gestionnaires de la station d'épuration - Mairie - Professionnels - Commerçants
- Scolaires et jeunes	- Informer et sensibiliser - Connaître le cycle de l'eau domestique, le fonctionnement d'une STEP - Être relais de sensibilisation	- Visite de la station d'épuration - Programme d'éducation et de sensibilisation	- Circuit pédagogique - Sorties, manipulation, expérience - Dossier pédagogique - Livret enfant	- Mairie - Éducation Nationale - Écoles, Accueil collectif de mineurs	- Professionnels de l'EEDD - Gestionnaires de la station d'épuration - Mairie - Éducation Nationale - DDCS
- Élus	- Sensibiliser et communiquer	- Formation - Inauguration - Visite de la station d'épuration	- Cycle de formation - Journée portes ouvertes	- Mairie - Collectivités	- Professionnels de l'EEDD - Gestionnaires de la station d'épuration - Mairie
- Techniciens	- Sensibiliser et communiquer	- Formation - Visite de la station d'épuration	- Cycle de formation - Dossier technique	- Groupe gérant de la station d'épuration	- Professionnels de l'EEDD - Gestionnaires de la station d'épuration - Mairie
- Collectivités	- Limiter les rejets inappropriés dans le réseau d'eaux usées - Réduire les consommations d'eau	- Formation du personnel - Visite de la station d'épuration	- Réunion du service DD - Dossier technique	- Interne	- Professionnels de l'EEDD
- Agriculteurs - Industriels	- Limiter les rejets inappropriés dans le réseau d'eaux usées - Réduire les consommations d'eau	- Campagne de sensibilisation - Formation	- Plaquettes sur le cadre législatif - Dossier pédagogique et technique	- Chambre d'Agriculture - Réseaux/Lacel - CCI	- Mairies - Chambre d'Agriculture - CCI - Professionnels de l'EEDD

> **Lien avec les autres actions sur cette problématique :** *Volet A : Travaux d'assainissement (améliorer le rendement épuratoire des stations d'épuration, réduire les entrées d'eaux claires parasites afin d'améliorer les traitements, réduire les rejets directs dans le milieu récepteur, réduire les rejets non conformes, mettre en conformité, etc.), suivi de la qualité des eaux, etc.*

> **"Pour aller plus loin" :**
www.regionpaca.fr/uploads/media/assises_regionales_eau.pdf
www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bilan%20Assainissement%20juillet%202010.pdf
www.paca.developpement-durable.gouv.fr/assainissement-r580.html
www.eaurmc.fr

Exemple d'action précise, *tiré du tableau opérationnel, est ensuite décliné en fiche action. L'action présentée a réellement été menée ou est prévue, mais pas nécessairement dans le cadre d'un contrat de milieu aquatique. Elle est néanmoins transférable et adaptable à vos objectifs.*

KIT PÉDAGOGIQUE RIVERMED

1

Enjeu du Contrat : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES

Orientation fondamentale du SDAGE (OF 5-B) :

LUTTER CONTRE L'EUTROPHISATION DES MILIEUX AQUATIQUES

> **Présentation générale du contexte :** *La préservation de la qualité sanitaire et biologique des milieux aquatiques et des usages (alimentation en eau potable, vie piscicole, loisirs…) requiert un traitement efficace de l'ensemble des eaux usées (domestiques, industrielles et agricoles). L'assainissement est le premier moyen d'action pour limiter la pollution des eaux et leurs conséquences pour les milieux naturels et les activités humaines. C'est un enjeu majeur commun à tous les contrats de milieux.*
> *Le diagnostic mène soit à la création de nouvelles stations d'épuration, soit à l'amélioration des process existants car ces installations restent un outil fondamental pour la protection des milieux naturels.*
> *Le bon fonctionnement des usines de dépollution dépend aussi de la "bonne" composition des eaux usées à traiter. Des éléments ou des produits "non conventionnels" dans les réseaux d'eaux usées peuvent engendrer de graves dysfonctionnements et des rejets non conformes.*
> *Un accompagnement pédagogique des aménagements techniques réalisés permet de mieux faire connaître les actions engagées, faire comprendre les choix effectués et engager les publics à contribuer à l'entretien de ces aménagements.*

> **Public(s) à informer, sensibiliser, éduquer, former sur cet enjeu :**
> *Habitants des communes, scolaires et jeunes, élus, techniciens, collectivités, agriculteurs / industriels.*

Qui va bénéficier de l'action ?	**Pourquoi** cette action est-elle proposée ?	**Quelle(s)** est (sont) l'(les) action(s) proposée(s) ?	**Comment** l'(les) action(s) va(vont)-t-elle(s) être réalisée(s) ?		**Avec qui** l'action va(vont)-t-elle(s) être menée(s) ?
PUBLIC visé	OBJECTIFS de l'action	METHODE utilisée	OUTILS utilisés	MOYENS de diffusion	PARTENAIRES associés
- Habitants des communes	- Informer - Limiter les rejets inappropriés dans le réseau d'eaux usées - Réduire les consommations d'eau	- Visite de la station d'épuration - Campagne de communication	- Circuit pédagogique - Plaquette pédagogique - Article - Exposition/Conférence - Fiche technique - Journée portes ouvertes	- Mairie - Office de tourisme - Club, associations - Revue municipale - Médias locaux (radio, presse)	- Professionnels de l'EEDD - Gestionnaires de la station d'épuration - Mairie - Professionnels - Commerçants
- Scolaires et jeunes	- Informer et sensibiliser - Connaître le cycle de l'eau domestique, le fonctionnement d'une STEP - Être relais de sensibilisation	- Visite de la station d'épuration - Programme d'éducation et de sensibilisation	- Circuit pédagogique - Sorties, manipulation, expérience - Dossier pédagogique - Livret enfant	- Mairie - Éducation Nationale - Écoles, Accueil collectif de mineurs	- Professionnels de l'EEDD - Gestionnaires de la station d'épuration - Mairie - Éducation Nationale - DDCS
- Élus	- Sensibiliser et communiquer	- Formation - Inauguration - Visite de la station d'épuration	- Cycle de formation - Journée portes ouvertes	- Mairie - Collectivités	- Professionnels de l'EEDD - Gestionnaires de la station d'épuration - Mairie
- Techniciens	- Sensibiliser et communiquer	- Formation - Visite de la station d'épuration	- Cycle de formation - Dossier technique	- Groupe gérant de la station d'épuration	- Professionnels de l'EEDD - Gestionnaires de la station d'épuration - Mairie
- Collectivités	- Limiter les rejets inappropriés dans le réseau d'eaux usées - Réduire les consommations d'eau	- Formation du personnel - Visite de la station d'épuration	- Réunion du service DD - Dossier technique	- Interne	- Professionnels de l'EEDD
- Agriculteurs - Industriels	- Limiter les rejets inappropriés dans le réseau d'eaux usées - Réduire les consommations d'eau	- Campagne de sensibilisation - Formation	- Plaquettes sur le cadre législatif - Dossier pédagogique et technique	- Chambre d'Agriculture - Réseaux/Label - CCI	- Mairies - Chambre d'Agriculture - CCI - Professionnels de l'EEDD

> **Lien avec les autres actions sur cette problématique :** *Volet A : Travaux d'assainissement (améliorer le rendement épuratoire des stations d'épuration, réduire les entrées d'eaux claires parasites afin d'améliorer les traitements, réduire les rejets directs dans le milieu récepteur, réduire les rejets non conformes, mettre en conformité, etc.), suivi de la qualité des eaux, etc.*

> **"Pour aller plus loin" :**
> *www.regionpaca.fr/uploads/media/assises_regionales_eau.pdf*
> *www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bilan%20Assainissement%20juillet%202010.pdf*
> *www.paca.developpement-durable.gouv.fr/assainissement-r580.html*
> *www.eaurmc.fr*

1

ACTION
AMÉNAGEMENT PÉDAGOGIQUE D'UNE STATION D'ÉPURATION

1 OBJECTIF DU CONTRAT

Atteindre le bon état écologique des milieux en améliorant la qualité de l'assainissement.

2 OBJECTIF STRATÉGIE EEDD

Informer les riverains sur le fonctionnement d'une STEP et ses limites, afin d'améliorer les rejets effectués à la source, de limiter les rejets inappropriés, de réduire la consommation d'eau.

3 OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'un circuit pédagogique pour découvrir le fonctionnement de la station d'épuration avec des panneaux d'interprétation de la station d'épuration, des livrets pédagogiques et une visite guidée de l'installation.

4 LIEN AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS

- *Améliorer l'assainissement collectif*
- *Améliorer l'assainissement autonome*
- *Améliorer la qualité des eaux*

5 CIBLES

Habitants/riverains de la commune.

6 CONTEXTE

La station d'épuration de la commune a été réhabilitée et est maintenant devenue un outil "dernière génération". Parmi les techniques performantes actuelles, elle a choisi de développer un traitement biologique des effluents par boues activées, avec un traitement du carbone, de l'azote et du phosphore ainsi que des boues. Elle permet aussi la désodorisation du traitement des boues et d'une partie des prétraitements ainsi que la gestion des eaux pluviales par la création d'un bassin tampon.
La commune dispose désormais d'un outil de haute-qualité pour assurer son développement. C'est une grande étape pour la politique de développement durable de la commune.
À ce titre il y a une réelle volonté de faire découvrir cet ouvrage au grand public, et notamment aux habitants de la commune. Il est donc apparu intéressant de réaliser des panneaux et des supports qui puissent favoriser et rendre accessible la visite et permettre la compréhension et le pourquoi d'un tel investissement.

7 DESCRIPTIF DES OPÉRATIONS

- Conception (graphique et pédagogique) de panneaux explicatifs pour chaque partie du traitement et installation sur site.
- Création d'une table d'orientation pour situer l'ensemble de la structure et ses différents éléments.
- Élaboration d'un livret pédagogique pour accompagner la visite guidée.
- Ouverture du site au public (groupe de riverains, groupe de scolaires) sur inscription et organisation de visites guidées.

Pour la réalisation des aménagements pédagogiques, la société d'exploitation de la STEP a fait appel à des professionnels de l'EEDD afin de :

- *proposer l'itinéraire de découverte le plus pertinent pour la visite ;*
- *proposer des aménagements et une signalétique appropriée, attractive et s'intégrant dans l'environnement ;*
- *décliner une charte graphique pour les panneaux, la table d'orientation et le livret ;*
- *concevoir les contenus pédagogiques des différents outils :*
  informations à vulgariser pour être accessibles à un public familial
  (adulte novice et enfants à partir de 6 ans).

Professionnels de l'EEDD et techniciens (de la commune et/ou du délégataire) peuvent travailler en partenariat sur une telle action aussi bien pour l'élaboration des aménagements et leur installation que pour l'organisation et la réalisation des visites guidées par la suite.

8 INDICATEUR DE RÉUSSITE (ÉVALUATION)

Quantitatif : nombre de visites, nombre de visiteurs, typologie de visiteurs (enfants, adultes, scolaires, etc.), origine des visiteurs (riverains, habitants, etc).

Qualitatif : réalisation de l'aménagement, amélioration de l'image de la station d'épuration, meilleure compréhension du fonctionnement de la STEP, amélioration des entrants arrivant à la STEP, amélioration des effluents rejetés dans le milieu.

9 COÛT ESTIMÉ

15 000 € à 20 000 €

10 MAÎTRE D'OUVRAGE

Mairie.

11 PARTENAIRES

Mairie / Professionnels de l'EEDD.

Librement inspiré de l'aménagement de la Station d'Épuration de Châteaurenard (13) - Réalisation Maison régionale de l'eau / L'agence Mars

2 Enjeu du Contrat : DIMINUER LES POLLUTIONS D'ORIGINE INDUSTRIELLE

Orientation fondamentale du SDAGE (OF5-A) :

POURSUIVRE LES EFFORTS DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE ET INDUSTRIELLE

> **Présentation générale du contexte :** *La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est dotée d'un bassin industriel important, principalement localisé autour de l'étang de Berre, de Fos-sur-Mer et des grandes agglomérations. La connaissance de ces industries, des procédés industriels, des risques ainsi que de la règlementation associée constitue donc un enjeu important.*
Les industriels sont des acteurs de la mise en œuvre de la DCE et de la réalisation du SDAGE.
Depuis le lancement des démarches, ils sont intervenus durant les différentes phases d'avancement. Lors de la consultation sur l'état des lieux en 2004, les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), au même titre que les collectivités, les structures locales de gestion de l'eau et les Chambres d'Agriculture ont été associées. De plus, durant la consultation du public de mai à novembre 2005, l'association Environnement industrie a été un relais clé pour les industriels de la région PACA. Enfin, les CCI ont participé aux groupes locaux de travail sur la révision du SDAGE et la construction du programme de mesures ainsi qu'au groupe de travail de bassin sur les toxiques.
Ils sont donc impliqués pour poursuivre les efforts réalisés en faveur de la diminution des pollutions liées au fonctionnement de leurs usines.
L'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) est un concept qui peut intervenir à différents niveaux, auprès de différents publics pour favoriser, aux côtés des industriels, les efforts engagés.

> **Public(s) à informer, sensibiliser, éduquer, former sur cet enjeu :**
Professionnels agricoles, groupes organisés (retraités, salariés des industries concernées via les comités d'entreprises), touristes, scolaires.

Qui va bénéficier de l'action ?	**Pourquoi** cette action est-elle proposée ?	**Quelle(s)** est (sont) l'(les) action(s) proposée(s) ?	**Comment** l'(les) action(s) va(vont)-t-elle(s) être réalisée(s) ?		**Avec qui** l'action va(vont)-t-elle(s) être menée(s) ?
PUBLIC visé	OBJECTIFS de l'action	METHODE utilisée	OUTILS utilisés	MOYENS de diffusion	PARTENAIRES associés
- Professionnels viticulteurs - Professionnels du domaine agricole	- Information - Formation	- Faire connaître les nouveaux traitements des polluants vinicoles ou agricoles et les partenariats possibles	- Visite - Formation - Journées d'échanges - Actions de conseil	- Chambre d'Agriculture - Groupements d'exploitants - Caves coopératives	- Professionnels agricoles - Professionnels de l'EEDD
- Industriels - Communes - Syndicats - Services administratifs	- Formation	- Inciter aux bonnes pratiques (pré-traitement, suppression des déversements sauvages, etc.)	- Groupes de travail	- CCI - Mairies	- CCI
- Retraités, groupes de salariés via les CE	- Sensibilisation - Information	- Découvrir les chaînes de production, les politiques de réduction des polluants mises en place - Valoriser les efforts des industriels	- Visite guidée - Sortie sur site - Diaporama	- Mairie - Offices de tourisme - CCAS - Comités d'entreprise - CCI - Université populaire, université du temps libre	- Industriels - CCI - Professionnels de l'EEDD - Université populaire, université du temps libre
- Touristes	- Sensibilisation - Information	- Découvrir les chaînes de production, les politiques de réduction des polluants mises en place - Valoriser les efforts des industriels	- Visite guidée - Sortie sur site - Conférence - Débat : Diaporama	- Mairie - Office de tourisme - Lieux d'hébergement	- Professionnels viticulteurs - Professionnels de l'EEDD
- Scolaires	- Programme d'éducation à l'environnement	- Appréhender les risques industriels, les impacts de polluants sur les milieux, les politiques de réduction des polluants mises en place - Valoriser les efforts des industriels	- Supports pédagogiques - Expérience, manipulation - Sortie de terrain	- Mairie - Éducation Nationale	- Agriculteurs, industriels - Professionnels de l'EEDD

> **Lien avec les autres actions sur cette problématique :** *Lutte contre les pollutions*

> **"Pour aller plus loin" :**
www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ch1-4_cle2a593a.pdf
www.brgm.fr/brgm/Fichiers/SGR/fiche_paca.pdf
www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/docs/dce/etat-des-lieux/067-068.pdf
www.gesteau.eaufrance.fr

2

ACTION
SORTIES THÉMATIQUES DESTINÉES AUX ADULTES ET AUX PROFESSIONNELS DANS LES CAVES VINICOLES

1 OBJECTIF DU CONTRAT

Mener un programme de dépollution industrielle et agricole.

2 OBJECTIF STRATÉGIE EEDD

Découvrir une activité économique, son mode de gestion, les efforts réalisés pour limiter ses impacts sur le milieu.

3 OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Réaliser des sorties thématiques pour découvrir l'activité vinicole et les modes de traitement des effluents et polluants.

4 LIEN AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS

- *Qualité de l'eau*
  Améliorer la qualité des eaux du cours d'eau et de ses affluents, et contribuer ainsi à pérenniser la qualité de la ressource. Programme de dépollutions des eaux.

5 CIBLES

Adultes, professionnels du secteur vinicole, retaités.

6 CONTEXTE

La vigne est une culture largement représentée sur notre secteur. On rencontre deux types de caves disséminées sur le territoire: les caves coopératives et les caves particulières.
La pollution issue des caves vinicoles provient principalement des eaux de lavage des matériels vinaires. On y distingue les déchets insolubles (particules en suspension de la matière première) et les déchets solubles (produits organiques : sucres, alcools, esters, glycérols, acides organiques, polyphénols, etc.).
La plupart des caves ne sont pas équipées de dispositifs de traitement de ces déchets.
Seules les caves coopératives dont la production est supérieure à 20 000 hL, et soumises à autorisation préfectorale, font l'objet de conventions de raccordement au réseau d'eaux usées des communes.
De nombreux efforts sont donc mis en place en partenariat avec le contrat de milieu aquatique afin de réduire ces pollutions.
Pour accompagner la mise en œuvre de ces actions, il est important de mettre en valeur l'activité vinicole et aussi de valoriser les actions réalisées par les viticulteurs pour limiter la pollution.

7 DESCRIPTIF DES OPÉRATIONS

- *Proposer des sorties thématiques pour des groupes d'adultes, de professionnels, de retraités : visite guidée des caves et surtout des installations mises en place pour traiter les polluants (label, image de marque, etc).*
- *Développer des formations à destination d'autres professionnels du secteur vinicole ou d'autres secteurs agricoles pour disséminer les bonnes pratiques.*

Le gestionnaire de milieu aquatique peut faire appel à différents acteurs pour mettre en place ces actions et travailler ainsi en concertation avec les professionnels concernés à l'atteinte d'un des objectifs du contrat qui les concerne.

8 INDICATEUR DE RÉUSSITE (ÉVALUATION)

Quantitatif : nombre de sessions de formation prévues/réalisées, nombre de professionnels inscrits/participants touchés, nombre de sorties proposées/réalisées, nombre de participants inscrits aux sorties, diminution des rejets industriels et agricoles dans le milieu.

Qualitatif : bilan de satisfaction des bénéficiaires (questionnaire), découverte de modes de production, augmentation des moyens mis en œuvre pour diminuer la pollution vinicole, modification des rejets dans le milieu, etc.

9 COÛT ESTIMÉ

1 000 € à 5 000 €

10 MAÎTRE D'OUVRAGE

Gestionnaire de milieu aquatique.

11 PARTENAIRES

Viticulteurs, groupements d'exploitants
Professionnels de l'EEDD
Comités d'entreprise, CCAS
Communes, offices de tourisme
Caves coopératives

Librement inspiré d'une action envisagée dans le cadre du contrat de rivière de la Giscle, www.syndicatgiscle.fr

3 Enjeu du Contrat : LIMITER L'UTILISATION DES PESTICIDES

Orientation fondamentale du SDAGE (OF5-D) :

LUTTER CONTRE LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES PAR DES CHANGEMENTS CONSÉQUENTS DANS LES PRATIQUES ACTUELLES

> Présentation générale du contexte : *L'utilisation des pesticides s'est généralisée avec les progrès de la chimie minérale (sulfate de fer, sulfate de cuivre,…) au XIXe siècle, puis surtout avec l'avènement de la chimie organique après la deuxième guerre mondiale. Les pesticides ont permis d'assurer la maîtrise des ressources alimentaires (augmentation des rendements, fin des famines) et l'amélioration de la santé publique (en particulier dans la lutte contre les insectes, vecteurs des maladies telle que la malaria).*
Mais des dangers pour l'environnement, la biodiversité et la santé humaine sont très vite apparus. Dans le bassin Rhône-Méditerranée, la moitié des nappes est polluée par des pesticides, certaines jusqu'à 200 fois au-dessus des normes liées à l'eau potable. Le plus répandu, le glyphosate se retrouve dans les ¾ de nos cours d'eau. Six pesticides interdits d'usage, comme l'atrazine, se retrouvent dans 60 % des rivières et 45 % des nappes surveillées.
L'utilisation des pesticides, en zones agricoles et en zones urbanisées (voirie, jardin, maison), engendrent des conséquences sur l'environnement et la biodiversité. Les effets à long terme sont difficiles à quantifier d'autant qu'ils se mêlent à ceux de nombreux autres polluants.
Au cours des dernières décennies, le contexte des applications des pesticides a fortement évolué. À la recherche d'une efficacité maximale sur le plan cultural se sont ajoutées de nouvelles exigences liées à la santé des opérateurs et des populations ainsi qu'à la protection des écosystèmes.
En mars 2012, la Région a voté une délibération "Zéro phyto" en lien avec le Grenelle, qui doit inciter à signer la Charte.

> Public(s) à informer, sensibiliser, éduquer, former sur cet enjeu :
Les agriculteurs sont le premier public auquel on pense sur cette thématique. Pourtant, il faut bien étudier les chiffres locaux et les utilisateurs de ces pesticides sur sa localité, prendre en compte l'état des lieux dans le contrat et envisager qu'il y a d'autres cibles possibles : cibles directes ou indirectes.
- Agriculteurs : 90 % des pesticides sont utilisés par ces professionnels.
- Grand public : 9 % des produits phyto-sanitaires sont utilisés par les jardiniers particuliers/amateurs.
- Aménageurs : 1 % des produits sont utilisés par les collectivités et gestionnaires d'infrastructures.
- Jeunes dans le cadre scolaire ou non : en lien avec les enjeux de santé.

Qui va bénéficier de l'action ?	**Pourquoi** cette action est-elle proposée ?	**Quelle(s)** est (sont) l'(les) action(s) proposée(s) ?	**Comment** l'(les) action(s) va(vont)-t-elle(s) être réalisée(s) ?		**Avec qui** l'action va(vont)-t-elle(s) être menée(s) ?
PUBLIC visé	OBJECTIFS de l'action	METHODE utilisée	OUTILS utilisés	MOYENS de diffusion	PARTENAIRES associés
- Grand public	- Information - Sensibilisation - Stage de formation	- Limiter l'utilisation de pesticides dans les jardins, connaître les dangers liés aux pesticides - Connaître et utiliser des techniques/produits alternatifs - Informer sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre	- Article/Plaquette - Exposition/Conférence - Réunions publiques - Fiche technique - Stage technique	- Revue municipale - Cycle itinérant via les pépinières par exemple	- Mairie - Médias locaux (radio, presse) - Professionnels, jardineries, commerçants - Professionnels de l'EEDD
- Aménageurs (ESCOTA, EDF, SNCF…)	- Information - Concertation - Formation	- Limiter l'utilisation des pesticides sur leurs concessions	- Réunion service DD	- Interne	- Collectivités - Exploitants d'infrastructures linéaires - Professionnels de l'EEDD - Jardiniers "bio", etc.
- Exploitants agricoles	- Campagne de sensibilisation - Formation	- Limiter l'utilisation des pesticides dans l'exploitation - Valoriser les bonnes pratiques - Sécuriser les phases de manipulation des pesticides	- Journée portes ouvertes - Site internet - Dégustation - Formation-action sur les méthodes alternatives	- Chambre d'Agriculture - Réseaux/Label	- Exploitants agricoles - Coopératives d'utilisation du matériel - Commerçants agricoles - Syndicat d'eau - Mairies - Chambre d'Agriculture
- Jeunes (dans le cadre scolaire ou non)	- Programme d'éducation et de sensibilisation	- Connaître les pesticides et leurs impacts sur le milieu, la santé - Être relais de sensibilisation	- Sorties, manipulation, création d'un jardin expérimental, rencontres avec des professionnels	- Écoles - Accueils Collectifs de Mineurs - Maison des Jeunes et de la Culture	- Éducation Nationale - ONEMA - Professionnels de l'EEDD

> Lien avec les autres actions sur cette problématique : *Lutte contre les pollutions*

> "Pour aller plus loin" :
www.semaine-sans-pesticides.com
www.inra.fr/l_institut/expertise/expertises_realisees/pesticides_agriculture_et_environnement
www.onema.fr
www.agriculture.gouv.fr/ecophyto-2018
www.bio-provence.org/: programme de sensibilisation des particuliers au jardinage sans herbicide sur le Caramy (83)*
www.agri-bio.fr

3

ACTION
ÉLABORATION DE STAGES THÉMATIQUES ET D'ACTIONS DE SENSIBILISATION À DESTINATION DES ÉLUS, TECHNICIENS ET ENTREPRISES DU PAYSAGE

1 OBJECTIF DU CONTRAT

Limiter l'utilisation des pesticides et découvrir des méthodes alternatives.

2 OBJECTIF STRATÉGIE EEDD

Former les professionnels et les élus à l'utilisation de nouveaux produits phytosanitaires et à une meilleure gestion des produits pour l'entretien des espaces verts.

3 OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Connaître les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires pour la santé des agents et l'environnement. Savoir utiliser un produit en respectant la réglementation et avec précaution. Se protéger efficacement.

4 LIEN AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS

- *Qualité de l'eau*
  Améliorer la qualité des eaux du cours d'eau et de ses affluents, et contribuer ainsi à pérenniser la qualité de la ressource. Programme de dépollutions des eaux.

5 CIBLES

Élus, technicien de collectivités (communes), agents d'exploitants d'infrastructures, entreprises du paysage.

6 CONTEXTE

L'utilisation des produits phytosanitaires est devenue une véritable question de santé publique. Au niveau national, 91 % des rivières et 59 % des nappes phréatiques françaises sont contaminées par les pesticides. Au niveau régional, entre 2004 et 2007, 115 molécules de pesticides différentes ont été identifiées dans nos cours d'eau. On considère que les usages en zones non agricoles sont responsables de près de 30 % de la pollution des eaux par les pesticides. Les communes doivent agir pour réduire l'usage des produits phytosanitaires et intégrer des pratiques alternatives plus respectueuses de l'environnement.

7 DESCRIPTIF DES OPÉRATIONS

Il est essentiel de s'appuyer sur l'existant.
En structurant l'existant afin de lui donner plus de poids, les acteurs seront légitimés, les actions seront déployées, le grand public sera plus sensibilisé.
Cette structuration pourrait passer par :

- *Une meilleure communication : notamment en diffusant des informations via de nouveaux supports (presse spécialisée, revue municipale, site Internet, film/spot d'information…), et d'autres relais tels que les professionnels de l'EEDD, les commerçants…*
- *L'organisation de stages thématiques constitués de 3 ou 4 séances, organisées et accompagnées, afin de bénéficier d'informations sur les pesticides, leur utilisation et les risques qui y sont liés et les méthodes alternatives possibles.*

Le fait de proposer un programme, et non une journée ponctuelle, permet un suivi au cours des différentes interventions et donc de créer davantage de liens entre les intervenants et le public concerné.
Un programme permet aussi d'approfondir certains thèmes et d'aller plus loin dans la réflexion engagée.

- *Une coordination avec les partenaires : professionnels de l'EEDD, exploitants agricoles "bio"…*

8 INDICATEUR DE RÉUSSITE (ÉVALUATION)

Quantitatif : nombre de stages organisé, nombre de participants inscrits/présents, nombre de partenaires impliqués, diminution des ventes de pesticides, diminution des quantités de pesticides retrouvées dans les effluents agricoles…

Qualitatif : diversité des publics (typologie) participant aux stages, diversité des intervenants, diversité des partenariats engagés, diversité des supports de communication utilisés…

9 COÛT ESTIMÉ

Environ 8 500 € pour 11 interventions.
25 jours supplémentaires de préparation et de mise en place de cette action.

10 MAÎTRE D'OUVRAGE

Le gestionnaire de milieu aquatique.

11 PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture.

Librement inspiré de l'action menée par le PNR Luberon, service écologie urbaine

4

Enjeu du Contrat : PREVENIR LE RISQUE INONDATION

Orientation fondamentale du SDAGE (OF8) :

GÉRER LES RISQUES D'INONDATIONS EN TENANT COMPTE DU FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU

> Présentation générale du contexte : *47 % des communes du bassin RM&C sont concernées par le risque d'inondation. Les crues des cours d'eau sont souvent à l'origine de ces inondations.*

Les risques sont aggravés par l'installation, au cours des dernières décennies, d'habitations et d'activités dans les zones exposées aux inondations. Mais, si une forte demande sociale existe pour lutter contre les inondations, on rencontre aussi à l'inverse des réticences quant aux aménagements qui s'avèrent nécessaires pour prévenir le risque d'inondation. En effet, ces aménagements engendrent des contraintes pour l'urbanisme et le développement local.

Dans la mesure où le risque zéro n'existe pas, il est aujourd'hui essentiel de gérer tout autant la vulnérabilité des personnes et des biens exposés pour préserver les vies et réduire les dommages prévisibles.

C'est la mémoire du risque qu'il est indispensable d'entretenir afin d'impliquer la population dans la prévention des inondations, et limiter les dégâts.

Anticiper le risque en respectant certaines règles de sécurité est un des moyens pour se protéger.
C'est là que l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) a tout son rôle à jouer.

> Public(s) à informer, sensibiliser, éduquer, former sur cet enjeu :
L'ensemble de la population dans sa vie professionnelle ou personnelle : Élus, Jeunes (scolaires ou non), Riverains, Agriculteurs, Acteurs économiques (commerce, entreprises…).

Qui va bénéficier de l'action ?	**Pourquoi** cette action est-elle proposée ?	**Quelle(s)** est (sont) l'(les) action(s) proposée(s) ?	**Comment** l'(les) action(s) va(vont)-t-elle(s) être réalisée(s) ?		**Avec qui** l'action va(vont)-t-elle(s) être menée(s) ?
PUBLIC visé	OBJECTIFS de l'action	METHODE utilisée	OUTILS utilisés	MOYENS de diffusion	PARTENAIRES associés
- Élus	- Information - Formation	- Améliorer la gestion de crise et apprendre à mieux vivre la crise - Améliorer les connaissances sur les mécanismes des inondations - Intégrer la culture du risque	- Stage technique - Fiches thématiques - Communiqués - Stage RIVERMED - Documents d'urbanisme	- Association Régionale des Maires - Collectivités du bassin	- Association Régionale des Maires - Professionnels de l'EEDD
- Habitants de la commune (plus particulièrement les riverains)	- Information - Sensibilisation	- Sensibiliser au risque - Développer la conscience et la mémoire du risque - Faire connaître la politique de prévention - Limiter l'aggravation de la vulnérabilité - Faire comprendre les mécanismes des inondations et des impacts - Proposer quelques gestes d'urgence	- Marquage dans la commune (plaque, échelle…) - Sentier pédagogique (panneaux…) - Réunions publiques - Exposition/Conférence - Lettre d'information - Plaquette thématique	- Office de tourisme - Professionnels de l'EEDD - Commerçants - Gestionnaire de milieu aquatique - Medias locaux - Bulletins municipaux - Comités de quartier - Associations relais	- Professionnels de l'EEDD - Gestionnaire de milieu aquatique - Communes - Spécialistes de la sécurité
- Services des collectivités	- Information - Formation	- Améliorer les connaissances sur les mécanismes des inondations - Intégrer la culture du risque - Améliorer la gestion de crise	- Plaquette - Documents d'urbanisme - Stage RIVERMED	- Interne	- Collectivités - CNFPT - Formateurs EEDD - Spécialistes techniques
- Acteurs économiques (commercants, entrepreneurs, industriels, agriculteurs...)	- Information - Sensibilisation	- Améliorer les connaissances sur les mécanismes des inondations - Intégrer la culture du risque - Améliorer la gestion de crise	- Plaquette - Exposition - Conférences-débat de proximité	- Organismes consulaires - Associations de commerçants	- Collectivités - Professionnels de l'EEDD - Spécialistes techniques et de la sécurité
- Jeunes dans le cadre scolaire et non scolaire	- Programme d'éducation au risque inondation - Sensibilisation - Formation des enseignants et des animateurs	- Développer la conscience du risque afin de susciter des comportements préventifs - Initier une culture du cours d'eau - Faire comprendre les mécanismes des inondations et des impacts - Proposer quelques gestes d'urgence	- Sorties (circuit pédago-gique sur les inondations) - Création de supports pédagogiques (vidéos, article, bande dessinée…) - Mise en place de partenariats pédagogiques avec des professionnels locaux de l'EEDD - Jeu de rôles (Rivermed)	- Professionnels de l'EEDD - Éducation Nationale - Établissements scolaires - Accueils Collectifs de Mineurs	- Éducation Nationale - Professionnels de l'EEDD - Collectivités - Associations de parents d'élèves - DDJS

> Lien avec les autres actions sur cette problématique : *Partage des usages*

> "Pour aller plus loin" :

www.cepri.net : centre européen du risque inondation - www.ille-et-vilaine.equipement.gouv.fr/accueil/domaines/risque/inondation/le_risque_et_moi/memento_pratique_inondation.pdf: memento pratique du particulier sur le risque inondation
www.risquesmajeurs.fr/category/grandes-cat%C3%A9gories/le-risque-inondation ; www.memoiredurisque08.fr
www.sevre-nantaise.com/actions/dossier-informer-et-sensibiliser-pour-ameliorer-la-prevention-des-inondations
www.risknat-alcotra.org/fr/index.cfm/a-4.html
www.irma-grenoble.com : bibliorisques ; www.plan-loire.fr/formation-inondation : outil de formation sur la culture du risque inondation et la vulnérabilité des activités économiques ; www.cme-cpie84.org : prévention des risques naturels (outils pédagogiques, formations, ingénierie)
www.rrgma-paca.org/docs/infos/docs/20110610_3NouveauDispositifPAPI.pdf

4

ACTION
KIT PÉDAGOGIQUE RIVERMED

1 OBJECTIF DU CONTRAT

Améliorer la connaissance du risque inondation en développant la prévention.
Savoir mieux gérer le risque inondation.

2 OBJECTIF STRATÉGIE EEDD

Renforcer la conscience du risque auprès des élus, des acteurs économiques, des jeunes générations et du grand public.
Montrer la complexité du problème de lutte contre les inondations en raison des différents paramètres physiques (relief, végétation, climat...) ou humains (urbanisme, agriculture et forêt, tourisme, industrie, aménagement du territoire...).
Présenter les différents types d'aménagements favorisant ou limitant les crues.
Présenter les effets catastrophiques, mais aussi bénéfiques des crues.

3 OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Développer un kit pédagogique sur les inondations avec notamment un jeu de rôle permettant de mieux comprendre le risque inondation : les mécanismes et les enjeux.

4 LIEN AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS

- *Gérer les inondations*
- *Améliorer la gestion quantitative des eaux*
- *Réduire la vulnérabilité aux inondations dans les zones densément urbanisées*
- *Sécuriser les digues de protection contre les inondations*
- *Diminuer la vulnérabilité*
- *Améliorer la surveillance et les dispositifs de prévision et d'alerte*
- *Partage des usages*

5 CIBLES

Élus, techniciens, professionnels…
Jeunes générations, grand public.

6 CONTEXTE

Le jeu de rôle a pour but de rendre les utilisateurs acteurs d'un espace virtuel traversé par un ensemble de cours d'eau et sujet à des crues d'ampleurs variées.

7 DESCRIPTIF DES OPÉRATIONS

RIVERMED, un kit pédagogique constitué :

- *d'un jeu de rôle*

Il est destiné à des publics variés : scolaires, enseignants, éducateurs, élus, techniciens, étudiants, grand public… Il a pour but de rendre ses utilisateurs acteurs d'un espace virtuel traversé par un ensemble de cours d'eau et sujet à des crues d'ampleurs variées.
Le jeu de table est utilisé par un groupe d'une douzaine de joueurs répartis en six équipes. Chaque équipe devient un conseil municipal qui a pour mission d'aménager un territoire sujet à des inondations d'ampleurs variées. Ces territoires, traversés par des cours d'eau, sont représentés par des cartes et reconstituent un bassin-versant en s'assemblant. Les différentes équipes vont devoir organiser l'extension urbaine de leur commune et pourront se doter d'outils de protection, de prévision et de prévention pour se protéger des inondations. Ces mesures pourront parfois créer des conflits d'usage entre les communes (certains aménagements peuvent en effet augmenter les risques d'inondation chez les voisins). Un budget sera également confié à chaque équipe. Celles-ci devront donc prendre en compte le paramètre financier dans leurs prises de décision. En s'appropriant un territoire, et en recréant une dynamique urbaine comparable à la plupart des villes et villages méditerranéens depuis ces dernières décennies, les joueurs vont ainsi être sensibilisés à la notion de risque.

- *d'une exposition itinérante*

Constituée de dix panneaux expliquant l'origine des inondations, ainsi que leurs effets néfastes mais aussi bénéfiques pour l'homme et pour l'environnement, l'exposition est essentiellement basée sur l'image.

- *d'un cédérom*

Chaque chapitre du cédérom correspond à un panneau de l'exposition permettant ainsi un approfondissement des connaissances apportées par les deux autres outils.

8 INDICATEUR DE RÉUSSITE (ÉVALUATION)

Quantitatif : nombre de jeux organisés, nombre de personnes participantes.
Qualitatif : débats sur la compréhension des enjeux.

9 COÛT ESTIMÉ

Formation et animation sur devis.

10 MAÎTRE D'OUVRAGE

Professionnel de l'EEDD.

11 PARTENAIRES

Communes, syndicats mixtes…

Librement inspiré du kit pédagogique développé par le CME-CPIE 84.

5

Enjeu du Contrat : PROTEGER LES MILIEUX

Orientation fondamentale du SDAGE (OF2-07) :

CONCRÉTISER LA MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE DE NON DÉGRADATION DES MILIEUX AQUATIQUES DÉVELOPPER OU RENFORCER LA GESTION DURABLE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU À L'ÉCHELLE DES BASSINS VERSANTS

> Présentation générale du contexte : *Il apparaît clairement aujourd'hui que la gestion des hydrosystèmes fluviaux et lacustres doit tenir compte des multiples usages (ressources hydriques, énergétiques et piscicoles) et fonctions (transport fluvial, loisir). Elle doit aussi être pensée de façon globale, à l'échelle des bassins hydrographiques, et dans une perspective de long terme. La simple gestion hydraulique des cours d'eau doit aujourd'hui céder la place à une gestion réellement écologique de ces milieux, c'est-à-dire à une gestion qui prenne en compte toutes leurs composantes : l'eau, les organismes qui y vivent et leurs habitats.*

Le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques doit être préservé car c'est un outil d'aide à l'atteinte du bon état écologique, un outil pour le gestionnaire de milieu aquatique face à l'ensemble des enjeux auxquels il doit faire face.

Les zones humides, dont la surface diminue constamment par suite du drainage et de la mise en culture des terres, sont également à préserver, car elles sont des lieux privilégiés de développement pour la flore et la faune alluviales et fluviales ; elles jouent en outre un rôle essentiel dans le stockage des eaux en crue.

De la sorte, toute action visant à modifier le fonctionnement naturel des grands systèmes hydriques doit être l'objet de la plus grande attention, et être intégrée dans une politique globale de gestion par bassin versant.

Autour de cette notion de gestion des milieux, de nombreuses actions sont mises en place par les gestionnaires : entretien régulier d'un cours d'eau, lutte contre le piétinement du bétail, opération de curage, création d'un champ d'expansion de crue, restauration de zone humide, lutte contre les espèces invasives, etc.

Toutes ces actions, développées avec différents acteurs, pour différentes raisons et affectant parfois certains publics, peuvent être accompagnées par des démarches d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable pour aider le processus de concertation, faciliter l'accès à l'information, favoriser l'appropriation par tous, encourager l'implication de chacun.

> Public(s) à informer, sensibiliser, éduquer, former sur cet enjeu :
Habitants, riverains, scolaires, pêcheurs, élus, agriculteurs, paysagistes, aménageurs, plaisanciers.

Qui va bénéficier de l'action ?	**Pourquoi** cette action est-elle proposée ?	**Quelle(s)** est (sont) l'(les) action(s) proposée(s) ?	**Comment** l'(les) action(s) va(vont)-t-elle(s) être réalisée(s) ?		**Avec qui** l'action va(vont)-t-elle(s) être menée(s) ?
PUBLIC visé	OBJECTIFS de l'action	METHODE utilisée	OUTILS utilisés	MOYENS de diffusion	PARTENAIRES associés
- Grand public, propriétaires, riverains	- Information - Campagne de communication	- Porter à connaissance - Identifier les espèces invasives et les impacts qu'elles provoquent sur le milieu - Limiter les comportements à risques - Promouvoir des moyens de lutte individuels	- Exposition/conférence - Livrets explicatifs - Lettre d'information - Article - Fiche technique - Réunions publiques - Panneaux le long d'un cheminement piétonnier	- Revue municipale, presse locale - Diffusion dans les lieux publics (mairies, syndicats, office de tourisme) - Stand lors de manifestations publiques - Chambre d'agriculture	- DDAF - BTP - Chambre d'agriculture - Agence de l'eau - DDASS - Syndicats de bassin - Communes et intercommunalités - Professionnels de l'EEDD - Médias locaux
- Jeunes (dans le cadre scolaire ou non)	- Programme d'éducation au cours d'eau - Sensibilisation	- Identifier les espèces invasives et les impacts qu'elles provoquent sur le milieu - Limiter les comportements à risques	- Sorties sur sites - Carnet d'identification	- Écoles - Accueils Collectifs de Mineurs - Maison des Jeunes et de la Culture	- Éducation Nationale - ONEMA - Professionnels de l'EEDD - Fédération de pêche
- Pêcheurs	- Sensibilisation	- Identifier les espèces invasives et les impacts - Être relais de sensibilisation	- Sorties, - Création d'un jardin expérimental - Rencontres avec des professionnels	- Accueils Collectifs de Mineurs - Associations de pêcheurs - Stands lors de manifestation liées à la pêche	- AAPPMA - Fédération de pêche - Professionnels de l'EEDD
- Élus	- Information - Sensibilisation	- Identifier les espèces invasives et les impacts - Être relais de communication	- Stages techniques - Conférences	- Mairies - Syndicats de bassins - Association des Maires	- Syndicat de rivière - Professionnels de l'EEDD - Collectivités territoriales
- Aménageurs (ESCOTA, EDF, SNCF…) - Exploitants agricoles	- Information - Sensibilisation	- Identifier les espèces invasives et les impacts - Stopper l'utilisation d'espèces invasives	- Réunions du service DD	- Interne	- Associations de protection de la nature - Professionnels de l'EEDD - Jardiniers…
- Tout public amateurs et professionnels	- Sciences citoyennes	- Connaître la répartition des espèces invasives sur le territoire	- Flyer - Conférence - Journées d'échanges - Observatoire participatif	- Site internet permettant la collecte d'information	- Collectivités - Association de protection de la nature - Professionnels de l'EEDD

> Lien avec les autres actions sur cette problématique : *Partage des usages*

> "Pour aller plus loin" :
www.eau-rhin-meuse.fr/tlch/plaquette/plantes_invasives.pdf - www.parc-camargue.fr/getlibrarypublicfile.php/7c665ee39b0bbaacb72308e0d3b92ea0/parc-camargue/collection_library_fr/ 20110142/0001/Especes_invasives_Camargue.pdf
www.observatoire-biodiversite-bretagne.fr/especes-invasives
www.oncfs.gouv.fr › ... › Contribuer à la sauvegarde de la biodiversité ; www.developpement-durable.gouv.fr › ... › Faune et flore
www.rrgma-paca.org/docs/infos/docs/20070118_TabEE.pdf ; www.arpe-paca.org/files/20090918_guideplanteenvahiss.pdf

5

ACTION
SCIENCES PARTICIPATIVES DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES, CAULERPA TAXIFOLIA, CAULERPA RACEMOSA

1 OBJECTIF DU CONTRAT

Connaître et maîtriser l'expansion des espèces invasives.

2 OBJECTIF STRATÉGIE EEDD

Les sciences participatives incitent les citoyens à observer leur milieu naturel et en devenir acteur en participant à un programme de recherche scientifique.

3 OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Connaître les conséquences des espèces invasives sur les écosystèmes locaux. Savoir identifier les espèces de Caulerpe invasives. Savoir utiliser un protocole scientifique d'observation de terrain. Transmettre les observations à l'organisme collecteur des données.

4 LIEN AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS

- *Améliorer la connaissance sur le milieu*
- *Lutter contre les pollutions*

5 CIBLES

Cibles directes : les plongeurs, les plaisanciers, les membres d'associations, le grand public, …

6 CONTEXTE

Les algues Caulerpa taxifolia *et* Caulerpa racemosa *sont des espèces exotiques invasives en Méditerranée. Leur morphologie et leur taux de croissance élevé leur donnent une forte expansion et entrent en compétition avec les espèces autochtones.*
La mise en place d'un programme de sciences participatives permet de suivre la progression des espèces invasives. Pour l'algue Caulerpa taxifolia, *son expansion en Méditerranée nord occidentale a pu être suivie d'année en année. La majorité des sites a été découverte par des citoyens participant au programme. Les scientifiques ont la charge de valider les observations et de quantifier la présence de l'algue, d'assurer un suivi cartographique et de le publier. Les campagnes de sensibilisation permettent de limiter leur expansion par de meilleurs comportements des usagers notamment au niveau de l'ancrage des bateaux.*

7 DESCRIPTIF DES OPÉRATIONS

- *Campagne de diffusion qui s'appuie sur les réseaux de plaisanciers et de plongeurs ainsi que la presse locale et régionale.*
- *Actions de regroupement médiatisées (stages de formation, campagne de terrain regroupant plusieurs clubs) permettent d'avoir un impact notable sur la presse et ses retombées sur la population.*
- *Campagnes de sciences participatives permettant une forte appropriation des problématiques par les citoyens. Ils ont un rôle actif dans l'opérationnel.*

8 INDICATEUR DE RÉUSSITE (ÉVALUATION)

Quantitatif : nombre de citoyens impliqués dans la campagne, nombre de réunions, nombre de sites observés. Pourcentage du territoire surveillé, effectif des réunions, nombre de plaquettes diffusées.
Qualitatif : système d'information géographique. Indicateur quantitatif ou qualitatif de la présence de caulerpes invasives titre sur le territoire.

9 COÛT ESTIMÉ

15 000 € à 20 000 €

10 MAÎTRE D'OUVRAGE

Gestionnaires de milieux aquatiques, collectivités locales.

11 PARTENAIRES

Professionnels de l'EEDD, club de plongée, offices de tourisme.

Librement inspiré de l'action développée par le laboratoire ECOMERS de l'université de Nice Sophia-Antipolis

6 Enjeu du Contrat : RESTAURER LA CONTINUITE BIOLOGIQUE ET SEDIMENTAIRE

Orientation fondamentale du SDAGE (OF6A) :

PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LES FONCTIONNALITÉS NATURELLES DES BASSINS ET DES MILIEUX AQUATIQUES - AGIR SUR LA MORPHOLOGIE ET LE DÉCLOISONNEMENT POUR PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

> **Présentation générale du contexte :** *Les rivières, les écosystèmes fluviaux et littoraux sont des milieux vivants et complexes qui ont besoin d'espace pour leurs processus dynamiques. De plus, ces milieux transportent des matériaux (sables, graviers…) et la circulation de ces matériaux fixe la morphologie de la rivière. L'évolution de cette morphologie peut jouer sur l'inondabilité et le vieillissement accéléré des infrastructures (ponts, routes, seuils, etc.).*
Il est donc essentiel de préserver la continuité écologique des milieux aquatiques, c'est-à-dire de permettre la libre circulation des matériaux et des espèces aquatiques.
Mais les altérations physiques des milieux résultent en partie de modifications et d'aménagements existants, auxquelles s'ajoutent de nouvelles évolutions de l'aménagement du territoire, notamment la croissance des zones urbanisées (endiguements, enrochements, remblaiements par exemple).
Certains milieux ont ainsi vu leur structure et leur fonctionnement très nettement transformés du fait de l'installation d'ouvrages ou d'aménagements lourds liés à des usages majeurs pour l'Homme.
Pour de nombreux cours d'eau, la restauration de cette continuité écologique est donc indispensable pour atteindre le bon état des eaux.
Cette restauration doit notamment passer par des mesures de gestion et de restauration (reconnexion des milieux entre eux, rétablissement de la libre circulation des organismes et du transit sédimentaire, etc.).
Ces mesures doivent être accompagnées d'une stratégie d'interventions permettant de faire comprendre aux différents acteurs et publics impliqués les choix réalisés, notamment lorsqu'ils ont une incidence négative plus ou moins importante sur des usages pour l'homme.
Cette stratégie d'interventions entre tout à fait dans le champ de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD).

> **Public(s) à informer, sensibiliser, éduquer, former sur cet enjeu :**
Pêcheurs, aménageurs (EDF), riverains, élus, fonctionnaires territoriaux.

Qui va bénéficier de l'action ?	**Pourquoi** cette action est-elle proposée ?	**Quelle(s)** est (sont) l'(les) action(s) proposée(s) ?	**Comment** l'(les) action(s) va(vont)-t-elle(s) être réalisée(s) ?		**Avec qui** l'action va(vont)-t-elle(s) être menée(s) ?
PUBLIC visé	OBJECTIFS de l'action	METHODE utilisée	OUTILS utilisés	MOYENS de diffusion	PARTENAIRES associés
- Riverains, propriétaires fonciers, bailleurs	- Information - Sensibilisation	- Sensibiliser au fonctionnement des rivières - Participer à la gestion concertée des cours d'eau - Développer les bonnes pratiques	- Plaquette/ fiche thématique - Visite d'ouvrage - Conférence - Articles de presse - Réunions publiques - Sentier pédagogique	- Manifestations environnementales - Communes - Gestionnaire de milieu - Presse locale et/ou spécialisée	- Professionnels de l'EEDD - Mairie - Élus - Collectivités - ONEMA - AAPPMA
- Scolaires	- Programme d'éducation à l'eau	- Valoriser l'espace rivière - Faire connaître la richesse et la fragilité des milieux - Concilier préservation et valorisation du patrimoine	- Sentier pédagogique - Circuit de l'eau sentier piscicole - Expérimentation - Documents pédagogiques	- Écoles, collèges, lycées - Communes - Associations locales	- Professionnels de l'EEDD - Fédérations de pêche - Associations locales - Éducation Nationale - EDF
- Pêcheurs	- Information	- Informer les pêcheurs des différents travaux réalisés sur le cours d'eau (ex : passe à poissons)	- Plaquette - Conférences	- AAPPMA	- Fédérations de pêche - ONEMA - Professionnels de l'EEDD
- Aménageurs - Exploitants d'infrastructures	- Formation	- Participer à la gestion concertée des cours d'eau - Développer les bonnes pratiques	- Stage/Journées d'échanges - Plaquette - Visite d'ouvrage	- Communes - Structures intercommunales - Gestionnaire de milieux - Collectivités	- Gestionnaire de milieux - Collectivités - Professionnels de l'EEDD
- Élus des communes - Partenaires institutionnels - EPCI	- Formation	- Participer à la gestion concertée des cours d'eau - Concilier préservation et valorisation du patrimoine	- Plaquette - Visite d'ouvrage	- Communes - Structures intercommunales - Gestionnaire de milieux - Collectivités	- Gestionnaire de milieux - Collectivités - Professionnels de l'EEDD
- Fonctionnaires territoriaux	- Formation	- Former aux enjeux de la restauration de la continuité au regard des programmes d'aménagement du territoire (PLU, lutte contre l'inondation, vieillissement des ouvrages en rivière…)	- Visite de terrain - Étude de cas	- CNFPT - ATEN - RRGMA	- Techniciens gérant le milieu aquatique - Services de l'état - Agents de collectivités locales

> **Lien avec les autres actions sur cette problématique :** *Restauration du milieu*

> **"Pour aller plus loin" :**
www.onema.fr/IMG/pdf/rencontres/Onema-Les-Rencontres-3.pdf
www.riviererhonealpes.org/fichiers/docstech/docstech_53Eléments_rédaction_CCT
www.gouvernement.fr/gouvernement/un-plan-national-pour-restaurer-les-cours-d-eau-d-ici-a-2015
www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_Plan_de_restauration_des_cours_d_eau.pdf
www.eau-artois-picardie.fr/IMG/pdf/continuite-ecologique_210x297.pdf
www.applications.mayenne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/0Brochure_16_pages_19_01_2011_def_cle0b9335.pdf

6

ACTION
GUIDE PRATIQUE À DESTINATION DES RIVERAINS

1 OBJECTIF DU CONTRAT

Gérer le cours d'eau.
Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques.

2 OBJECTIF STRATÉGIE EEDD

Faciliter l'appropriation des actions entreprises par le gestionnaire auprès des différents acteurs et publics concernés par le cours d'eau.

3 OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Faire reconnaître l'action du gestionnaire auprès des élus et usagers.
Informer les riverains sur leur rôle et leurs obligations.
Mieux faire connaître le fonctionnement de la rivière.
Diffuser les bonnes pratiques de gestion.

4 LIEN AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS

- *Travaux de restauration et de mise en valeur des milieux*
- *Travaux de restauration piscicole*

5 CIBLES

Riverains, élus, usagers.

6 CONTEXTE

L'expérience montre que les riverains méconnaissent les droits et les devoirs qui sont les leurs en matière de cours d'eau. Ceci est d'autant plus vrai en bordure du Domaine Public Fluvial. Par ailleurs, le fonctionnement du cours d'eau et les principes qui guident une gestion patrimoniale de ce type de rivière sont méconnus, notamment en ce qui concerne la continuité sédimentaire qui, si elle est altérée, limite les transferts de sédiments vers l'aval, ce qui est préjudiciable au bon fonctionnement des cours d'eau et peut entraîner des phénomènes d'érosion à l'aval.

7 DESCRIPTIF DES OPÉRATIONS

Il s'agit d'élaborer un guide pratique à destination des riverains de la vallée.
Ce guide est destiné à l'ensemble des usagers, promeneurs, agriculteurs, pêcheurs, propriétaires en bordure d'un cours d'eau, amoureux des rivières... et contribuera à la communication d'une information précise sur les objectifs et le contenu du contrat de rivière (concernant entre autres les différents travaux effectués ou à venir sur le cours d'eau, pour comprendre notamment l'importance de ces remaniements, pour assurer et faciliter la continuité biologique), tout en participant à l'évolution de la perception et des pratiques.
Il a pour ambition, par le jeu de questions, réponses et informations, de faire découvrir la richesse et le fonctionnement du cours d'eau, au-delà de propres perceptions et connaissances des rivières.
Il répond aux interrogations de chacun sur les possibilités de protéger sa berge, de prélever de l'eau, du bois ou des graviers dans la rivière, sur la qualité de l'eau, les richesses naturelles et les objectifs de Natura 2000. Chaque thème est ensuite développé pour apporter un éclairage technique sur les cours d'eau.
Ce document aborde également l'aspect législatif lié aux rivières, les droits des riverains et des usagers mais aussi leurs devoirs ainsi que les démarches administratives à entreprendre en cas de travaux sur ces milieux préservés, mais extrêmement fragiles.
Ce guide est distribué à tous les habitants de la vallée par l'intermédiaire des mairies et des communautés de communes.
Il est accompagné d'un bulletin d'information, 1 à 2 fois par an, pour informer le grand public des avancées des travaux et des nouveaux projets.

8 INDICATEUR DE RÉUSSITE (ÉVALUATION)

Quantitatif : le nombre de participants à la journée de nettoyage
Qualitatif : prévu/réalisé, type de partenaires impliqués, diversité des moyens de diffusion, retours satisfaction.

9 COÛT ESTIMÉ

Environ 15 000 € à 20 000 €

10 MAÎTRE D'OUVRAGE

Gestionnaire de milieu aquatique

11 PARTENAIRES

Services déconcentrés de l'État
Collectivités territoriales
Photographe
Agence de communication

Librement inspiré de l'action développée par le SMIGIBA.

7

Enjeu du Contrat : PARTAGER LES USAGES

Orientation fondamentale du SDAGE (OF3) :

INTÉGRER LES DIMENSIONS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

> Présentation générale du contexte : *Au fil de l'histoire, l'Homme a développé de nombreux usages de l'eau pour ses besoins quotidiens, pour ses activités économiques, pour ses loisirs : alimentation en eau potable, irrigation, pêche, aquaculture, transport, baignade, production d'électricité, activités sportives, fabrication de produits alimentaires, etc.*

Chacun de ces usages nécessite ses propres contraintes en matière de quantité et de qualité des eaux utilisées et rejetées.

Ces nombreux usages de l'eau par l'Homme s'accroissent régulièrement, provoquant des manques accentués par la pollution, la sécheresse, ... et par la suite, des concurrences et des conflits parfois exacerbés. Aujourd'hui, la compétition autour des ressources en eau, dans un contexte d'incertitude climatique et de mutation des politiques publiques, constitue un nouvel enjeu pour les gestionnaires, d'autant que l'opinion publique est par ailleurs de plus en plus sensible aux problèmes liés à l'eau. L'eau devient un enjeu social et politique, et sa gestion nécessite d'étroites collaborations et coordination entre ses usagers.

Afin d'instaurer les principes d'une gestion globale et collective des ressources en eau et des milieux aquatiques, la France s'est dotée le 3 janvier 1992 de la loi sur l'eau, dont l'article 1er stipule : "L'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurs établis."

Une gestion de l'eau cherchant à concilier les différentes demandes (agricole, naturelle, touristique, économique, sociale, …), est une condition clé du développement durable de notre région. Indispensable dans toutes nos activités, l'eau tient une place particulièrement importante dans notre vie mais elle est aussi devenue tellement banale que l'on en oublie qu'elle est aussi "source de vie". Cette eau que nous prélevons dans le milieu naturel pour nos multiples activités, est aussi essentielle pour toutes les espèces vivant sur terre. La préservation de la ressource en eau passe nécessairement par la prise de conscience de chaque citoyen et par un changement de nos comportements individuels et collectifs. Économiser et préserver la qualité de l'eau est un acte citoyen.

C'est là que l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) peut intervenir, pour accompagner ces changements de comportements, pour contribuer à la concertation entre usagers, pour faciliter la prise en compte des 3 piliers du développement durable : environnement, social et économique.

> Public(s) à informer, sensibiliser, éduquer, former sur cet enjeu :

Usagers (à définir plus précisément en fonction du contexte du bassin versant concerné : industriels, pêcheurs, agriculteurs, promeneurs, riverains, artisans, pratiquants de sports d'eaux vives, exploitant hydroélectrique…), grand public (à définir plus précisément : habitants, population locale, citoyen contribuable utilisateur d'eau…), touristes, professionnels du tourisme, élus, jeunes.

Qui va bénéficier de l'action ?	**Pourquoi** cette action est-elle proposée ?	**Quelle(s)** est (sont) l'(les) action(s) proposée(s) ?	**Comment** l'(les) action(s) va(vont)-t-elle(s) être réalisée(s) ?		**Avec qui** l'action va(vont)-t-elle(s) être menée(s) ?
PUBLIC visé	OBJECTIFS de l'action	METHODE utilisée	OUTILS utilisés	MOYENS de diffusion	PARTENAIRES associés
- Grand public	- Information - Sensibilisation	- Mieux faire comprendre les multiples usages et usagers	- Plaquette - Exposition - Centre ressources	- Communes - Structures intercommunales - Offices de tourisme	- Gestionnaires de territoires - Professionnels de l'EEDD - Collectivités territoriales
- Touristes	- Information - Sensibilisation	- Connaître les usages pour avoir une démarche responsable et respectueuse	- Plaquette - Centre ressources	- Communes - Structures intercommunales - Office de tourisme - Hébergeurs	- Gestionnaires de territoires - Professionnels de l'EEDD - Collectivités territoriales
- Professionnels des activités aquatiques	- Sensibilisation - Formation	- Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux aquatiques - Faciliter la cohabitation des différentes pratiques existantes en période estivale avec le milieu naturel	- Plaquette/Guide pratique - Sortie terrain - Conférence/débat - Groupes de travail avec les usagers	- Associations de sports aquatiques - Fédérations	- Professionnels de l'EEDD - Gestionnaire de territoires - CCI - DRJS - ONEMA
- Élus	- Sensibilisation - Formation	- Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau	- Plaquette spécifique - Journées d'échanges - Formation aux jeux de rôles dans une démarche de modélisation d'accompagnement - Groupes de travail avec les usagers	- Communes - Structures intercommunales	- Gestionnaires de territoires - Professionnels de l'EEDD - Collectivités territoriales
- Jeunes dans le cadre scolaire	- Programme d'éducation à l'environnement	- Intégrer la complexité de la gestion de la ressource en eau	- Sortie terrain, rencontres usagers/enquête - Jeu de rôles	- Communes - Structures intercommunales - Éducation Nationale	- Gestionnaires de territoires - Professionnels de l'EEDD - Collectivités territoriales - Groupements d'usagers

> Lien avec les autres actions sur cette problématique : *Partage des usages*

> "Pour aller plus loin" :

www.parcduverdon.fr/accueil/un-parc-a-construire-au-quotidien/actions/commissions/eau/contrat-de-riviere-297-1.html ; www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Note_VdD_-_Eau_cle57d2da.pdf ; www.eaurmc.fr/pedageau/les-menaces-sur-les-milieux-aquatiques/les-prelevements.html ; www.eaufrance.fr/?rubrique219 ; www.eaupartagee.org/blog/ ; www.partagedeseaux.info ; www.france-libertes.org/Les-usages-de-l-eau-par-l-homme.html ; www.cirad.fr/nos-recherches/unites-de-recherche/g-eau

7

ACTION
FORMATION DES GUIDES ACCOMPAGNATEURS MILIEUX AQUATIQUES

1 OBJECTIF DU CONTRAT

Concilier les activités de loisirs liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux aquatiques.
Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau.
Assurer un accompagnement des acteurs.

2 OBJECTIF STRATÉGIE EEDD

Faciliter la cohabitation des différentes pratiques existantes en période estivale avec le milieu naturel.
Communiquer, informer et sensibiliser un large public.

3 OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Développer et pérenniser une action de sensibilisation à la pratique de la randonnée aquatique, sous la forme d'une journée d'échanges théorique et pratique.

4 LIEN AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS

- *Les travaux de restauration, de renaturation, d'entretien et de gestion des berges, du lit, du littoral et des zones inondables, de mise en valeur des milieux aquatiques, marins et de paysages, de protection des espèces piscicoles, nécessaires pour la restauration du bon état écologique des cours d'eau*
- *Diminution des impacts des loisirs aquatiques*

5 CIBLES

Guides-encadrants des activités d'eau-vive et nautiques, et indirectement leur clientèle.

6 CONTEXTE

Les fortes pressions touristiques en saison estivale, ainsi que les nombreux usages de la rivière posent le problème de la préservation des milieux naturels et du conflit d'usage tourisme/milieux naturels, mais aussi celui de la dégradation de la qualité des milieux, et du maintien d'une qualité minimale des eaux pour permettre la poursuite des activités et loisirs aquatiques.
Le secteur du moyen-Verdon est géré par EDF. Il est fréquenté de manière importante en été : baigneurs, pêcheurs, pratiquants libres ou encadrés de canoë-kayak, d'hydrospeed, de raft, de canyoning et de marche ou de nage dans l'eau, représentant une activité phare du Verdon accessible à un large public.
Les acteurs de ce territoire, accompagnés des services de l'État, réfléchissent à l'amélioration de la gestion du moyen-Verdon pour limiter les conflits d'usages sur certains tronçons et préserver les milieux et les espèces aquatiques (notamment l'Apron du Rhône, espèce d'intérêt communautaire présente sur 18 km entre l'aval du couloir Samson et Maireste) sur l'ensemble du cours d'eau. Cette concertation vise à établir un plan de gestion des gorges du Verdon qui prendrait en compte ces différents aspects.
Pour accompagner les modalités de gestion qui seront mises en place sur le moyen-Verdon pour préserver les milieux et les espèces aquatiques, la création d'outils spécifiques auprès des différents usagers est nécessaire.

7 DESCRIPTIF DES OPÉRATIONS

Depuis 10 ans, le Parc naturel régional du Verdon travaille avec les professionnels des activités d'eau vive et du canyonning pour limiter l'impact de leur activité professionnelle, qui consiste à encadrer une activité sportive tout en faisant découvrir un milieu naturel à préserver, dans un site grandiose et très fréquenté (le Grand Canyon du Verdon au cœur des gorges du Verdon).

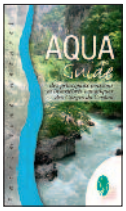

Chaque année depuis 2002 et à la demande des professionnels encadrant la pratique de la randonnée aquatique, le Parc naturel régional du Verdon organise des sessions de sensibilisation pour leur permettre, de mieux connaître leur environnement de pratique et de limiter l'impact de leurs activités sur celui-ci.
En partenariat avec des professionnels de l'EEDD et le service Sport Nature et Territoire du Parc, les professionnels du secteur suivent une formation accompagnée d'une sortie de terrain pour échanger sur les pratiques et sur le comportement à adopter en rivière.
En complément de ces journées de formation, des outils sont distibués : aquaguide, livret pédagogique…
Une Charte des bonnes pratiques a également été élaborée par les professionnels.

8 INDICATEUR DE RÉUSSITE (ÉVALUATION)

- *Indicateurs de suivi : existence des outils ; animation réalisée à partir de ces outils.*
- *Indicateurs d'évaluation :*
  Quantitatif : nombre de formations réalisées chaque année, nombre de participants par rapport au nombre de guides, nombre d'éventails distribués, nombre de signataires de la Charte…
  Qualitatif : changement de comportement du grand public dans le Verdon, acquisition de connaissance du grand public quant aux enjeux environnementaux de la rivière, pérennisation des actions de formations, plus-value ressentie par les professionnels du secteur.

9 COÛT ESTIMÉ

10 000 € à 15 000 €

10 MAÎTRE D'OUVRAGE

Gestionnaire de territoire

11 PARTENAIRES

Groupement des professionnels des sports d'eau vive ; EDF ; professionnels de l'EEDD ; fédérations de pêche

Librement inspiré du travail effectué par le PNR Verdon, service nature sport et territoire

8 Enjeu du Contrat : ATTENUER L'EROSION ET LA SUBMERSION DE LA ZONE COTIERE

Orientation fondamentale du SDAGE (OF1) :

PRIVILÉGIER LA PRÉVENTION ET LES INTERVENTIONS À LA SOURCE POUR PLUS D'EFFICACITÉ

> **Présentation générale du contexte :** *En zone littorale, les phénomènes d'érosion et d'accumulation sédimentaire sont à l'origine un processus naturel d'évolution morphologique. Mais l'artificialisation du littoral (perturbation des transits sédimentaires), les aménagements (digues, zones portuaires, épis, etc.) et les changements climatiques (hausse du niveau de la mer, augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes) entrainent une perturbation de ces phénomènes d'érosion du littoral, perceptible à l'échelle mondiale.*
À l'échelle locale, les phénomènes peuvent se conjuguer et entrainer un recul important du trait de côte avec pour conséquences la destruction des installations littorales.
Les impacts sur l'économie touristique locale peuvent aussi être très importants.
Mettre en œuvre une politique dédiée et adaptée au littoral et au milieu marin en terme de gestion et restauration physique des milieux est un enjeu essentiel.

> **Public(s) à informer, sensibiliser, éduquer, former sur cet enjeu :**
Grand public, aménageurs, plagistes, centres nautiques, jeunes.

Qui va bénéficier de l'action ?	**Pourquoi** cette action est-elle proposée ?	**Quelle(s)** est (sont) l'(les) action(s) proposée(s) ?	**Comment** l'(les) action(s) va(vont)-t-elle(s) être réalisée(s) ?		**Avec qui** l'action va(vont)-t-elle(s) être menée(s) ?
PUBLIC visé	OBJECTIFS de l'action	METHODE utilisée	OUTILS utilisés	MOYENS de diffusion	PARTENAIRES associés
- Grand public	- Campagne de communication - Formation - Stage	- Porter à connaissance des problématiques - Prévention des risques en cas de tempête	- Article - Exposition/Conférence - Fiche technique	- Revue municipale	- Mairie - Médias locaux (radio, presse), commerçants, centres nautiques, ports - Professionnels de l'EEDD
- Aménageurs	- Information - Concertation - Formation	- Limiter les installations à proximité immédiate de la mer - Anticiper un recul stratégique sur le long terme	- Réunion service DD - Réunions publiques	- Interne - Conférences	- Association de protection du littoral - Conservatoire du littoral - Affaires maritimes - Professionnels de l'EEDD
- Plagistes, centres nautiques	- Information - Concertation - Formation	- Limiter les installations à proximité immédiate de la mer - Anticiper un recul stratégique sur le long terme - Favoriser les installations démontables en période hivernale	- Réunions publiques	- Chambre des métiers - Réseaux/Label	- Affaires maritimes - Associations de professionnels - Association de protection du littoral - Conservatoire du littoral - Professionnels de l'EEDD
- Jeunes	- Programme d'éducation et de sensibilisation	- Connaître la problématique. Sujet pour une approche locale du DD - Être relais de sensibilisation	- Sorties, manipulation, expérience, rencontres professionnels	- Écoles - Accueils Collectifs de Mineurs	- Éducation Nationale - DDCS - Professionnels de l'EEDD

> **Lien avec les autres actions sur cette problématique :** *Prévention des risques*

> **"Pour aller plus loin" :**
www.developpement-durable.gouv.fr/Les-risques-littoraux.html
www.risquesmajeurs.fr/grandes-cat%C3%A9gories/le-risque-submersion-marine
www.littoral.ifen.fr

8

ACTION
SENSIBILISATION SUR LES RISQUES DE SUBMERSION DU LITTORAL

1 OBJECTIF DU CONTRAT

Limiter les conséquences de la submersion du littoral.

2 OBJECTIF STRATÉGIE EEDD

Information préventive et sensibilisation des populations.
Développer la prise de conscience du risque de submersion.

3 OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Réduction des installations pour réduire la vulnérabilité des enjeux humains, économiques et environnementaux.
Information préventive et sensibilisation des plagistes et de la population.
Surveillance et alerte météo.
Gestion de l'érosion des plages pour réduire les aléas.
Développer la connaissance locale.
Sensibilisation à la gestion des banquettes de Posidonies sur les plages.

4 LIEN AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS

Prévention des risques

5 CIBLES

Plagistes, centres nautiques, municipalités, population estivale.

6 CONTEXTE

Les enjeux humains, économiques, touristiques sont importants sur les plages. Les aménagements sont soumis à l'aléa de submersion qui augmente avec l'élévation du niveau de la mer et de la fréquence des tempêtes.
Des moyens de réduction de la vulnérabilité existent et sont à mettre en œuvre. Des moyens de lutte existent également mais entrent souvent en contradiction avec les intérêts économiques (banquettes de Posidonie, moyen naturel très efficace mais disgracieux au regard des utilisateurs des plages).

7 DESCRIPTIF DES OPÉRATIONS

Campagne de sensibilisation des plagistes, des centres nautiques :
- *pour limiter les installations et les rendre démontables (installation estivale légère, démontage l'hiver).*
- *accepter la présence de banquettes de Posidonies (accumulation de feuilles mortes) sur les plages.*
- *suivi des conditions météorologiques, diffusion des alertes météo.*
- *développer la connaissance des situations météorologiques à risque local.*

8 INDICATEUR DE RÉUSSITE (ÉVALUATION)

Réduction des destructions littorales.
Réduction des indemnités des assurances.
Engraissement naturel des plages.
Réduction du nombre d'accidents.

9 COÛT ESTIMÉ

10 000 € à 15 000 €

10 MAÎTRE D'OUVRAGE

Gestionnaire du milieu

11 PARTENAIRES

Communes, Réseau Mer, Association des plagistes…

Librement inspiré d'une action prospective à développer dans le cadre des contrats de baie.

9

Enjeu du Contrat : GERER EN CONCERTATION LA ZONE COTIERE

Orientation fondamentale du SDAGE (OF4) :

RENFORCER LA GESTION LOCALE DE L'EAU ET ASSURER LA COHÉRENCE ENTRE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DE L'EAU

> Présentation générale du contexte : *La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est issue de préconisations à la fois internationales (conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro en 1992 et sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002), mais aussi communautaires avec la Recommandation du Parlement et du Conseil européen du 30 mai 2002 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en Europe.*

La "gestion intégrée des zones côtières" est un processus dynamique de gestion et d'utilisation durables des zones côtières, prenant en compte simultanément la fragilité des écosystèmes et des paysages côtiers, la diversité des activités et des usages, leurs interactions, la vocation maritime de certains d'entre eux, ainsi que leurs impacts à la fois sur la partie marine et la partie terrestre.

Le principe de la GIZC est d'associer des acteurs multiples autour d'un projet commun dans le but de partager un diagnostic sur la situation d'un territoire, puis de définir de manière concertée les objectifs à atteindre et, enfin, de conduire les actions nécessaires.

L'intégration implique de poursuivre simultanément plusieurs objectifs, éventuellement de nature différente, parfois contradictoires, souvent non hiérarchisés. Elle impose notamment de prendre en compte :

- *tous les secteurs d'activités, économiques ou non, dès lors qu'ils utilisent l'espace ou les ressources marines, ou qu'ils impactent le milieu marin et littoral ;*
- *les différentes échelles de temps, puisque la gestion vise des objectifs à long terme, à travers des actions naturellement à court ou moyen terme ;*
- *tous les acteurs concernés : États, collectivités littorales, acteurs économiques, citoyens, experts.*

Toute la nouveauté de la gestion intégrée de la zone côtière repose dans l'organisation d'une gouvernance associant règlementation, politiques incitatives, actions d'accompagnement et processus de concertation dans un projet porteur d'un développement durable de la zone côtière et de ses usages.

La gouvernance organise une coopération entre un certain nombre d'acteurs associés qui permet à tous les différents intérêts d'être représentés : intérêt général et intérêts collectifs territoriaux portés par les personnes publiques (État et collectivités compétentes), intérêts socio-économiques des activités maritimes portés par les acteurs sectoriels, intérêts citoyens ou communautaires portés par les associations et les organisations non gouvernementales, intérêts scientifiques et techniques portés par les experts (scientifiques et praticiens).

Avec le développement des activités nautiques, la pénétration de l'homme dans la mer, la prise de conscience des interactions entre la terre et la mer et de la fragilité du milieu marin, la notion de Gestion Intégrée des Zones Côtiers se met en place sur de nombreux territoires. La réorganisation des services de l'État, l'étendue des compétences de la Préfecture maritime vers la préservation des écosystèmes, la mise en place de contrat de baies et de site Natura 2000 en mer sont autant d'actions qui se mettent en œuvre pour atteindre cet objectif de gestion concertée.

La vision du public est également segmentée. Pour la majorité des gens qui ne vivent pas de la mer, la terre représente le monde du travail, de la voiture, de la consommation, de la contrainte. La mer représente l'été, les vacances, le monde du loisir, de la liberté, de l'infini, du rêve. Quatre-vingt pourcent des pollutions en mer proviennent des continents et donc de notre activité quotidienne. Faire prendre conscience au public que pour préserver la Méditerranée il ne suffit pas de s'en inquiéter l'été, il faut agir au quotidien et tout au long de l'année ; c'est un objectif majeur de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable.

> Public(s) à informer, sensibiliser, éduquer, former sur cet enjeu :
Grand public, jeunes, pêcheurs, plaisanciers, plongeurs, élus, fonctionnaires territoriaux.

Qui va bénéficier de l'action ?	**Pourquoi** cette action est-elle proposée ?	**Quelle(s)** est (sont) l'(les) action(s) proposée(s) ?	**Comment** l'(les) action(s) va(vont)-t-elle(s) être réalisée(s) ?		**Avec qui** l'action va(vont)-t-elle(s) être menée(s) ?
PUBLIC visé	OBJECTIFS de l'action	METHODE utilisée	OUTILS utilisés	MOYENS de diffusion	PARTENAIRES associés
- Grand public	- Sensibilisation - Information - Conférences - exposition	- Développer la prise de conscience des conséquences urbaines sur les milieux naturels - Changement de comportement au quotidien	- Aller à la rencontre du public sur les plages (Infomer) - Campagne de sensibilisation	- Presse - Manifestations environnementales - Mairie	- Professionnels de l'EEDD - Mairie - Élus
- Scolaires	- Programme éducatif	- Développer la prise de conscience des interactions entre les activités humaines et les milieux naturels - Découvrir le développement durable par des exemples concrets	- Sortie de terrain, visite de port ou d'aménagement littoral - Création de supports pédagogiques - Mise en place de partenariat pédagogique avec des acteurs locaux de l'EEDD	- Professionnels de l'EEDD - Éducation Nationale	- Éducation Nationale - Professionnels de l'EEDD
- Pêcheurs - Plaisanciers - Plongeurs	- Sensibilisation	- Développer la concertation		- Assemblées portuaires - Diffusion dans les réseaux spécialisés d'usagers de la mer	- Clubs de plongées - Centres nautiques - Ports - Prud'homies de pêches - Associations d'usagers de la mer
- Élus	- Formation	- Former aux enjeux de la gestion intégrée des zones côtières - Développer la concertation	- Plaquette - Visite ouvrage		- Services de l'État
- Fonctionnaires territoriaux	- Formation	- Former aux enjeux de la gestion intégrée des zones côtières - Développer la concertation	- Visite de terrain - Étude de cas	- CNFPT	- Services de l'État

9

ACTION
LA GESTION DURABLE DE LA MER ET DU LITTORAL DANS LES LYCÉES

1 OBJECTIF DU CONTRAT

Sensibiliser les lycéens aux problématiques du territoire.

2 OBJECTIF STRATÉGIE EEDD

Découvrir le développement durable à partir d'exemples concrets locaux.

3 OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Structurer des actions d'EEDD à destination des lycéens.
Porter à connaissance des lycéens, en tant que citoyens et usagers potentiels du milieu marin, les problématiques de gestion durable de la mer et du littoral.
Favoriser la découverte des parcours professionnels liés aux métiers de la mer.
S'adapter aux changements climatiques en zone côtière.
Préserver la qualité des écosystèmes et de la biodiversité.
Développer les partenariats avec les territoires de projets et favoriser la bonne gouvernance des politiques maritimes et littorales.

4 LIEN AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS

5 CIBLES

Cibles directes : lycéens, jeunes adultes, enseignants.

6 CONTEXTE

S'adapter aux changements climatiques en zone côtière.
Préserver la qualité des écosystèmes et de la biodiversité.
Favoriser l'approche du développement durable par des exemples locaux intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales.

7 DESCRIPTIF DES OPÉRATIONS

Mettre en place un programme pédagogique avec les enseignants sur les relations entre les activités humaines et la mer :
- *approche en classe : étude de collection de photographies aériennes anciennes (site du CRIGE PACA) comparaison avec la situation actuelle. Étude d'une revue de presse en cas de coup de mer : l'évènement météorologique, ses conséquences sur les hommes, les problèmes d'assurances, les problèmes de la reconstruction.*
- *approche de terrain : visite du littoral, du port, rencontre avec les plagistes, les pêcheurs, visite d'un sémaphore (Marine Nationale).*

Une coordination avec les partenaires : acteurs EEDD.

8 INDICATEUR DE RÉUSSITE (ÉVALUATION)

Restitution du travail des enfants, diffusion de leurs travaux à travers le revue municipale.

9 COÛT ESTIMÉ

2 500 € par classe

10 PARTENAIRES

Structures d'Education au Développement Durable de la Mer et du Littoral, Réseau Mer, Région PACA.

Librement inspiré d'une action menée par le CPIE Ile de Lérins et Pays d'Azur.

10

Enjeu du Contrat : GERER LA RESSOURCE EN EAU

Orientation fondamentale du SDAGE (OF7) :

ATTEINDRE L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF EN AMÉLIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET EN ANTICIPANT L'AVENIR

> **Présentation générale du contexte :** *Comme la plupart des régions méditerranéennes, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est confrontée à un développement urbain croissant faisant peser sur les cours d'eau de nombreuses pressions et pollutions. De plus, l'attractivité du territoire régional provoque des variations de population extrêmement importantes, plus particulièrement en période estivale sur le littoral.*
La gestion quantitative de la ressource en eau est l'un des enjeux majeurs de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.
Les grands transferts d'eaux depuis les Alpes vers le littoral ont paliés les déficits chroniques estivaux de la côte.
Mais la demande, en plus d'augmenter par le nombre, s'est aussi diversifiée. Il s'agit aujourd'hui, en plus des besoins en eau brute pour l'agriculture, les golfs, l'industrie ou l'hydroélectricité et en eau potable pour les villes… tout cela dans un contexte méditerranéen.
En outre, s'il n'y a plus de pénurie aux robinets pour les Provençaux, les milieux aquatiques sont régulièrement confrontés à de fortes sécheresses que peuvent amplifier les prélèvements pour les diverses activités humaines (agriculture, industries, AEP, etc.).
Enfin deux défis d'envergure s'offrent à nous, la croissance démographique et le changement climatique sont d'actualité.
La sensibilisation à la gestion de la ressource en eau va donc se jouer à plusieurs niveaux :
- *la gestion de la demande en eau, qui nécessite d'organiser une cohérence entre la demande et la disponibilité de la ressource*
- *la prise en compte des transferts d'eau dans le bassin versant de travail, et qui concerne autant les eaux importées que les eaux exportées*
- *la nécessité de différencier la communication de crise (sécheresse) de la communication de périodes d'eau plus abondante*
- *la prise en compte des enjeux démographiques et des effets du changement climatique.*

Les actions d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable sont essentielles pour accompagner ces changements de pratiques et aller vers des économies d'eau à long terme. En effet, en favorisant, auprès de divers publics, la connaissance, les échanges de bonnes pratiques, l'approche de la complexité, l'EEDD est un outil à prendre en compte dans sa stratégie de gestion de la ressource en eau.

> **Public(s) à informer, sensibiliser, éduquer, former sur cet enjeu :**
Habitants, exploitants agricoles, jardineries, services techniques de collectivités, entreprises d'espaces verts, usagers, élus/personnel communal, organismes de distribution de l'eau, touristes, industriels, professionnels du tourisme, aménageurs, exploitant hydroélectrique, jeunes (scolaires et en centres de loisirs), etc.

Qui va bénéficier de l'action ?	**Pourquoi** cette action est-elle proposée ?	**Quelle(s)** est (sont) l'(les) action(s) proposée(s) ?	**Comment** l'(les) action(s) va(vont)-t-elle(s) être réalisée(s) ?		**Avec qui** l'action va(vont)-t-elle(s) être menée(s) ?
PUBLIC visé	OBJECTIFS de l'action	METHODE utilisée	OUTILS utilisés	MOYENS de diffusion	PARTENAIRES associés
- Habitants	- Sensibilisation	- Inciter à des économies d'eau - Promouvoir une culture de la sécheresse - Améliorer la connaissance sur la ressource en eau	- Guide pratique - Fiches techniques - Ateliers de jardinage - Plaquette - Affiche/Poster - Articles - Maison de la ressource	- Medias locaux - Comités de quartier - Associations relais - Site Internet - Lieux publics	- Collectivités - Jardineries - Professionnels de l'EEDD - Agriculteurs biologiques
- Jardineries - Entreprises d'entretien des espaces verts	- Formation - Information	- Connaître les bonnes pratiques et les diffuser - Inciter à des économies d'eau - Faire connaître les impacts sur le milieu et la ressource	- Stage de formation - Guide - Film/Spot vidéo - Fiches techniques - Protocoles de partage de l'eau - Groupe de travail entre usagers	- Interne	- Formateurs EEDD - Spécialistes techniques - Collectivités - Entreprises - CCI
- Exploitants agricoles	- Formation - Information	- Inciter à des économies d'eau - Promouvoir de nouvelles techniques d'arrosage - Faire connaître les impacts sur le milieu et la ressource	- Stage de formation - Guide - Fiches techniques - Groupe de travail entre usagers - Protocoles de partage de l'eau	- Chambre d'Agriculture - Groupements agricoles	- Formateurs EEDD - Spécialistes techniques
- Services des collectivités - Personnel communal	- Formation - Information	- Inciter à des économies d'eau - Connaître les bonnes pratiques d'arrosage - Limiter les pertes en eau potable - Faire connaître les impacts sur le milieu et la ressource	- Stage de formation théorique et pratique - Guide - Fiches techniques - Film/spot vidéo	- Interne - Élus - Communes - CNFPT	- Collectivités - CNFPT - Formateurs EEDD - Spécialistes techniques - CNFPT
- Jeunes dans le cadre scolaire	- Éducation	- Sensibiliser aux économies d'eau et aux bonnes pratiques - Faire connaître les impacts sur le milieu et la ressource - Valoriser l'intérêt patrimonial de certains sites de captage	- Programmes pédagogiques - Expérimentation - Circuit de l'eau avec panneaux d'informations	- Établissements scolaires	- Éducation nationale - Collectivités - Associations de parents d'élèves - Professionnels de l'EEDD
- Accueils Collectifs de Mineurs	- Sensibilisation	- Sensibiliser aux économies d'eau et aux bonnes pratiques - Faire connaître les impacts sur le milieu et la ressource	- Sortie terrain - Circuit de l'eau	- Centres de loisirs - ACM - Maison pour Tous	- Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations - Collectivités - Professionnels de l'EEDD
- Professionnels du tourisme	- Campagne de sensibilisation - Formation	- Participer à la gestion de la ressource par des économies d'eau en période estivale	- Plaquettes / Affiches - Stage technique (réutilisation des eaux épurées, matériels spécifiques…)	- Professionnels du tourisme	- CCI, - Mairies - Commerçants
- Élus	- Information - Sensibilisation - Éducation	- Faire connaître le plan de gestion quantitative de la ressource ou le schéma directeur d'AEP	- Groupes de travail entre usagers - Protocoles de partage de l'eau	- Communes - Syndicats Intercommunaux - ARM	- Collectivités - ARM - Structures de gestion

ACTION
CAMPAGNE MUNICIPALE DE SENSIBILISATION : AGISSONS DURABLEMENT POUR NOTRE EAU

1 OBJECTIF DU CONTRAT

Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau.
Partager équitablement la ressource.

2 OBJECTIF STRATÉGIE EEDD

Impliquer différents publics dans la gestion de la ressource en eau.
Développer une conscience commune des problèmes d'eau potable.

3 OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Lutter contre le gaspillage de l'eau et réduire les consommations d'eau.

4 LIEN AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS

- *Ressource en eau et prélèvement*
- *Gérer le milieu, restaurer et mettre en valeur la ressource*
- *Gérer la ressource en eau*

5 CIBLES

Hébergeurs et touristes, Élus, Résidents, Collégiens.

6 CONTEXTE

Les besoins en eau de la ville - 2,5 milliards de litres distribués en 2008 - sont assurés par les captages du Préconil, par l'usine du Fournel à Roquebrune-sur-Argens, gérée par le Syndicat des Eaux du Var Est (SEVE), et par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures (SIDECM), qui vient au secours de la Ville en période estivale de forte affluence. Cette évolution de la consommation est donc liée à la croissance de la population et à une forte fréquentation saisonnière notamment en période estivale. Elle résulte également de l'évolution des comportements et de la forte croissance du nombre de résidences secondaires (maisons individuelles et arrosage des parcs et jardins). Il est apparu alors nécessaire de maîtriser la consommation d'eau potable et de la gérer de façon économe, au risque de voir s'appauvrir les ressources locales et nuire au milieu aquatique, ce qui aurait des impacts aussi bien écologiques qu'économiques.

7 DESCRIPTIF DES OPÉRATIONS

L'action concerne le développement d'une campagne pluriannuelle de sensibilisation sur la gestion économe de la ressource en eau dans la ville.
Différents supports de communication ont été développés en fonction du public visé, mais avec une cohérence pédagogique et graphique pour que la campagne ait une réelle envergure municipale :

- *un dossier "eau" pour les élus*
- *un dossier technique modulable, afin d'informer précisément les acteurs, les relais, les résidents (sur l'assainissement, les économies, etc)*
- *un dossier de presse pour les journalistes*
- *des plaquettes "économie" pour les hébergeurs et touristes*
- *des affiches et affichettes placardées et distribuées dans toute la ville*
- *un stand éco-conçu pour communiquer en période estivale*
- *des lettres d'information trimestrielles pour les résidents*
- *des formations pour les relais afin de véhiculer un message cohérent et de proximité*
- *des points "inf'eau" : pour sensibiliser les touristes et les résidents secondaires pendant la période estivale*
- *une exposition à destination des collégiens.*

8 INDICATEUR DE RÉUSSITE (ÉVALUATION)

Quantitatif : nombre d'affiches placardées, de plaquettes/dossiers distribués, nombre de formation réalisées, nombre de participants aux formations, nombre de points inf'eau, nombre de personnes sensibilisées sur les points inf'eau, diminution de la quantité d'eau consommée en période estivale.
Qualitatif : suivi de la consommation d'eau des hébergeurs.

9 COÛT ESTIMÉ

30 000 € à 50 000 € HT/an

10 MAÎTRE D'OUVRAGE

Commune

11 PARTENAIRES

Hébergeurs
Professionnels de l'EEDD

Librement inspiré de l'action développée par la Commune de Sainte-Maxime (83) et réalisée par le groupement L'agence Mars - Maison régionale de l'eau.

10

ACTION
BONNES PRATIQUES DE JARDINAGE DE L'ARROSANT

1 OBJECTIF DU CONTRAT

Préserver la ressource en eau.
Améliorer la qualité de l'eau et mieux gérer les usages.

2 OBJECTIF STRATÉGIE EEDD

Mettre en place des actions de sensibilisation à destination de la population locale sur la gestion, la maîtrise et la préservation de l'eau.

3 OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Élaborer un cahier sur les pratiques de jardinage respectueuses de l'eau.

4 LIEN AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS

Limiter l'utilisation des pesticides.

5 CIBLES

Les adhérents du canal de Manosque principalement : arrosants, usagers urbains et périurbains.

6 CONTEXTE

Les ouvrages de l'Association Syndicale du Canal de Manosque desservent en eau brute les propriétés de ses membres et notamment, l'arrosage des cultures, des jardins d'agrément ou des jardins potagers.
La question de l'eau est au cœur des préoccupations de l'ASCM, de ses membres, et plus largement de l'ensemble des "arrosants" du territoire, traversé par le canal soumis à un climat méditerranéen caractérisé par l'irrégularité des précipitations et des étés secs.
Dans le cadre du Contrat de Canal, l'ASCM et ses partenaires se sont tous très vite accordés sur la nécessité d'inclure un volet spécifique sur la préservation de la ressource en eau, bien commun, fragile et limité. Au-delà des actions phares qui visent à optimiser la gestion de la ressource en eau et à l'économiser, l'intérêt de mettre en place des actions de sensibilisation à destination de la population locale sur la gestion, la maîtrise et la préservation de l'eau est vite apparu.

7 DESCRIPTIF DES OPÉRATIONS

Parmi ces actions de sensibilisation, figure un cahier qui aborde les pratiques de jardinage respectueuses de l'eau. Il est destiné aux "arrosants" qui souhaitent jardiner en adéquation avec les particularités du milieu dans lequel ils vivent, qu'ils utilisent l'eau du canal de Manosque ou d'autres ressources en eau.
Le programme de sensibilisation se décompose en deux opérations :

1/ La conception et la réalisation d'un cahier destiné à favoriser les pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement. Il comporte des informations sur le rôle et les usages du canal de Manosque, les économies d'eau, les plantes et les pratiques de jardinage adaptées au climat méditerranéen, les pratiques limitant les apports en engrais chimiques et phytosanitaires, le compostage, etc. Composé de 16 pages, il a été édité en 5 000 exemplaires et adressé à chacun des 3 500 adhérents du canal de Manosque (les autres exemplaires ayant été diffusés principalement dans les mairies).

2/ L'organisation et l'animation de sorties de terrain de découverte de la biodiversité le long du canal par le CPIE Alpes de Provence et d'ateliers pratiques de jardinage en partenariat avec Agribio 04.

À noter que le même type d'opération, "Guide pratique de l'arrosant", a été réalisé par le CPIE Pays de Vaucluse en 2011 dans le cadre des contrats de canaux de Vaucluse (Carpentras, l'Isle-sur-la-Sorgue, Saint-Julien et Cabedan-Neuf).

8 INDICATEUR DE RÉUSSITE (ÉVALUATION)

Quantitatif : nombre d'exemplaires édités/distribués, diminution des quantités d'eau brute utilisée, nombre de sorties de terrain prévues/réalisées, nombre d'ateliers de jardinage prévus/réalisés.
Qualitatif : typologie des participants aux sorties et ateliers, questionnaire de satisfaction, comparaison prévu/réalisé, amélioration de la qualité de l'eau.

9 COÛT ESTIMÉ

30 000 €

10 MAÎTRE D'OUVRAGE

Professionnel de l'EEDD

11 PARTENAIRES

Agribio, associations d'agriculteurs.

Librement inspiré de l'action du Contrat de Canal de Manosque, portée par le CPIE Alpes de Provence.

Références / Bibliographie 68

RÉFÉRENCES / BIBLIOGRAPHIE

- Communication et Sensibilisation dans le cadre des contrats de rivière - quelques repères à partir d'un recueil d'expérience en Rhône-Alpes. Association Rivière Rhône-Alpes

Site ARPE PACA : www.arpepaca.org

- Relations contractuelles et partenariat entre associations environnement et collectivités territoriales : cadre réglementaire et éléments juridiques
- Relations contractuelles et partenariat entre associations environnement et collectivités territoriales : analyse d'expériences et pistes de solutions

Site CRIGE : www.crige-paca.org

Site Plateforme régionale de concertation pour l'éducation à l'environnement et au développement Durable en Provence-Alpes-Côte d'Azur : www.plateforme-eeddpaca.org

Site GRAINE PACA : www.grainepaca.org

Site Réseau Mer : www.reseaumer.org

Site REE05 : www.ree05.org

Site REEMA : www.reema.fr

Site RRGMA : www.rrgma-paca.org

Ce guide a été réalisé par :

Rédaction : Maison régionale de l'eau
Avec le concours du CPIE Alpes de Provence, du CPIE Ile de Lérins et Pays d'Azur,
du SIDECM, du RRGMA.

Conception : L'agence Mars

Crédits photos : Maison régionale de l'eau, CPIE Alpes de Provence, LPO PACA, Réseau Mer.

Remerciements aux gestionnaires de milieux aquatiques et aux structures d'EEDD pour leurs témoignages,
et à Laurianne Hert pour sa contribution au diagnostic.

Novembre 2013

RÉSUMÉ

Dans les contrats de milieux aquatiques, le volet "sensibilisation et communication" est rarement considéré à sa juste valeur. Il offre pourtant des opportunités indéniables pour augmenter l'efficacité des politiques de l'eau, mobiliser les acteurs locaux, renforcer une identité territoriale et valoriser les actions des décideurs. Ce guide vise à accompagner les élus et les gestionnaires des milieux aquatiques dans l'élaboration d'une stratégie d'éducation à l'environnement et au développement durable sur leur bassin. Elle constitue le préalable incontournable à la rédaction des fiches-actions pour atteindre les objectifs des contrats et renforcer les mesures prises pour la protection des milieux aquatiques.

Guide réalisé par :

maison régionale de l'eau

www.maisonregionaledeleau.com

Document construit de manière multi-partenariale dans le cadre de la Plateforme régionale de concertation EEDD PACA

ALPES DE PROVENCE

ILES DE LÉRINS & PAYS D'AZUR

ARPE Réseau Régional des Gestionnaires de MILIEUX AQUATIQUES PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Avec le soutien de :

agence de l'eau rhône méditerranée corse
Établissement public de l'État

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Imprimé avec encres végétales sur papier écolabellisé